PUBLICATION 2023

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE GESTION 2022

Garantir la préservation de la ressource en Eau, satisfaire les besoins des usagers

© K2COM 2023

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Tél. : 0590 80 99 78
contact@oe971.fr
www.eauguadeloupe.fr

SIRET : 200 004 380 00032

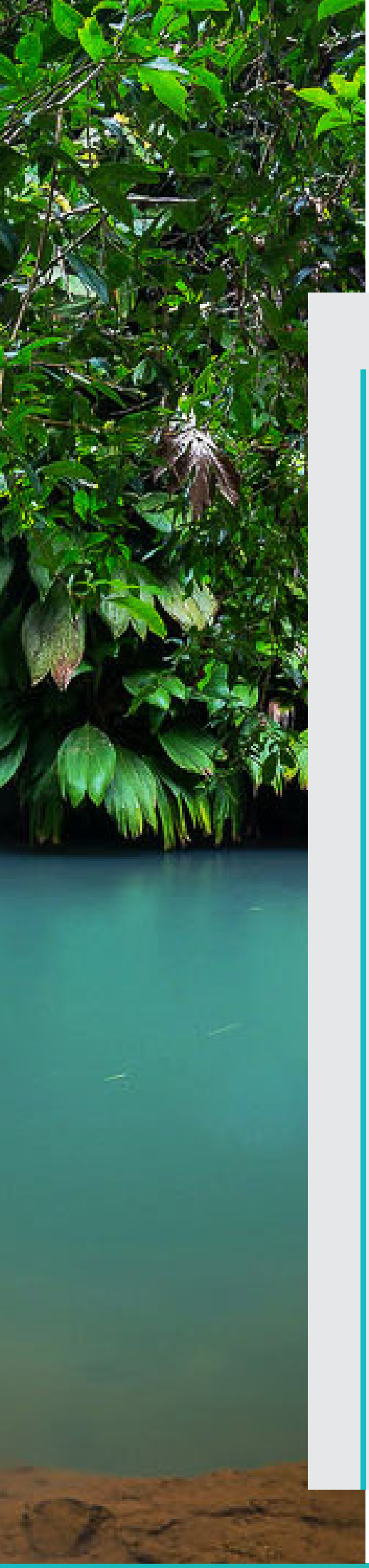

PRÉAMBULE

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le Conseil d'Administration de l'Office règle par ses délibérations les affaires de l'Office et qu'il délibère sur le rapport annuel de gestion.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte au conseil d'administration des actes de gestion opérés dans le cadre de l'activité générale de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Certains points ont fait préalablement l'objet de comptes rendus partiels dans le cadre des Conseils d'administration.

L'année 2022 a été particulièrement marquée par :

- La suite de la crise sanitaire ;

- L'adoption de la loi 3 DS (loi n° 2022-217) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale le 21 février 2022 ;

- L'ordonnance no 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et les décrets suivants ;

- Les élections présidentielles et législatives ;

- La tempête FIONA dans la nuit du 16 au 17 septembre 2022 ;

- Des mouvements de personnel ;

SOMMAIRE

Le rapport abordera successivement les différents domaines d'action et d'intervention de l'Office de l'Eau à savoir :

01

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Le conseil d'administration et les réunions des commissions p.6
1.2 Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ..... p. 6
1.3 Le suivi des Recommandations de la Chambre Régionale des Comptes p.9
1.4 Le recouvrement des créances p.9
1.5 Les ressources humaines p.11
1.6 L'antenne de Pointe-à-Pitre p.14
1.7 L'informatique p.14
1.8 La commande publique p.15
1.9 L'accompagnement financier de l'OFB p.15
1.10 Les autres conventions et partenariats p.17
1.11 L'Office au cœur des réseaux d'acteurs de l'eau p.26

02

LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE L'OFFICE ET À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

2.1 Des milieux aquatiques ..... p. 28
2.2 Ressource et eau potable p.50
2.3 De l'assainissement p.69
2.4 De l'Observatoire de l'Eau p.79
2.5 Du suivi des moyens informatiques p.84
2.6 De la communication, de l'information et de la sensibilisation p.86
2.7 De la médiation p.87
2.8 De l'exécution du PPI p.93

01 L'ADMINISTRATION GENERALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

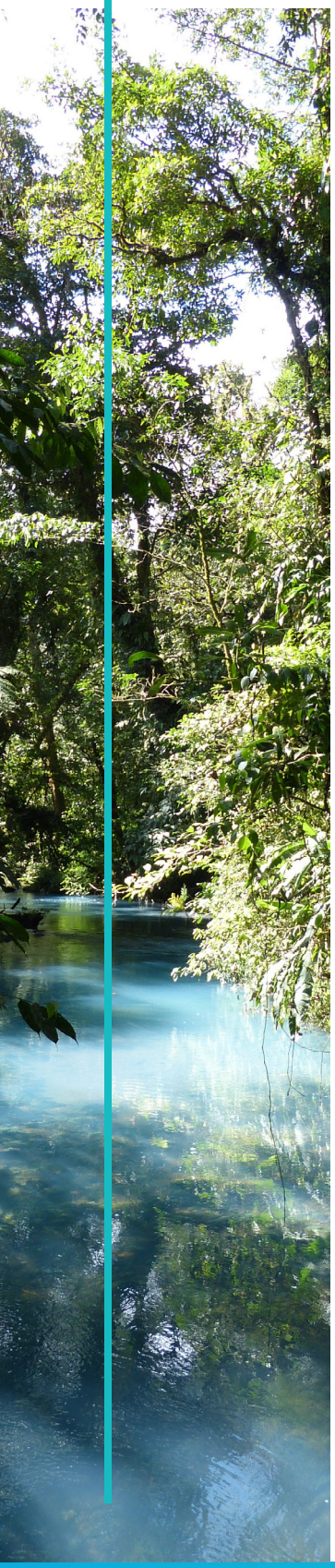

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES RÉUNIONS DE COMMISSION

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2022 : le 23 mars et le 22 juillet.

Ces réunions se sont tenues en visioconférence pour la première et au Palais du Conseil Départemental pour la seconde.

Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le compte administratif 2021 et le budget 2022 (budget primitif et budget supplémentaire).
Aucune remarque n'a été faite.

La commission d'attribution des aides (CAA) a été consultée 4 fois : le 7 février, le 29 juin, le 7 octobre et le 19 décembre.

1.2 LE SUIVI DE L'APPLICATION DES DÉLIBÉRVATIONS DU CONSEIL, L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le suivi des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ont été assurés au cours de l'exercice sous la responsabilité du Directeur comme le prévoit l'article R. 213-69 : « le directeur de l'Office assure le fonctionnement de l'ensemble des services. Il procède également au recrutement du personnel et a autorité sur l'ensemble de celui-ci. Il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Il assure la préparation des réunions du conseil d'administration, fait appliquer les décisions de celui-ci et le tient informé de leur exécution. Il est responsable de l'exécution du budget. Il représente l'office en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement. Il signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l'office ».

Sur le plan opérationnel, la comptabilité de l'Office est tenue par une Assistante de Gestion Financière, Budgétaire et Comptable appuyée par la Direction-adjointe ayant en charge le pôle administratif et financier de l'Office.

Elle assure la gestion quotidienne et prend en charge les opérations de fin d'exercice et l'élaboration des documents budgétaires (Budget primitif, décision modificative et compte administratif)

L'Office utilise le logiciel ASTRE GF V9.00.008 (INETUM) avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental.

L'Office est en relation constante avec les services de la Paierie Départementale, le Payeur étant le comptable public avec à ses côtés un Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Les mandatements et titrages sont entièrement dématérialisés.

Depuis le 1er janvier 2022, l'Office est passé à la M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable des collectivités territoriales uniques, des métropoles et des établissements publics administratifs.

La facturation électronique étant devenue obligatoire, les factures fournisseurs sont déposées sur le portail CHORUS PRO auquel l'Office accède via le portail de la Gestion Publique (DGFIP).

En 2022, 571 factures ont été récupérées sur le portail (484 en 2021).
Les mandatements de celles-ci sont entièrement dématérialisés ainsi que les titres de recettes.
Les délais de paiement sont de l'ordre de 11 jours.

Ci-dessous quelques indicateurs relatifs aux mandatements des factures et des titres de recettes de l'exercice 2022.

SUIVI DE LA DÉPENSE	2021	2020
Nombre de lignes de mandats émises	793	875
Délai global de paiement (jours)	9,56	11,77
Délai de paiement du comptable	5,44	7,10
SUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX		
Nombre de lignes de titres émises	107	111
GESTION		
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel	9%	9%
Taux de consommation des dépenses d'investissement réel	1%	1%

Vote du budget primitif 2022 :

BUDGET PRIMITIF 2022		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	86 245 670,81	86 245 670,81
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 573 543,59	53 573 543,59

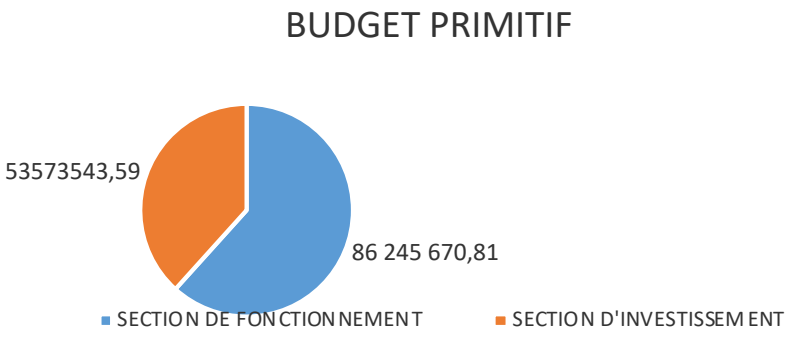

Le budget a pris en compte les restes à réaliser pour un montant total de :
6 457 320,69 €, qui comprend **3 680 586,26 € en investissement** et **2 776 734,43 € en fonctionnement**.

Récapitulatif des réalisations de 2022 :

RÉPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
011	Charges à caractère général	2 060 857 ,41
012	Charges de personnel	1 208 805,07
65	Autres charges de gestion courante	302 467,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 683 274,65
TOTAL		**5 255 404,29**

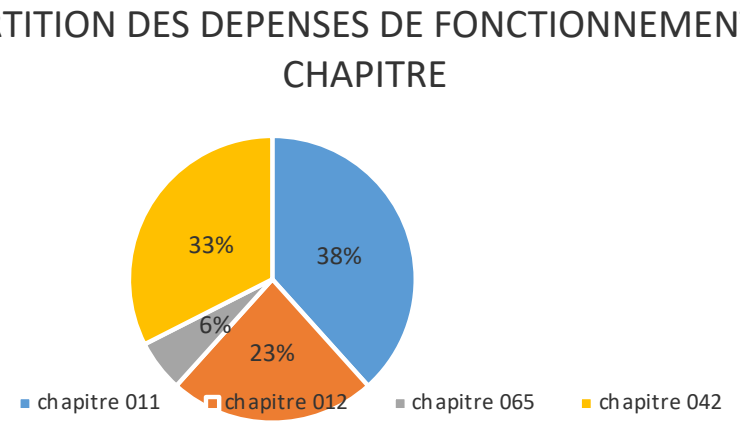

La section de fonctionnement peut sembler élevée, mais les missions essentielles de l'Office consistent à assurer le suivi de la qualité des milieux aquatiques pour mieux les préserver et à ce titre plusieurs marchés de prestations de service sont attribués à des opérateurs agréés.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
73	Impôts et taxes	17 081 351,00
74	Dotations et participation	999 717,89
75	Autres produits de gestion courantes	0,85
77	Produits exceptionnels	1218,12
013	Atténuations de charges	1348,59
TOTAL		**18 083 636,45**

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
20	Immobilisations incorporelles	26 312,46
204	Subventions d'équipements versées	903 797,81
21	Immobilisations corporelles	50 819,49
TOTAL		**980 929,76**

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

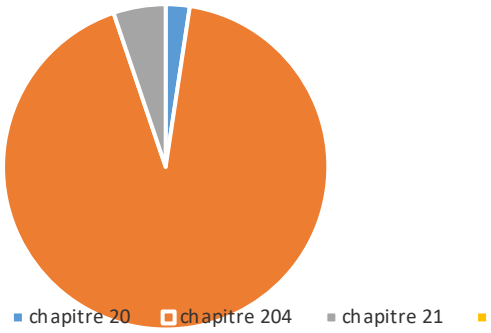

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT EN €
040	Opération d'ordre budgétaire (amortissement)	1 683 274, 65
TOTAL		**1 683 274,65**

Le compte administratif découlant du budget 2022 sera soumis courant 2023 au vote du Conseil d'administration.

1.3 SUIVI DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le rapport d'observations définitives de la CRC et ses réponses concernant les contrôles effectués sur la gestion de l'Office (exercices 2012 et suivants) comportait 19 recommandations :

- 7 recommandations de performance ;
- Et 12 recommandations de régularité.

Ces recommandations font l'objet d'une mise en application et d'un suivi régulier au sein du Conseil d'administration.

1.4 LE RECOUVREMENT DES CREANCES

Lors de chaque conseil d'administration, l'attention des administrateurs est attirée sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par l'Office pour recouvrer ses redevances.

Les ressources de l'Office proviennent :

- D'une part et pour l'essentiel des redevances ;
- D'autre part et dans une moindre mesure des éventuelles subventions qui peuvent lui être accordées pour la réalisation de projets spécifiques.

Les recettes de l'Office de l'Eau Guadeloupe sont issues des sommes perçues au titre des redevances « eau et assainissement » instituées par le Code de l'Environnement et renforcées par la Loi sur Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. D'une année sur l'autre, la part des « Restes à recouvrer » est en augmentation ce qui impacte directement la capacité financière de l'Office à soutenir les opérations en Eau et Assainissement sur le territoire et ce, malgré des sollicitations en hausse (Plan de Sécurisation de l'AEP, Plan Eau-DOM...).

Compte tenu de la fragilité de certaines structures et de leurs situations financières (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe - SIAEAG, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes - CAGSC, Ville de SAINTE-ROSE), de l'incertitude concernant le recouvrement des redevances et la perception réelle des recettes au titre de l'année 2021, la marge de manœuvre de l'Office de l'Eau Guadeloupe en matière d'accompagnement financier se réduit, et a un impact notable sur la mise en œuvre des 5 priorités du SDAGE révisé.

En outre, le 1er septembre 2021 a vu la création du Syndicat Mixte de Gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) (LOI no 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe PREFECTURE - 971-2021-08-26-00001 - Arrêté du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe).

Dès lors, avec cette création, disparaissaient les régies précitées et les dettes liées aux redevances ne sont pas transférées au SMGEAG mais reprises par les EPCI.

Fort :
- D'un partenariat renforcé avec la Paierie Départementale,
- D'un suivi régulier et une conjugaison des efforts pour favoriser un retour à de bonnes pratiques,
- D'une mise en place d'échéanciers avec les comptables publics pour les redevables suivants :
    - Communauté d'agglomération Grand Sud caraïbes ;
    - Commune de SAINTE-ROSE ;
    - Régies Nord Caraïbes (Eau et Assainissement)
    - Eau d'Excellence
    - Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG),

En 2022, le montant encaissé est de **6 252 050,58 €** (15 166 767 € en 2021). Pour mémoire en 2021, un volume d'arriérés conséquent a été payé par KARUKER'O.

En 2022, les règlements proviennent pour l'essentiel des délégataires.
Le montant des titres émis en 2022 est de **16 978 624,00** (18 782 474 € en 2021).

Au 31/12/2022 : les créances impayées de l'Office, composées pour l'essentiel des redevances impayées s'élèvent à **56 307 262,55 €** (source : ERAR Paierie Départementale Guadeloupe).

Selon notre décompte, les restes à payer concernant les redevables par les redevables publics sont les suivants :

EPCI CONCERNE	REDEVABLES	MONTANT (€)	%
CAGSC	CASBT/CAGSC	6 056 238,77 €	10,83
CANBT	SAINTE-ROSE	2 062 442,00 €	3,69
CAGSC	TROIS-RIVIERES	858 959,00 €	1,53
CAP EXCELLENCE	EAU D'EXCELLENCE	6 043 024,00 €	10,80
CANGT	RENOC	2 972 433,20 €	5,31
CARL / CANBT	SIAEAG	36 397 874,78 €	65,08
	SMGEAG	1 480 598,00 €	2,65
	CHBT	25 637,00 €	0,05
	CHUPPA	33 093,00 €	0,06
TOTAL		**55 930 299,75 €**	**100 %**

Ce montant de **55 930 299,75 €** représente **99,33 %** des restes à payer le SIAEAG représentant 65,08% des restes dus.
De tous les Offices de l'Eau, celui de Guadeloupe est le seul à supporter une situation de cette nature qui limite considérablement sa possibilité d'agir sur la préservation des milieux aquatiques, mission essentielle de cet établissement.

Outre les diligences classiques engagées par le Payeur, à savoir relances et mises en demeure, les dispositions suivantes ont également été prises par l'Office :

- Provisions comptables (voir les documents budgétaires)
- Référés-provisions : saisines du tribunal administratif de Basse-Terre
- Mise en place d'échéanciers de règlement

Des séances de travail ont été planifiées dès janvier 2022 avec les EPCI pour les sensibiliser à cette situation, afin de limiter l'impact de cette situation financière sur l'exercice des missions de l'Office de l'Eau.

De même, à chaque rencontre organisée sur les financements des opérateurs, l'Office n'a pas manqué de souligner l'urgence de la situation.

Préserver une trésorerie excédentaire est une gestion prudente au regard de l'effondrement du recouvrement. Il est important de signaler que les engagements antérieurs sont maintenus et sont en mesure d'être traités dès que les conditions seront réunies.

1.5 LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs

L'Office de l'Eau Guadeloupe conserve un effectif stable.
L'année 2022 a par ailleurs été ponctuée par différents mouvements de personnel qui ont conduit aux procédures de recrutement suivantes :
- Agent d'accueil
- Chargée de mission démarches territoriales et données sur l'eau et les milieux aquatiques
- Technicienne chargée des prélèvements

La répartition des effectifs au 31 décembre est ainsi la suivante :

	31 DECEMBRE 2021	31 DECEMBRE 2022
Statutaires	9	10
Contractuels	6	6
TOTAL	**15**	**16**
Hommes	5	4
Femmes	10	12
TOTAL	**15**	**16**
Administrative	6	6
Technique	9	10
TOTAL	**15**	**16**
A	7	8
B	5	6
C	3	2
TOTAL	**15**	**16**

L'année 2022 enregistre une montée en compétences des effectifs, fruit du travail d'incitation à accéder aux programmes de formation des partenaires de l'Office de l'Eau (CNFPT - OIEau – FNCC).
C'est ainsi que 2022 a vu notamment la nomination de quatre agents lauréats de concours (Ingénieur, Technicien, Rédacteur principal de 2ème classe et Rédacteur),

La rémunération

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 208 805,07 € euros pour l'année 2022 (1 038 286,91€ en 2021).

La mise à disposition et le détachement de personnel

Depuis 2017, le Directeur de l'Office est mis à disposition par le Conseil Départemental et ne perçoit aucun complément de l'Office. Sa rémunération est entièrement remboursée par l'Office au Conseil Départemental.

Depuis 2021, un agent, ingénieur territorial, est détaché, à sa demande, pour une durée de trois ans au sein du Parc National de la Guadeloupe et ne perçoit pas de rémunération de l'Office.

Le télétravail

Par délibération du 22 juillet 2022, le Conseil d'Administration a entériné l'application du télétravail, pour les tâches éligibles à cette modalité de travail, à raison de deux jours ponctuels maximum par semaine.
L'exercice du télétravail s'effectue sur demande des agents, en lien avec les jours d'absence (formation, mission ou congés), afin de maintenir un temps en présentiel cohérent avec les objectifs prioritaires.
Le télétravail répond à une démarche de qualité de vie au travail (QVT) permettant aux agents de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée, tout en diminuant l'impact environnemental des trajets domicile-lieu de travail, puisque plus d'un tiers des agents de l'Office habitent à plus de 45 km de leur lieu de travail.

Une Journée de cohésion

Le 30 juin, une journée de cohésion a été organisée au sein du Jardin de Valombreuse situé à Petit-Bourg, journée durant laquelle différents ateliers ont été organisés (bricolage, création de produits ménagers naturels, peinture, jardinage, sophrologie).
Alors que les agents travaillent principalement sur des tâches sectorisées, cette journée était l'occasion de partager un temps collectif, d'interagir, de renforcer les liens, d'améliorer la communication.
Ce type d'événement, très bénéfique, qui permet également l'intégration des nouveaux collaborateurs, sera renouvelé sur les prochaines années.

La Formation

Colonne vertébrale du statut, la formation est un vecteur de promotion sociale et professionnelle pour l'ensemble des agents territoriaux.
En 2022, les agents ont bénéficié en moyenne de 10 jours de formation.

Ces heures concernent essentiellement :

- les formations de professionnalisation et de perfectionnement via l'offre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- des formations liées à l'utilisation des logiciels ou plateformes métiers,
- un rattrapage des formations d'intégration obligatoires pour l'ensemble des agents contractuels réalisées par le CNFPT,
- les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- la réalisation d'un bilan de compétences à la demande d'un agent,
- des formations spécifiques (brevet niveau II de plongée d'un agent du service milieux aquatiques notamment).

Le coût annuel de la formation s'élève à 12'842,75€ dont 5'413,62€ de cotisations obligatoires au CNFPT auquel il conviendrait d'ajouter le temps passé.
La formation est pour l'Office un véritable investissement et une opportunité d'échange avec d'autres collectivités.
A cela s'ajoutent,

- pour un coût de l'ordre de 200 € TTC pour les formations réalisées via la FNCCR outre une cotisation annuelle de 2 800,00 €
- 1 560€ TTC pour le bilan de compétences.
- Les formations suivies sur la plateforme IDEAL Co qui sont couvertes par la cotisation annuelle de 2 910,49 € versée par l'Office.

Par ailleurs, des échanges entre Offices de l'eau ont pu s'effectuer.
Ainsi l'Office de l'Eau de Martinique (ODE) a pu accueillir deux agents pour une immersion de trois jours au sein de leurs services ressources humaines et marché public.
De même, la Guadeloupe a reçu deux agents de l'ODE lors d'une formation de trois jours sur un logiciel métier.

Accueil de stagiaire

Au cours d'un stage de trois mois et demi, une étude sur « l'optimisation du suivi des masses d'eau de type cours d'eau de la Basse-Terre » a pu être coordonnée par une étudiante en Master I Contaminants eau santé, sous la tutelle de la Directrice du service milieux aquatiques.
Cette étudiante s'est vu verser une indemnité mensuelle conformément à la réglementation et à la délibération du Conseil d'administration relative à la rémunération des stagiaires.

Le Renouvellement des instances représentatives du personnel

Dans les trois fonctions publiques, les élections professionnelles relatives au renouvellement général des instances représentatives du personnel se sont déroulées le 8 décembre 2022.
Les votes par les agents de l'Office ont été effectués par correspondance à l'attention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Guadeloupe qui organisait ce scrutin.

Le régime indemnitaire

Faisant suite au Décret 2020-182 du 27 février 2020, l'Office a transposé le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois non concernés jusqu'alors, à savoir : les techniciens, les ingénieurs et les ingénieurs en chef.
Par délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021, le RIFSEEP est désormais applicable à l'ensemble des agents de l'Office depuis le 1er juin 2021.

La prévoyance garantie maintien de salaire

Par convention de participation entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe et la société INTERIALE les agents peuvent souscrire depuis le 1er juillet 2015 à un contrat de prévoyance garantie maintien de salaire induisant une participation de l'employeur.
Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.
Une nouvelle consultation faite par le Centre de gestion a abouti au choix de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les années à venir.
L'Office aura à se prononcer sur ce choix pour une nouvelle convention.

Les Œuvres sociales

L'Office de l'Eau a une convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Conseil Départemental depuis 2008 et bénéficie de toutes les prestations et actions offertes par la structure.
Par ailleurs, les agents bénéficient de 16 chèques déjeuner d'une valeur de 8,00 € durant 11 mois/année.
L'Office prend en charge 50% de la valeur des chèques soit une contribution annuelle de 704,00 €/ agent utilisateur.

La logistique

Le parc de véhicules de l'Office compte à ce jour :

- 1 véhicule Sport Utility Vehicule (SUV) en Location Longue Durée ;
- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur (Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 – Délibération n° 2017/CA03/12-17-10) mis à disposition du personnel en cas de besoin ;
- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur-Adjoint en charge du pôle technique
- Les agents sont amenés, cependant, en cas de nécessité, à utiliser leur véhicule personnel dans les conditions définies par la délibération en date du 6 juillet 2012.

Pour les déplacements autorisés, les agents disposent d'un ordre de mission.

1.6 L'ANTENNE DE POINTE-A-PITRE

Pour faire suite à la délibération N° 2017/CA02/06-17-09 en date du 23 juin 2017, l'Office a signé le 28 juillet 2017 un bail de location avec la SIKOA pour des locaux d'une superficie de 157 m2 sis à Bergevin (POINTE-A-PITRE).
Fonctionnels, les locaux de Pointe-à-Pitre accueillent, outre le Point Médiation, des rencontres et des réunions délocalisées.
L'antenne contribue ainsi au rayonnement de l'Office sur l'ensemble du territoire.

1.7 L'INFORMATIQUE

Concernant le Délégué à la Protection des Données (DPO) (articles 24 à 43), l'Office doit encore prendre toutes les dispositions pour se mettre en conformité en matière de protection des données et de mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles.
Dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

1.8 LA COMMANDE PUBLIQUE

S'agissant de la commande publique, l'Office utilise la plateforme **http://www.marches-publics.info/accueil.htm**.
Pour mémoire, « la commande publique correspond à l'ensemble des contrats conclus à titre onéreux par un acheteur public ou une autorité concédante ayant une mission de service public (pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices), pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Les contrats peuvent prendre la forme de marchés publics (l'ensemble de la prestation est financé par le pouvoir public) ou de concession (délégation d'une activité de service public où le gestionnaire se rémunère en partie par l'activité du service).

Les marchés publics recouvrent plusieurs formes. On trouve les marchés publics de fournitures conclus avec des fournisseurs ayant pour objet l'achat de produits ; les marchés publics de services conclus avec des prestataires ayant pour objet la réalisation de prestations de services ; et les marchés de travaux conclus avec des entrepreneurs ayant pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil.

Bien que l'Office n'ait pas un volume important de marchés, afin d'améliorer le suivi de la Commande Publique, un poste « Acheteur Public, Archive et Documentation, Moyens Généraux » a été créé.

En 2022, les marchés publics suivants ont été attribués :

OPERATIONS	MONTANT € TTC	ATTRIBUTAIRES
Mise en œuvre du programme de surveillance de l'état des cours d'eau conformément à la Directive-Cadre sur l'Eau Durée : 4 ans	1 500 000,00 € HT/an	Lot 1 : OF CONSULTING Lot 2 : IPG Lot 3 : AQUASCOP Lot4 : Fish Pass Lot 5 : AQUASCOP
NETTOYAGE DU SIEGE DE L'OFFICE DUREE : 4 ANS	13 533,43 € HT/an	TNN

Deux marchés lancés en 2022 seront attribués en 2023 à l'issue des CAO : il s'agit du marché communication d'une part et du marché relatif au suivi du réseau de surveillance des masse d'eau côtières du district de la Guadeloupe 2023-2027.
Pour ses autres commandes, l'Office se fait fort de procéder à des consultations à base de devis.

1.9 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITE

Comme chaque année, la solidarité Interbassins a contribué au financement des études de connaissance des milieux aquatiques et de la ressource en eau, ainsi qu'au soutien de l'Office de l'eau.

Les études de connaissance se focalisent essentiellement sur les suivis obligatoires des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), mais également sur le domaine de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs amphihalins.

L'Office de Guadeloupe adapte ses missions de surveillance à son contexte géographique et aux attentes de son Bassin d'où la mise en œuvre, au-delà des suivis conformes, de suivis complémentaires sur la Grande-Terre notamment.

Les actions de recherche-développement-innovation (RDI) se concentrent sur la définition d'indicateurs adaptés à l'outre-mer pour les suivis de la directive cadre sur l'eau, mais également sur l'adaptation et le dimensionnement des filtres plantés comme technique d'assainissement particulièrement adaptée au contexte ultramarin tropical, de même qu'au suivi des zones

humides, mangroves, Forêt tropicale, par exemple en collaboration Parc National de Guadeloupe, l'Office National des forêts et le Conservatoire du Littoral.

La programmation est élaborée conjointement par les services de l'Office de l'Eau, de l'Office Français de la Biodiversité, et des services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe.

Le lien est également fait avec les différents chargés de missions thématiques et les grands organismes de recherche, IRSTAE, BRGM , Université.

Ainsi, en 2022, le concours financier de l'Office Français de la Biodiversité a été validé pour les opérations suivantes avec un taux de participation de 80% pour le suivi DCE :

Description	Montant total estimé	Montant total éligible	Taux de participation de l'OFB	Montant subvention
Suivi DCE conforme des masses d'eau côtières 2022	161 039,05 €	146 039,05 €	80,00%	**116 831,24 €**
Suivi DCE complémentaire des masses d'eau côtières (sites du réseau de référence, suivi du benthos corallien et des herbiers) 2022	150 989,48 €	138 989,48 €	80,00%	**111 191,58 €**
Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau – RCS 2022	99 162,58 €	84 162,58 €	80,00%	**67 330,06 €**
Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau – RCO 2022	76 545,09 €	69 545,09 €	80,00%	**55 636,07 €**
Suivi complémentaire des cours d'eau RCS et RCO 2022	14 706,85 €	14 706,85 €	80,00%	**11 765,48 €**
Suivi qualité des masses d'eau souterraines 2022	165 000,00 €	165 000,00 €	80,00%	**132 000,00 €**
TOTAL PROGRAMME ACTIONS 2022	**667 443,05 €**	**618 443,05 €**	**80%**	**494 754,43 €**

La convention conforme, d'une durée globale de 28 mois, est en date du 23 novembre 2021.
Les opérations correspondantes sont mises en œuvre dans le cadre de la mission « Suivi des Milieux aquatiques » sur une période de 24 mois auxquels s'ajoutent 4 mois pour produire les pièces justificatives et pour le versement du solde.
La période d'éligibilité des dépenses démarre le 1er janvier 2022.
Les conventions conclues entre l'Office de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité (OFB)) sont établies conformément aux dispositions légales et font l'objet d'un suivi financier précis.

1.10 LES AUTRES CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Des conventions de recherche et développement se poursuivent entre autres, avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), et avec le Conservatoire du Littoral…
A noter qu'une Convention-cadre de partenariat multipartite relative à l'éducation au territoire et au développement durable a été signée le 26 avril 2018 avec le Rectorat, l'Université des Antilles, Cap Excellence, le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le délégué Outre-Mer de l'Agence Française pour la Biodiversité.
L'Office de l'Eau s'attache ainsi à tisser des partenariats avec des acteurs locaux.
Ces liens s'inscrivent dans une volonté de favoriser la réalisation de ses missions : la connaissance, l'accompagnement et l'aide financière, tout autant que la promotion des filières de la Biodiversité auprès des jeunes.

2022 a vu se poursuivre les conventions listées dans le tableau ci-dessous

CONVENTIONS DE PARTENARIAT – OE971					
Partenaire	**Titre de la convention**	**Objet**	**Etat d'avancement**	**Dates**	**Observations**
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Convention cadre	SDAGE DCE Assainissement Préservation de la ressource	Convention pluriannuelle En cours	Depuis 2016	
Office de l'Eau de Martinique	Convention de partenariat 2021-2023	Echanges et partages d'expérience	En cours	Signée le 6 août 2021	
Communauté de Communes de Marie Galante	Convention d'appui technique 2022-2024	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des fiches actions de l'eau et de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.		Non signée
Préfecture Région et Département	Convention de partenariat « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe »	Création d'un rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'eau et de l'assainissement	Chiffres-clés 2018 Chiffres clés 2019 Chiffres-clés 2020 Chiffres clés 2021 ? Chiffres-clés 2022 ?		Contribution financière de l'Office ?
Chambre de commerce et de l'industrie des Iles de Guadeloupe (CCIG)	Convention de mise à disposition d'un appui technique	Accompagnement pour la réhabilitation de la mini station du complexe du WTC de Jarry	L'appui technique a été défini en fonction de l'avancement de l'étude.(convention AT-2018-006 assistance maitrise d'ouvrage)	20/12/2018	Opération terminée. En attente du rapport final d'exécution pour clôture administrative et paiement du solde (dernière relance le 12/09/2022).

CONVENTIONS DE PARTENARIAT – OE971					
Partenaire	**Titre de la convention**	**Objet**	**Etat d'avancement**	**Dates**	**Observations**
ONF	Convention de partenariat	Définir les objectifs et les types d'actions à conduire conjointement sur la période 2022-2025		Signée le mercredi 2 février 2022 2022-2025	Un financement était prévu pour 2021. Quid de 2022 ?
Parc National de la Guadeloupe	Convention de partenariat	Définir les objectifs et les types d'actions à conduire conjointement sur la période 2022-2025	Validée par le CA du 236/03/2022		A signer
SMGEAG	Convention de partenariat	Définir un programme concerté d'actions et de coopération à conduire conjointement par les partenaires et les modalités de leur mise en œuvre pour la période 2022-2024.		Visée le 09/02/2022	

CONVENTIONS DE PARTENARIAT – OE971					
Partenaire	**Titre de la convention**	**Objet**	**Etat d'avancement**	**Dates**	**Observations**
COM de SAINT-MARTIN	Convention de partenariat pour l'Etat des Lieux des masses d'eau	Réalisation de l'Etat des Lieux avant la révision du SDAGE pour la collectivité de SAINT MARTIN	La convention s'achève en parallèle de l'étude portant sur l'Etat des lieux des masses d'eau.		
RENOC	Convention cadre d'intérêts communs	Convention et programme d'actions prévisionnel 2019 – 2022 : Développer les outils d'aide à la compétence ANC - diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau portable - diminuer les pollutions diffuses - traiter les eaux usées - information formation communication	Les échanges se réalisent dans le cadre d'un programme d'accélération mis en place avec le prestataire OIEAU et EY et des travaux pour la création d'un syndicat mixte ouvert de l'eau et de l'assainissement.		Avec la liquidation en cours de RENOC, cette convention devient sans objet
UNIVERSITE DES ANTILLES	Convention cadre d'intérêts communs	Effets des sargasses sur herbiers, coraux, espèces animales Effets des tours d'eau sur les usagers : récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux. Appels à projet Ingénieur GENIE DE L'ENVIRONNEMENT "Systèmes Energétiques" et "Matériaux" Information et formation Séminaire annuel Recherche, Développement, Innovation (RDI)	Les échanges n'ont pas encore abouti.		**A prévoir une séance de travail avec la nouvelle gouvernance de l'UA**
Convention pour la mise en valeur des sites et plages	Syndicat Intercommunal de mise en valeur des Plages et des Sites (SIPS)	Sans objet	Validée par le CA du 31/05/2021		Non signée Contenu à actualiser pour mieux répondre aux besoins

CONVENTIONS DE RECHERCHE AVEC ENGAGEMENT FINANCIER – OE971					
Partenaire	**Objet**	**Engagements financiers**	**Etat d'avancement**	**Dates**	**Observations**
ECO IN EAU	Evaluation de l'adéquation de l'Indice Diatomique Antillais (IDA2) et du guide associé au suivi des eaux en aval des stations d'épuration	14 640,37 HT **15 884,80 TTC**	Les prélèvements ont été réalisés par le prestataire en charge de l'étude. L'évaluation réalisée par ECO IN EAU se fera après signature de la convention.		
MNHN	Elaboration d'un indicateur appliqué au suivi des mangroves	44 964,71 TTC	Etude lancée. Les premières investigations de terrain ont été faites en juin.		Action terminée et soldée. Un rapport a été transmis par le MNHN en juillet 2022.
HYDRECO	Mise au point d'un protocole antillais de pêche électrique	27 000,00 TTC	La convention est en cours de finalisation.	25/10/2022	Convention signée par les offices 971 et 972 en novembre 2019. En attente réception rapport final
BRGM	Elaboration de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée de Marie-Galante, volet 2	24 375,00 HT	Lancement de l'étude programmé pour la mi-novembre.	Avenant de temps le 17/01/2022 (échéance prévue le 30/09/2022)	COPIL de restitution le 17/10/2022, rapport final en cours d'approbation côté BRGM, réception prévue en semaine 43 ou 44

CONVENTIONS DE RECHERCHE AVEC ENGAGEMENT FINANCIER – OE971					
Partenaire	**Objet**	**Engagements financiers**	**Eta d'avancement**	**Dates**	**Observations**
BRGM	Etude du fonctionnement hydrologique des Mares de Guadeloupe	92 640 € HT		2022	Convention à revoir/corrigée Adresse obsolète signalée au BRGM. L'OE a accepté la signature de la convention à charge pour le BRGM d'émettre les factures avec la bonne adresse. Chiffres erronés (article 7 vs annexe financière A2) : un avenant permettra de régulariser l'erreur d'adresse et l'erreur de l'annexe. Financement via la convention OFB 2020 à revoir. En effet la délibération N°2019/CA04/10-19-04 du 30 octobre 2019 ne prévoit pas les mêmes montants et participations. L'action mares est prévue dès le départ en 2 temps : une partie menée par le BRGM sur les interactions ESUC – ESOUT, et une autre à la charge de l'OE sur la caractérisation biologique et chimique des mares. Ceci explique que le montant prévu au titre de l'action avec le BRGM soit inférieur au coût total indiqué dans la délibération ; le reliquat doit permettre le lancement de l'autre partie de l'étude. Une nouvelle délibération sera proposée à un prochain CA, afin de valider un coût total de l'action plus élevé.

AUTRES CONVENTIONS AVEC ENGAGEMENT FINANCIER – OE971					
Partenaire	**Objet**	**Engagements financiers**	**Etat d'avancement**	**Dates**	**Observations**
Agence des 50 Pas Géométriques	Convention cadre listant les intérêts communs et un programme d'actions prévisionnel			Sans objet	Projet en suspens Intérêts communs à définir
Conservatoire du Littoral	Convention cadre de partenariat et programme d'actions : Restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry – Etude hydraulique du marais de Port Louis	131 000,00 €	Convention 2019-2023 Les premières interventions ont été lancées par le conservatoire du littoral. Marché lancé		Rencontre avec le nouveau délégué (05/10/2022) Avenant à prévoir
UICN/PRZH	Projet « Mares des Antilles » Projet REMA /Guide technique et restauration de mares en Guadeloupe et en Martinique	37 960 €	Convention 2021-2024 Convention tripartite (UICN-PRZHT/ ODE972/OE971) 2021-2023	01/07/2021	Paiement acompte n°1
UICN	Création d'une mallette pédagogique Valorisation des supports conçus en 2019 Création d'un réseau des mares de Guadeloupe Développement de nouveaux outils pédagogiques	15 000,00 € 15 265,50 € 7 500,00 € 51 360,00 €	Convention 2019-2021		Opérations terminées (visites virtuelles, réseau mares) Paiement solde à venir Prévoir une nouvelle contractualisation pour le Réseau des mares avec ANBALOUP LA (Mme MERLE)
IPGP-OVSG	Convention de collaboration entre l'Institut de Physique du Globe de Parie et L'Office de l'Eau Guadeloupe	40 000 € (80% de la subvention)	Convention d'une durée de 1 ans renouvelable 3 fois	Visée le 13/10/2020	Opération en cours de finalisation. En attente du rapport de restitution sur la chimie des eaux de la Soufrière
BRGM	Etude de caractérisation des sources non AEP utilisées par les populations (phase 2)	12714 € (acompte démarrage) + 16 952 € (2d)	Durée de 2 ans à compter de la date de signature	Visée le 26 janvier 2021	Avancement satisfaisant du projet
IPG	Projet GWADAMIB'O	10 000,00 €	CA du 23/03/2022		

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES – OE971					
Titre de la convention	Partenaire	Données	Contexte	Dates	Observations
Convention de mise à disposition de données	IFRECOR	Données et rapports de suivis DCE des peuplements benthiques et des écosystèmes associés	Etablissement d'un bilan de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés	Signée le 14/09/2020. Court jusqu'au 13/09/2023.	
Convention de mise à disposition de données	Groupement GAIA / Impact-mer / DHI / Bird&Bird	Données de suivi DCE des eaux côtières sur la station Chicot	Etude d'impact sur le projet d'extension du port de Saint-Martin	Signée le 02/03/2021. Court jusqu'au 01/03/2024.	
Convention de mise à disposition de données	DAAF Guadeloupe	Données CLD du suivi DCE	Plan Chlordécone IV	Signée le 03/06/2021. Court jusqu'au 02/06/2024.	
Convention de mise à disposition de données	PNG	Données brutes de suivi DCE sur la station La Lézarde	Besoin de connaissance sur la qualité des milieux aquatiques de la rivière La Lézarde	Signée le 19/05/2021. Court jusqu'au 18/05/2024	
Convention de mise à disposition de données	Anses	Données brutes de suivi DCE sur les MECE et MECOT	Mesure de l'exposition des récifs coralliens français à différents types de contamination	Signée le 12/07/2021. Court jusqu'au 11/07/2024.	
Convention de mise à disposition de données	Eco In EAU	Données brutes de suivi DCE du biote sur les MECE	Finalisation du projet Sicydium Sentinelle, qui vise à accroître les connaissances sur la biologie du poisson Sicydium sp dans le but de l'utiliser comme organisme sentinelle des hydrosystèmes des Antilles françaises.	Signée le 11/03/2022. Court jusqu'au 10/03/2025	
Agence Régionale de Santé (ARS)	Convention d'échanges de données	Echange de données sur les stations d'épuration			Les échanges de données sont en cours.

TABLEAU DES CONVENTIONS			
Titre de la convention	**Partenaire**	**Objet**	**Etat d'avancement**
Convention cadre	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	SDAGE DCE Assainissement Préservation de la ressource	Convention pluriannuelle
Convention d'échanges de données	Agence Régionale de Santé (ARS)	Echange de données sur les stations d'épuration	Les échanges de données sont en cours.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Appui technique dans le domaine de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des fiches actions de l'eau et de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de partenariat « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe »	Préfecture Région et Département	Création d'un rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'eau et de l'assainissement	Chiffres-clés 2018 Chiffres clés 2019 Chiffres-clés 2020
Convention de recherche et de développement, « révision de l'état des lieux des masses d'eau souterraine »	Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)	Engagement du programme prévu pour la révision de l'Etat des Lieux des masses d'eau souterraines	Les objectifs fixés ont été atteints dans le cadre de l'Etat des Lieux (EDL) réalisé sur les masses d'eau. Les livrables ont été présentés au comité de pilotage de l'EDL, à la commission eau et planification du CEB, au CEB et au CA de l'Office.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Chambre de commerce et de l'industrie des Iles de Guadeloupe (CCIG)	Accompagnement pour la réhabilitation de la mini station du complexe du WTC de Jarry	L'appui technique a été réaménagé en fonction de l'avancement de l'étude.

TABLEAU DES CONVENTIONS			
Titre de la convention	**Partenaire**	**Objet**	**Etat d'avancement**
Convention de partenariat pour l'Etat des Lieux des masses d'eau	COM de SAINT-MARTIN	Réalisation de l'Etat des Lieux avant la révision du SDAGE pour la collectivité de SAINT MARTIN	La convention s'achève en parallèle de l'étude portant sur l'Etat des lieux des masses d'eau. Les livrables seront transmis à la COM de Saint Martin, dès édition.
Convention cadre d'intérêts communs	RENOC	Convention et programme d'actions prévisionnel 2019 – 2022 : Développer les outils d'aide à la compétence ANC - diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau portable - diminuer les pollutions diffuses - traiter les eaux usées - information formation communication	Les échanges se réalisent dans le cadre d'un programme d'accélération mis en place avec le prestataire OIEAU et EY et des travaux pour la création d'un syndicat mixte ouvert de l'eau et de l'assainissement.
Convention cadre d'intérêts communs	UNIVERSITE DES ANTILLES	Effets des sargasses sur herbiers, coraux, espèces animales Effets des tours d'eau sur les usagers : récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux Appels à projet Ingénieur GENIE DE L'ENVIRONNEMENT "Systèmes Energétiques" et "Matériaux" Information et formation Formation Séminaire annuel Recherche, Développement, Innovation (RDI)	Les échanges n'ont pas encore abouti.

CONVENTIONS DE RECHERCHE A ENGAGEMENT FINANCIER			
Partenaire	**Objet**	**Engagements financiers**	**Etat d'avancement**
ECO IN EAU	Evaluation de l'adéquation de l'Indice Diatomique Antillais (IDA2) et du guide associé au suivi des eaux en aval des stations d'épuration	14 640,37 HT **15 884,80 TTC**	Les prélèvements ont été réalisés par le prestataire en charge de l'étude. L'évaluation réalisée par ECO IN EAU se fera après signature de la convention.
MNHN	Elaboration d'un indicateur appliqué au suivi des mangroves	44 964,71 TTC	Etude lancée. Les premières investigations de terrain ont été faites en juin.
HYDRECO	Mise au point d'un protocole antillais de pêche électrique	27 000,00 TTC	La convention est en cours de finalisation.
BRGM	Elaboration de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée de Marie-Galante, volet 2	24 375,00 HT	Lancement de l'étude programmé pour la mi-novembre.

CONVENTIONS DE RECHERCHE A ENGAGEMENT FINANCIER			
Partenaire	**Objet**	**Engagements financiers**	**Etat d'avancement**
Conservatoire du Littoral	Convention cadre de partenariat et programme d'actions : Restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry – Etude hydraulique du marais de Port Louis	131 000,00 TTC	La convention est en cours de signature. Les premières interventions ont été lancées par le conservatoire du littoral.

1.11 L'OFFICE AU CŒUR DES RESEAUX D'ACTEURS DE L'EAU

Les conventions précédemment citées témoignent de l'ancrage de l'Office de l'Eau dans son environnement conformément aux dispositions prévues par la loi, et à son engagement dans la réalisation de la priorité n°1 du SDAGE d'améliorer la Gouvernance.
Par ailleurs, l'Office de l'Eau Guadeloupe participe au Groupe de Coordination Inter Bassins d'Outre-Mer (GCiBOM) devenu le Séminaire de Programmation Outre-Mer puis les Rencontres Techniques Outre-Mer.

L'Office de l'Eau Guadeloupe est aussi adhérent de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) suite à la délibération prise le 29 novembre 2013 par son Conseil d'administration.
Cette adhésion lui permet de bénéficier d'une abondante documentation et de multiples informations en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques et l'assainissement notamment lors de journées de formation proposées.

Pour toute question liée à l'eau et à l'assainissement, tant juridique que technique, les experts de la FNCCR peuvent être sollicités et accompagnent avec efficacité l'Office dans l'exercice de ses missions.
Ils ont, à ce titre, fourni de nombreux éclairages sur des sujets en pleine évolution (GEMAPI, Gestion des eaux pluviales, Tarification de l'Eau...).

A ce titre, l'Office participe à différents groupes de travail et de réflexion avec de nombreux acteurs :

1. Agence Régionale de Santé (ARS)
2. Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe
3. Cellule de Mutualisation Assainissement Non Collectif (ANC)
4. Cellule de Veille Sécheresse
5. Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)
6. Comité de l'Eau et de la Biodiversité
7. Comité de Pilotage du Grand Projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
8. Comité de Pilotage et Comité Technique du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Abymes
9. Comité de Pilotage du Plan Chlordécone
10. Comité National de l'Eau (CNE)
11. Comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA)
12. Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto
13. Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
14. Commission risques Naturels (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)
15. Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles (CMUBA)
16. Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DEAL) : une convention cadre DEAL/OE971, à laquelle est joint un programme d'actions d'intérêt commun annuel, définit depuis 2016 les relations entre les deux entités.
17. Institut de Physique du Globe de Paris - Observatoire Volcanique et Sismologique de la Guadeloupe (IPGP-OVSG)
18. Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
19. Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE)
20. Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)
21. Plan de Sécurisation Eau Potable
22. Plan Eau-DOM
23. Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD)
24. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
25. Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
26. Secrétariat Technique de Bassin
27. Instances de concertations générées par l'Etat, la Région, le Département et les Inter-communalités.

Il s'agit d'accompagner tous les acteurs dans la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux aquatiques.

Concernant, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), le secrétariat administratif est assuré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et il existe un secrétariat technique de bassin (STB) qui regroupe l'OE971, qui pilote l'Etat Des Lieux (EDL), et la DEAL, qui se charge du SDAGE

Pour mémoire, le CEB a mis en place 4 commissions :
- Une commission Eau-Planification (secrétariat : DEAL et Office de l'Eau) ;
- Une commission « Biodiversité » (secrétariat : DEAL) ;
- Une commission « Communication » (secrétariat : Office de l'Eau) ;
- Une commission « Anthropisation » (secrétariat : Office de l'Eau).

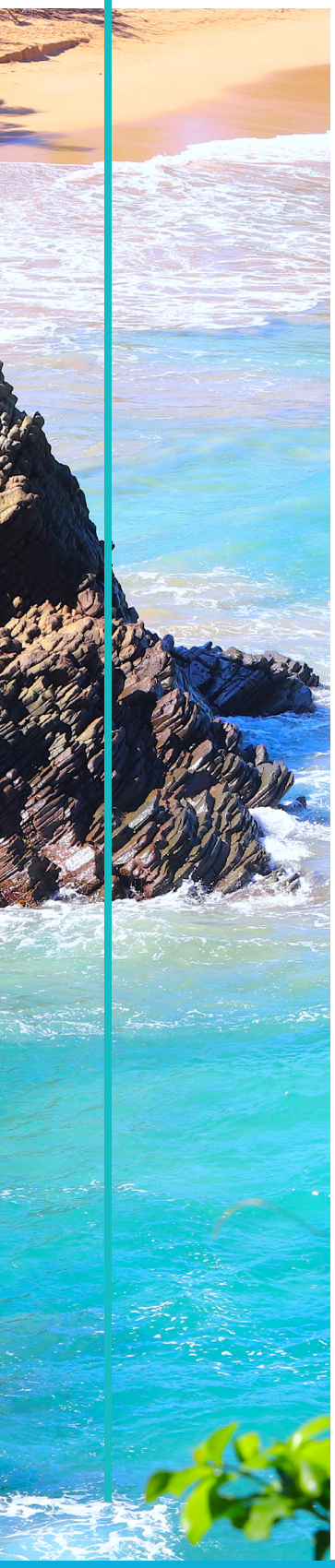

02 LES ACTES DE GESTION LIES A L'EXECUTION DES MISSIONS ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Les actes de gestion concernent l'exécution des missions de l'Office et du Programme Pluriannuel d'Intervention ainsi que toutes les contributions (études, recherches, réflexions ...) destinées à permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques et leurs usages.

L'expertise territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe est souvent sollicitée.
Elle s'est tournée davantage vis-à-vis des partenaires institutionnels et les milieux associatifs.

2.1 LES MILIEUX AQUATIQUES

A. CONNAISSANCE

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2027. Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.
Afin de mesurer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau.

Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :
- réseau de référence (RR) : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)
- au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont les modalités de suivi sont généralement calquées sur celles des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

Les cours d'eau

Dans la continuité des suivis précédents, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2022 sur un total de 36 stations, dont :
- 20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO
- 16 stations RCO

En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- **L'eau** (brute et filtrée)
- **L'hydrobiologie** (invertébrés et diatomées)

Figure 1 : Eléments suivis sur les stations cours d'eau en 2022

6 campagnes d'analyses physico-chimiques de l'eau ont ainsi été menées au cours de l'année 2022.
L'ensemble des suivis ainsi réalisés génèrent un volume important de données qu'il convient de valider et de centraliser pour en assurer la fiabilité, la complétude et l'exploitabilité. Pour ce faire, l'Office s'est doté depuis plusieurs années d'un progiciel de gestion interne des données : « Aquatic ». Afin de permettre la prise en main de l'outil aux agents de l'office recrutés au cours de l'année 2022, l'Office de l'eau a organisé, du 3 au 9 Novembre 2022, une formation à l'utilisation de ce logiciel. Cette formation de 3 jours a permis à deux de ses agents mais également à deux agents de l'Office de l'eau de la Martinique, d'être formés à l'utilisation de la base de données.

A l'issue de cette formation, un travail de validation des données physico-chimiques et chimiques et de vérification de leur complétude a été mené. Les données collectées par l'Office de l'Eau sont ainsi soumises à divers contrôle (contrôle de doublons, complétude, cohérence et de validité) afin d'assurer leur complétude et leur qualité selon les prescriptions nationales.

Au cours de l'année 2023, les données de 2022 ainsi validées seront versées dans la base de données nationale Naïades, complétant ainsi les données 2018 à 2021 qui y sont déjà présentes.
http://www.naiades.eaufrance.fr/, rubrique Accès aux données.

Le travail de bancarisation reste cependant à mener sur les données issues des suivis hydrobiologiques. En effet, les offices de Guadeloupe et de Martinique ont été confrontés à des divergences de dénomination d'espèces de diatomées et de macroinvertébrés, d'un département à l'autre, et d'une année sur l'autre. Par ailleurs, nombre d'espèces détectées ces dernières années ne sont pas prises en compte par les indicateurs actuels. Des travaux d'homogénéisation des dénominations et de réactualisation de l'indicateur diatomées des Antilles (IDA) sont prévus pour le premier trimestre 2023.

Les rapports de valorisation de l'ensemble des données produites au cours de l'année 2022 sont attendus pour le 2ème semestre 2023.

En 2023, des campagnes d'analyses physico-chimiques et chimiques sont prévues mensuellement, avec au mois de mars un suivi hydrobiologique (diatomées, macroinvertébrés, poissons et crustacés) et des prélèvements de biote et de sédiments.

Les plans d'eau

a) La retenue de Gaschet

Depuis 2016, la retenue d'eau de Gachet fait partie des masses d'eau à suivre au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Le suivi débuté en 2017 sur cette retenue s'est poursuivi jusqu'à février 2020, et a de nouveau été mis en œuvre en 2021avec l'analyse des paramètres suivants :

- **Eau** : 16 prélèvements,
- **Phytoplancton** : 16 prélèvements,
- **Sédiments** : 3 prélèvements,
- **Biote** : 3 prélèvements,
- **Hydromorphologie**

Le rapport sur l'état général du plan d'eau a été livré par le bureau d'études partenaire au cours du 3ème trimestre 2022. Les résultats montrent entre autres :

- la présence de pesticides (chlordécone, glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA, S-Métolachlore, propiconazole...) et d'autres micropolluants dans l'eau de la retenue (bisphénols, formol)
- la présence d'un produit phytosanitaire (bifenthrine) et de 16 substances métalliques dans les sédiments. L'origine naturelle ou anthropique de ces métaux reste à déterminer
- une concentration moyenne en chlorophylle-a (14,8 µg/l), conduisant la qualité de l'eau de la retenue du Gaschet à être considérée comme médiocre.

Figure 2. La retenue d'eau de Gaschet

b) Les plans d'eau hors DCE

Outre la retenue de Gaschet, l'Office de l'Eau a souhaité investiguer d'autres plans d'eau naturels ou artificiels, répondant ainsi à sa mission de connaissance des milieux aquatiques. C'est ainsi le suivi de 4 plans d'eau qui a été entrepris dès 2018 :

- Le **Grand Etang** situé sur le territoire du Parc National de Guadeloupe (PNG) dans la commune de Capesterre Belle-Eau. Site patrimonial guadeloupéen par excellence, il permettrait de caractériser les éléments de qualité d'un plan d'eau naturel préservé. Suivi en 2004 puis en 2012 par le PNG, il semble important de poursuivre le suivi du site en prenant en compte les critères analysés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

- La retenue de **Létaye** sise Au Moule, d'une superficie de 18,2 Ha. Cette retenue pourra être comparée à la Masse d'Eau de Gaschet.

- L'**étang Zombis**, situé à Capesterre Belle-Eau d'une superficie de 1,2ha.

- L'**étang Mitan** sis à Deshaies. Lors de la Journée Mondiale des Zones Humides de 2016 organisée sur ce site, un constat de l'appauvrissement de la diversité du milieu aquatique avait été émis par plusieurs usagers du lieu. Des investigations ont donc été menées dans le but d'évaluer la qualité de cet étang.

5 campagnes de terrain ont été menées entre juin 2018 et février 2020, afin de prospecter les compartiments suivants :

- **L'eau** (brute et filtrée)
- **L'hydrobiologie** (invertébrés, phytoplancton)
- **Les sédiments**
- **Le biote**
- **L'hydromorphologie et la bathymétrie**.

Les résultats d'analyses ont été traités par le bureau d'étude partenaire qui a livré 2 rapports en juin et décembre 2020.
La présence de produits phytosanitaires, entre autres micropolluants, dans les eaux du Grand Etang et de l'Etang Zombis a conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de suivi accompagnée de blancs de prélèvements. Les blancs de terrain sont des échantillons d'eau en bouteille exempts de contamination, qui permettent de valider par comparaison l'existence de polluants dans les plans d'eau analysés. Les résultats de cette nouvelle campagne se sont avérés non concluants, des micropolluants ayant été détectés tant dans l'eau des blancs que dans l'eau des plans d'eau. En mars et mai 2022, 2 nouvelles campagnes de prélèvements sur les 4 plans d'eau ont été menées, afin de confirmer ou d'infirmer les précédents résultats. Ces derniers résultats sont en cours d'analyse.

Figure 3 : Plan d'eau hors DCE : Grand Etang (Capesterre Belle-Eau)

Les eaux souterraines

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.
Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

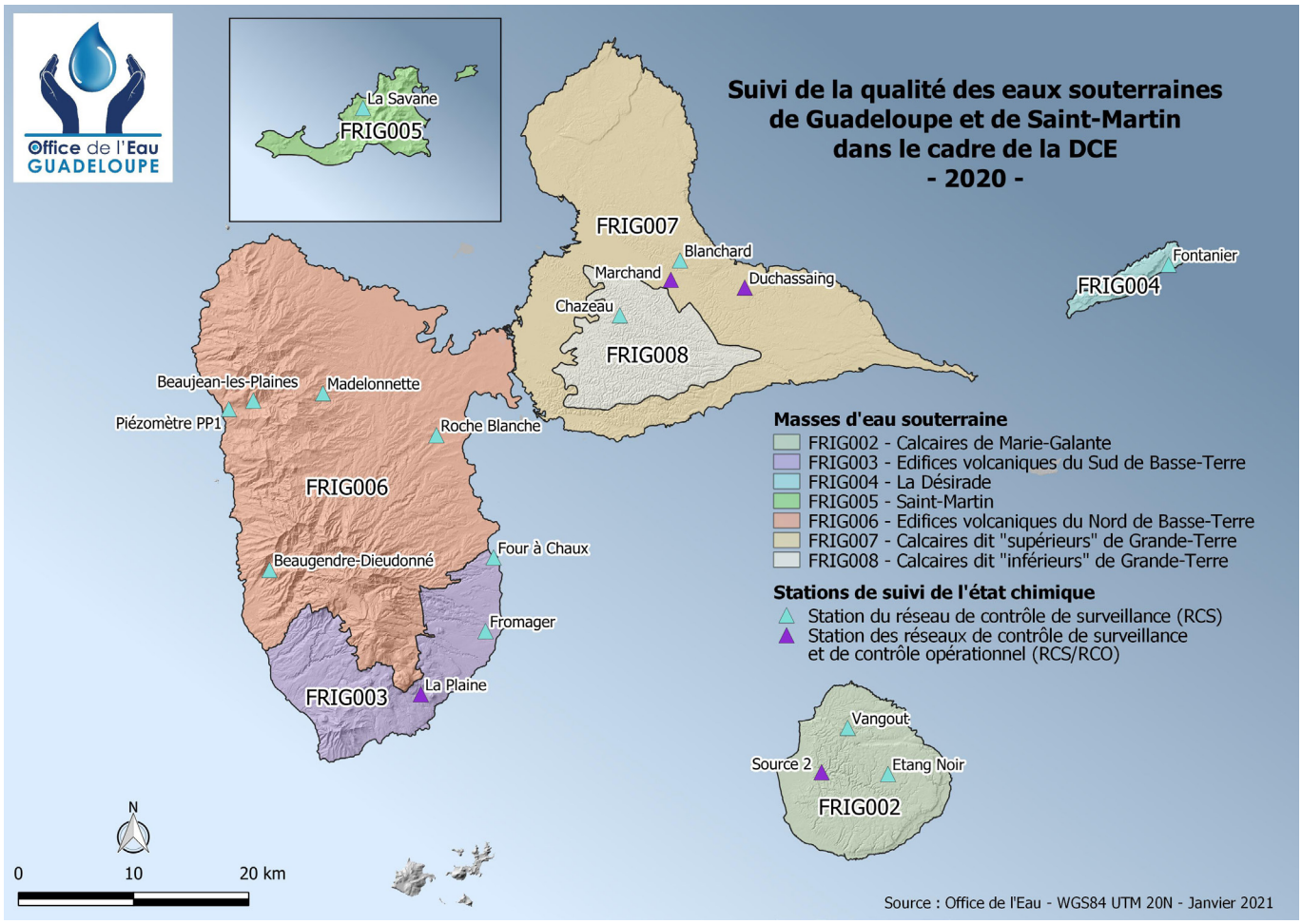

Figure 4 : Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine depuis 2021

Depuis le début du suivi des eaux souterraines de Guadeloupe, le RCS a progressivement été complété, afin d'obtenir une répartition homogène des stations de suivi de la qualité des masses d'eau souterraine du bassin.
Ainsi, à compter de 2020, le réseau est composé de 19 stations (cf figure 3)
Le rapport correspondant au suivi mené en 2022 sera livré au cours du 2ème semestre 2023.
En septembre 2022, le rapport correspondant au suivi mené en 2021 a été livré.
Les points marquants de ce rapport sont les suivants :

- détection de pesticides sur l'ensemble des masses d'eau
  - • détection de pesticides liés à la culture de la canne à sucre au droit de la masse d'eau de Grande-Terre, de Marie-Galante du nord Basse-Terre et de Saint-Martin
  - • détection de pesticides liés aux pollutions historiques dans les masses d'eau du Sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, en HCH beta) avec des dépassements des Normes de Qualité Environnementale
- détection de caféine dans toutes les masses d'eaux souterraines sauf celle de la Grande-Terre
- valeurs élevées de la conductivité et des éléments chlorures, en Grande-Terre, sur un des qualitomètres de Basse-Terre, à Saint-Martin et à la Désirade. Sur ces deux derniers territoires, ces dépassements sont associés également à de fortes teneurs en sodium. En Grande-Terre, à l'exception du point Charropin qui semble être principalement impacté par l'intrusion saline, l'analyse de la répartition du sodium, des bromures et du nitrate tend à confirmer l'existence notable d'une pollution anthropique d'origine agricole ou liée à l'assainissement sur les captages AEP prélevés (Pelletan, Duchassaing, Blanchard et Marchand).

- Concentrations en nitrates supérieures au seuil DCE sur la masse d'eau souterraine de Saint-Martin.

Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr.

Les eaux littorales

A partir de 2013, la surveillance des eaux littorales (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL, a été confiée à l'Office de l'Eau Guadeloupe. Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le **phytoplancton**,
- la **physico-chimie**,
- le **benthos récifal**,
- les **herbiers**,
- l'**hydromorphologie**
- la **chimie**.

Les réseaux constitués à cet effet sont initialement composés de 18 stations. En 2022, des investigations ont été menées afin d'implanter des stations à proximité des côtes saint-martinoises et marie-galantaises, dans une optique d'amélioration de la représentativité du réseau. Ces prospections ont permis d'identifier :

- 1 récif corallien et 1 herbier sur la côte ouest de Saint-Martin
- 1 récif corallien et 1 herbier sur la côte ouest de Marie-Galante, les conditions de plongée étant trop contraignantes pour l'implantation de sites de suivis sur la côte est.

Le réseau ainsi complété est présenté dans la figure 5.

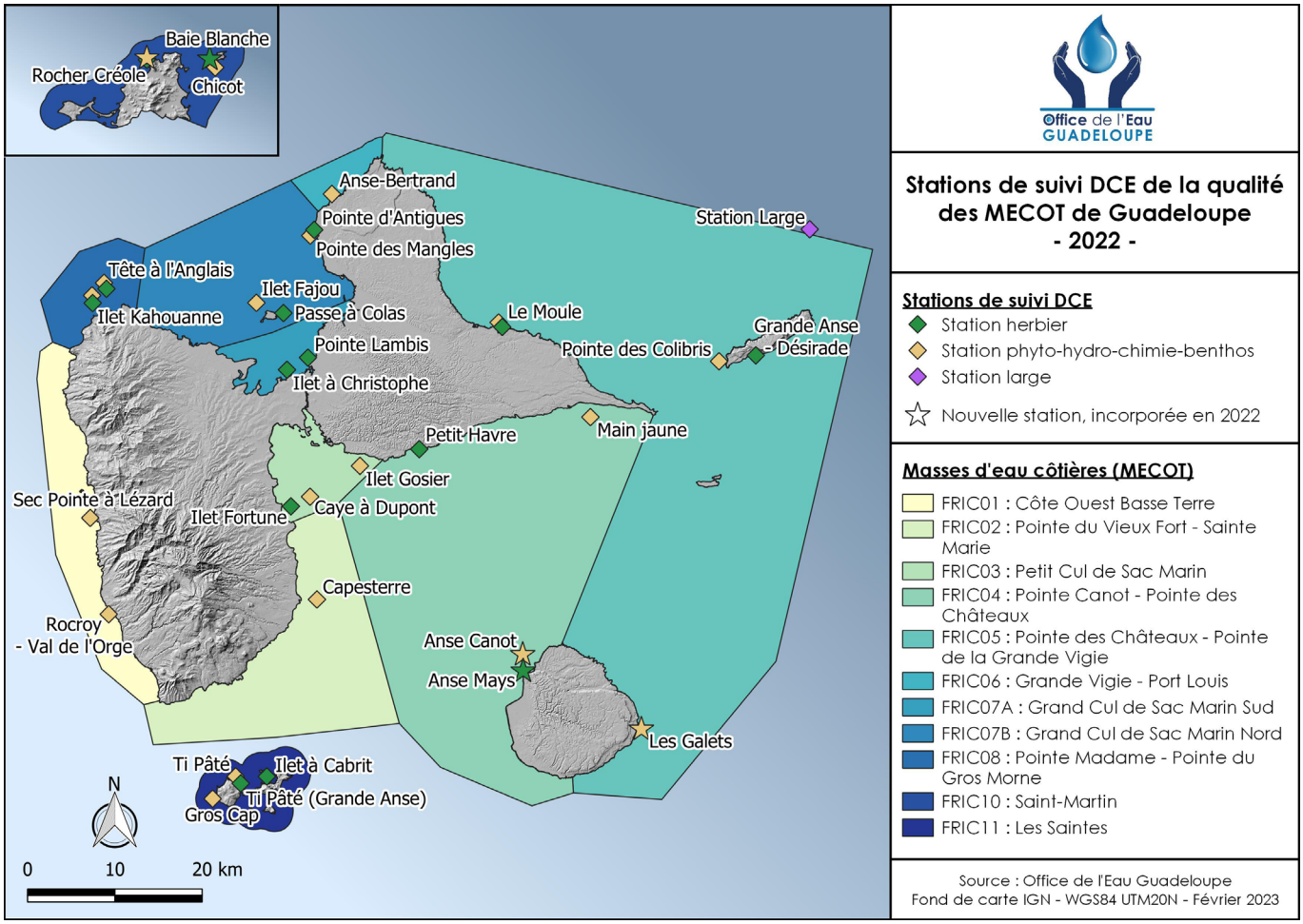

Figure 5 : Points du suivi des eaux littorales en 2022

Depuis 2016, le besoin de renforcer et consolider les données disponibles sur les eaux côtières afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles, a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie, un suivi :

- bimestriel sur 15 points d'eau,
- mensuel sur 3 stations.

Les techniques utilisées depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux...) sont désormais intégrées au suivi régulier.
Par ailleurs, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers revus en 2016 ont été optimisés l'année suivante et stabilisés en 2018.

En tenant compte de ces indications, le suivi des eaux côtières a été poursuivi depuis 2019.
Le rapport de valorisation des données produites en 2020 a été livré en avril 2022. Les données récoltées montrent que la chlordécone a été détectée dans 10 des 17 sites analysés comme le montre la carte suivante :

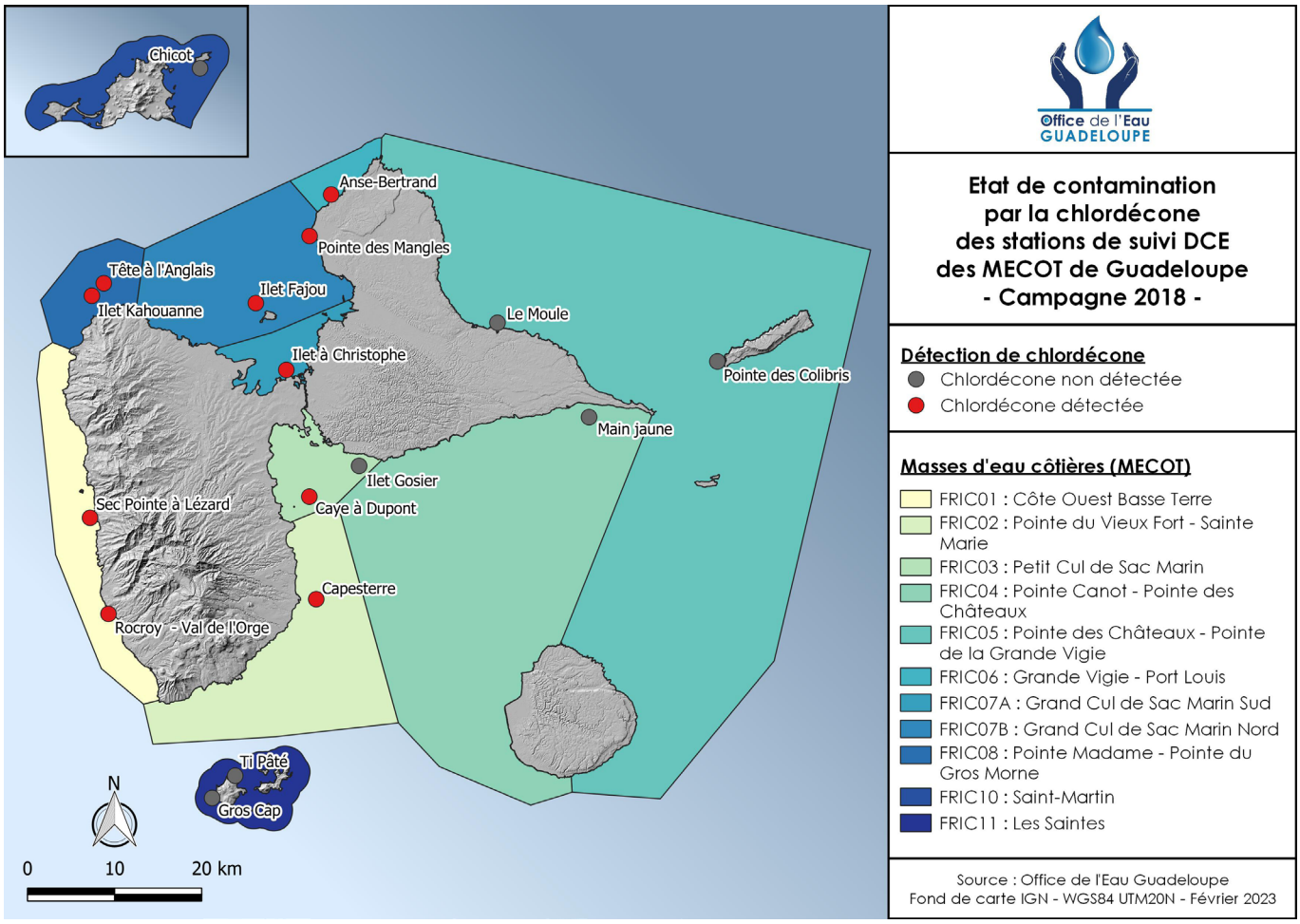

Figure 6. Carte des sites de suivi en eau littorale sur lesquels la chlordécone a été quantifiée.

L'état biologique 2020 des eaux côtières va de moyen à médiocre ; dans la plupart des cas (10 masses d'eau sur 11) cela s'explique par l'état dégradé des récifs coralliens :

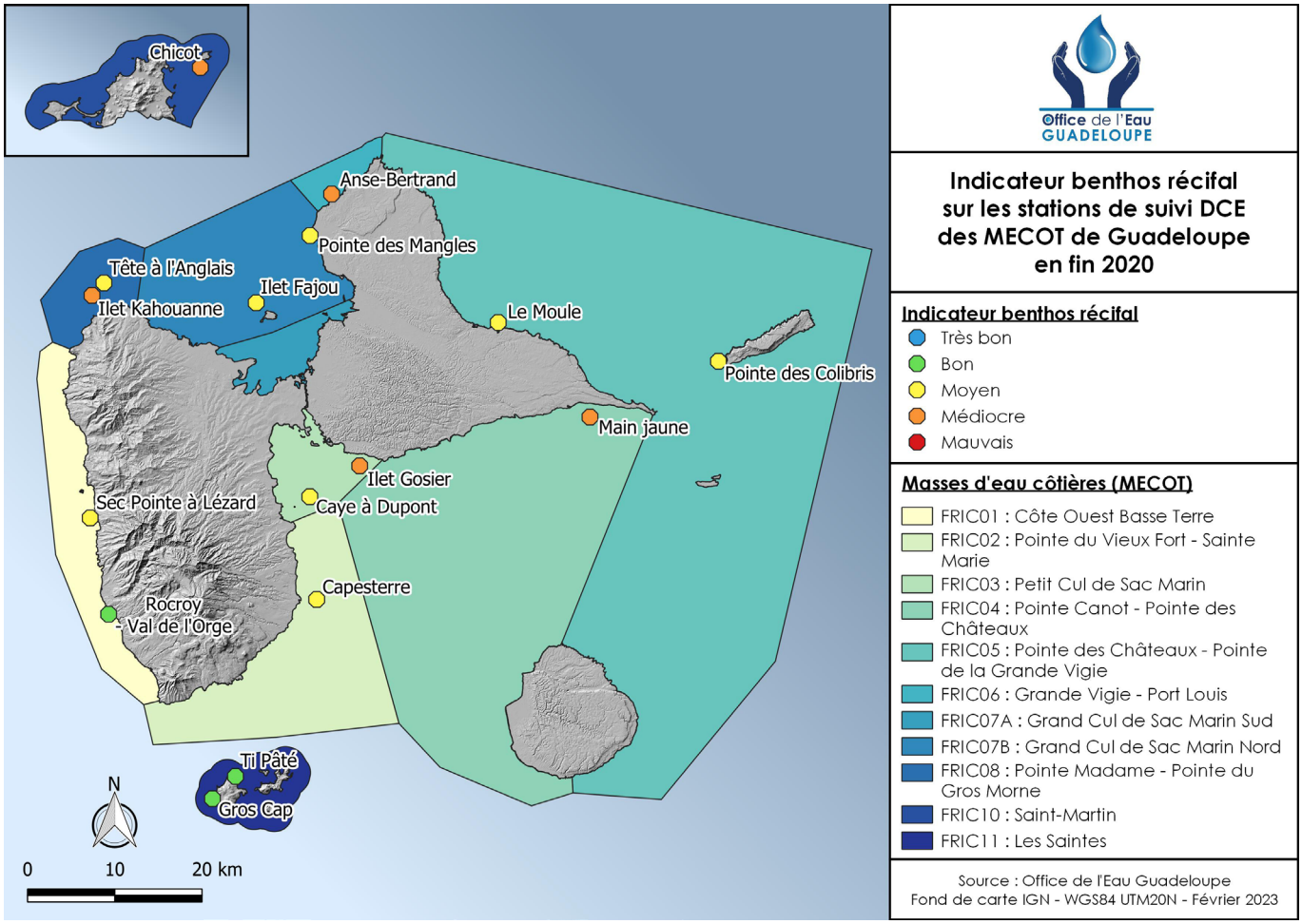

Figure 7. Etat des récifs coralliens des eaux côtières de Guadeloupe – suivi 2020

Par ailleurs, le suivi des récifs coralliens réalisé au mois de juillet 2020 a permis d'identifier une nouvelle maladie issue de Floride décimant les coraux sur une partie des coraux du réseau : la SCTLD (Stony Coral Tissue Loss Disease). Pour en évaluer l'impact dans les eaux du bassin guadeloupéen, 2 suivis ont été menés, en août 2020 puis juillet 2021 (18 stations d'étude). Les principaux constats sont les suivants :

- la SCTLD impacte 17,4% du peuplement corallien toutes espèces confondues
- quasi la moitié des colonies coralliennes des espèces sensibles ou moyennement sensibles sont mortes ou malades
- la SCTLD de certaines espèces à la maladie étant élevée, la modification de la structure du peuplement corallien est à prévoir.

Un document synthétisant les informations recueillies lors de ces suivis a été élaboré en fin d'année :

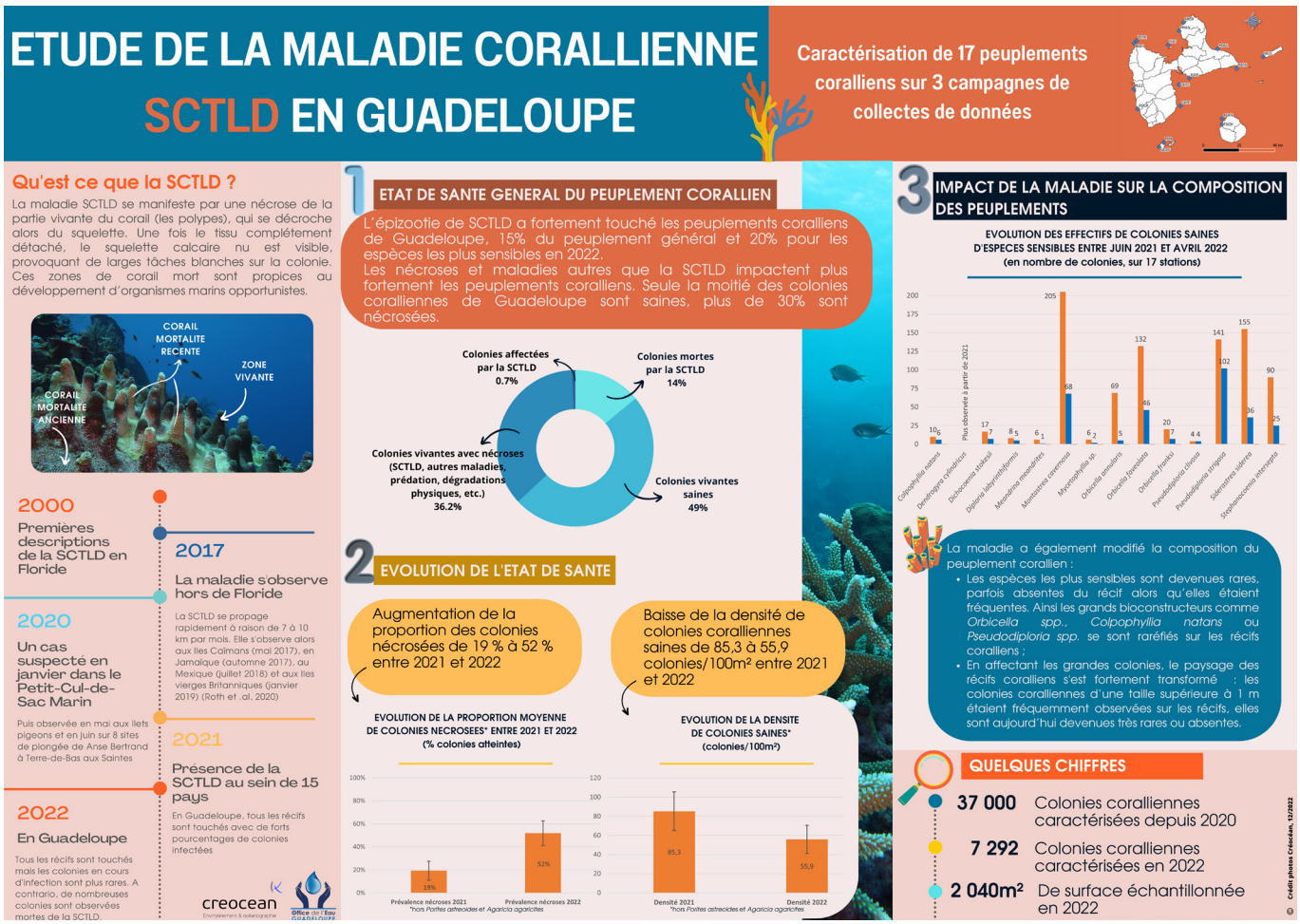

Fig 8. Poster de vulgarisation des données résultant du suivi de la SCTLD en Guadeloupe.

B. AUTRES ETUDES DE CONNAISSANCE

Transfert de contamination en produits phytosanitaires de la Basse-Terre vers la Grande-Terre

Les retenues d'eau de Gaschet (Port-Louis/Petit-Canal) et de Létaye (Moule) ont été construites par le Conseil Départemental, aux fins d'irrigation agricole, de production d'électricité et d'alimentation en eau de la partie Nord de Grande-Terre. Ces ouvrages sont alimentés par les captages de la rivière Bras David, et de la Grande Rivière à Goyave. Les divers suivis menés sur l'ensemble de ces ouvrages mettent en exergue des détections de chlordécone notamment dans la retenue de Gaschet, dans les matrices eau, sédiments et biote.

Se pose donc la question du transfert de contamination des prises d'eau d'alimentation situées en Basse-Terre, vers des territoires supposés indemnes de chlordécone.

Afin d'envisager les suites à donner à cette interrogation, un échange a été proposé par l'Office à ses partenaires (Conseil Départemental, DAAF, INRAE, D2RT) en mars 2021. En concertation avec l'INRAE, une fiche action a été rédigée courant 2022. La définition du budget prévisionnel de l'action est en cours de finalisation. A l'issue, un soutien financier du plan chlordécone sera sollicité pour un lancement souhaité de l'action au cours du T4 2023.

Caractérisation du fonctionnement écologique des mares

Selon une étude réalisée en 2001 (F. Bruyère et al.), 2 059 mares ont été inventoriées sur l'île de Grande-Terre et 586 sur l'île de Marie-Galante.

Sur ces territoires d'habitat diffus, les pressions anthropiques sont nombreuses : pollutions diffuses domestiques, assainissement, pressions industrielles... Elles impactent significativement ces petits milieux qui font rarement l'objet de mesures de protection. Dans le but de contribuer à l'amélioration de leur état, l'OE propose, en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), d'investiguer le fonctionnement hydrodynamique, hydromorphologique et écologique de ces milieux.
La consultation permettant la mise en œuvre de l'action sera lancée au T2 2023. Les suivis débuteront à la suite.

Le projet de REStauration de Cayes CORalliennes (RESCCOR)

Dans le contexte de dégradation générale de l'état de santé des récifs coralliens observée dans les eaux caribéennes et singulièrement en Guadeloupe, le projet RESCCOR piloté par l'OE avec l'appui de ses partenaires Créocéan, l'UA (C. Dromard et E. Bezault) et l'association V-Reef, se propose d'expérimenter des techniques inspirées de l'ingénierie écologique afin de restaurer globalement deux sites pilotes coralliens en agissant simultanément sur des facteurs de dégradation et en accélérant la récupération de l'écosystème. Une recherche de financement est en cours sur ce projet d'envergure, avec un lancement souhaité au S2 2023.

L'évaluation de l'état initial des mangroves

Les mangroves occupent une situation particulière entre les milieux terrestre et marin : elles voient transiter, ou sont le réceptacle d'une grande partie des pollutions d'origine terrestre et côtière. Cette étude vise à développer des indicateurs permettant l'évaluation et le suivi de leur état écologique au regard des attendus de la DCE.

L'Office de l'Eau a accordé pour cela une subvention de 44 964,71€ au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui mène l'étude lancée en janvier 2019, avec une durée prévue de 18 mois. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, l'étude s'est terminée au 1er trimestre 2021. Suite à la restitution de ces travaux, l'Office de l'Eau a souhaité poursuivre les investigations par la réalisation d'un état des lieux des mangroves de Guadeloupe attendu à horizon 2023.

Suivi des cours d'eau et canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante (MG) :

Contrairement aux cours d'eau de la Basse-Terre, aucun des cours d'eau ou canaux de la Grande-Terre et Marie-Galante ne fait l'objet de suivi réglementaire dans le cadre de la DCE. Du fait de leur caractère intermittent pour la plupart, ils ont été exclus de ces suivis réglementaires.
Cependant, suite à la révision de l'EDL 2019, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité a reconnu l'importance d'harmoniser les connaissances sur l'ensemble des milieux aquatiques du territoire. Ainsi, la mise en place du suivi des cours d'eau et canaux de la Grand-terre et Marie-Galante est en cours de préparation. Restant très différents des cours d'eau retrouvés en BT, il est nécessaire d'adapter les modalités de ce suivi aux spécificités des cours d'eau de GT.
Une fiche action est en cours de finalisation sur ce projet. Le début des travaux de prélèvements et d'analyse sur ces milieux est prévu pour le 2ème semestre 2023.

Changement climatique :

Selon le dernier rapport 2022 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) « L'augmentation des événements météorologiques extrêmes entraîne des effets irréversibles sur les systèmes naturels et humains, poussés au-delà de leur capacité d'adaptation ». Ces changements liés à l'activité humaine pourraient être freinés grâce à des actions visant à limiter le réchauffement planétaire à près de 1,5 °C, ce qui réduirait considérablement les pertes et les dommages par rapport à des niveaux de réchauffement plus élevés. Malheureusement cette limitation de l'augmentation de 1,5° C ne peut pas éliminer tous les changements climatiques, elle entraînera inévitablement une augmentation de multiples dangers climatiques et présentera de multiples risques pour les écosystèmes et les humains.

Ainsi, l'heure est à l'« Adaptation » au changement climatique. C'est pourquoi, l'office de l'eau travaille à l'élaboration d'une stratégie, visant à regrouper un ensemble d'actions à l'échelle locale permettant la préservation des milieux aquatiques et garantissant la protection de la ressource en eau sur notre territoire.

La synthèse des informations disponibles est en cours. Un projet d'actions locales suivra au cours de l'année 2023.

Restauration des Mares des Antilles (REMA) :

Les mares des Antilles françaises représentent une richesse patrimoniale et environnementale pour ces territoires. Conscients de cette richesse et des menaces pesant sur ces espaces, les gestionnaires de ces îles sont nombreux à souhaiter disposer des outils de gestion idoines pour leur préservation, et de bénéficier ainsi de leurs potentiels bénéfices.

Pour répondre à cette demande, l'OFB, les Offices de Guadeloupe et Martinique se sont associés au Pôle Relais Zones humides pour proposer, à l'issue de 3 années de travaux (2021-2023), un guide d'entretien et de restauration des mares.
Ce projet est financé à 19% (37 960€) du coût total par l'OE971.

L'étude PROmoTion et dEveloppement du Génie Écologique sur les Rivières de Guadeloupe (PROTEGER) :

Cette étude pilotée par le PNG vise à préserver la biodiversité des milieux aquatiques de Guadeloupe, tout en protégeant la population et leurs biens des risques encourus lors des crues de rivière ou des évènements cycloniques, grâce à l'utilisation de techniques de génie végétal. Il s'agit en effet de mettre en œuvre des techniques utilisant des espèces végétales locales pour protéger les sols contre l'érosion, et stabiliser les berges, en évitant ainsi le recours à des techniques moins respectueuses de l'environnement et plus coûteuses.

La phase 1 de ce projet s'est déroulée en 2016-2017 avec le support financier de l'Office de l'Eau. Les résultats de cette phase ont permis de définir 12 types de ripisylves et de retenir 30 espèces à fort potentiel pour une utilisation en génie végétal.

La phase 2 s'est poursuivie de 2019 à 2021 et a permis d'obtenir une caractérisation plus précise des espèces et techniques utilisables en génie végétal sur les berges des cours d'eau de Guadeloupe.

En 2022, un chantier expérimental a été mené sur les berges de la rivière La Lézarde à Petit-Bourg. La technique sera déployée à plus grande échelle sur une autre portion de la rivière La Lézarde au cours de l'année 2023.

L'étude Protocole Antillais de Pêche Electrique (PAPE)

La pêche d'inventaire piscicole par électricité est utilisée aux Antilles depuis de nombreuses décennies. Les différentes techniques jusqu'ici mises en œuvre ont cependant montré de nombreuses limites face aux spécificités des cours d'eau antillais et des espèces qu'ils abritent (faible conductivité des rivières, subjectivité de l'échantillonnage, mortalité élevée des espèces prélevées...). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude PAPE menée par le bureau d'études Hydreco, avec pour objectif la mise à disposition d'un protocole de pêche électrique en adéquation avec les problématiques locales.

Ce projet prévu pour une durée de 24 mois, est supporté à 15% (27 000€ TTC) du coût total par l'Office de l'Eau. Un comité de pilotage de lancement a eu lieu en décembre 2019. Impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, l'étude se terminera au cours de l'année 2023.

Figure 9. Mise au point du protocole de pêche électrique dans les cours d'eau antillais

La restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry : Ja'riv

La zone industrielle de Jarry couvre une superficie de plus de 900 hectares, initialement occupée par des marais, une forêt lacustre et une mangrove à haute valeur écologique. Les nombreuses atteintes à ces habitats génèrent une dégradation et un recul du patrimoine naturel de la zone et des services associés. L'objectif de cette étude est de restaurer la forêt marécageuse et la mangrove.

Pour la réalisation de cette étude prévue sur la période 2019-2021, l'Office de l'Eau a attribué au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CDL) un financement de 125 000 € en 2019. Un comité de pilotage a eu lieu en août 2020, et un second en mars 2021. Un avenant à la convention de partenariat avec le CDL permettra de lancer au cours de l'année 2023 une étude du fonctionnement hydraulique de la zone de Jarry.

L'étude des traits de vie de l'espèce sicydium :

La Directive Cadre sur l'Eau préconise le suivi chimique dans les poissons ou les crustacés. Cependant, le caractère migratoire supposé des espèces implique une meilleure connaissance de leurs traits de vie, afin de faire lien entre les substances détectées et le site sur lequel les espèces analysées ont été pêchées. Une subvention de 32 400 € a donc été accordée par chacun des offices de Guadeloupe et de Martinique, à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), pour la réalisation d'une étude de 2017 à 2021 sur les traits de vie de l'espèce sicydium (Coût total de l'étude : 603 012 €). Un COPIL a eu lieu en 2019 et un autre en décembre 2020. La crise sanitaire a conduit à un retard dans la finalisation de cette étude qui s'est terminée en mai 2022 avec la transmission du rapport final. Les résultats obtenus montrent entre autres la forte tendance à la sédentarité des deux espèces de sicydium, ce qui indique la pertinence de l'utilisation de ces espèces comme marqueurs de la contamination chimique d'une portion de cours d'eau.

Figure10. Colle-roche (Sicydium)

Mortalité des oursins diadèmes :

le phénomène de mortalité soudaine des oursins diadèmes constaté dans la Caraïbe a été observé dans les récifs de la Guadeloupe. En effet, en mi-Février 2022, un premier signalement d'une mortalité importante des oursins diadèmes a été rapporté depuis les Iles Vierges. Depuis, d'importants taux de mortalités ont également été signalés à St Thomas, Saba, St Eustache, Dominique, Jamaïque, St Vincent et certainement dans d'autres îles ; et actuellement sur les petites Antilles Françaises. Un groupe de travail composé de plusieurs spécialistes (OFB, DEAL 971/972, OE 971, ODE 972, Université des Antilles, Université de Montpellier, Ifremer) s'est donc constitué. Proposant leur appui technique sur la mise en place d'une étude visant à définir l'origine de cette mortalité (bactérie, milieu?), ce groupe de spécialistes a mis en place un protocole d'échantillonnage des individus d'oursins destiné à la mise en œuvre d'analyses pour l'histologie, la biologie moléculaire et la recherche de biotoxines. Les échantillonnages d'eau prévus dans l'étude n'ont pas pu être réalisés en raison de problèmes logistiques (retard de livraison des filtres). Les analyses sont à ce jour en cours, ainsi que la recherche de financeurs potentiels pour les suites à donner aux travaux afin d'harmoniser les protocoles de prélèvements et d'analyse, et de prendre en compte tous les paramètres pouvant expliquer cette mortalité sur tout l'arc caribéen (conditions environnementales, bactéries, prédateurs, ...). En effet, ces protocoles sont destinés à s'appliquer à l'ensemble des territoires rencontrant la problématique de mortalité des oursins diadèmes.

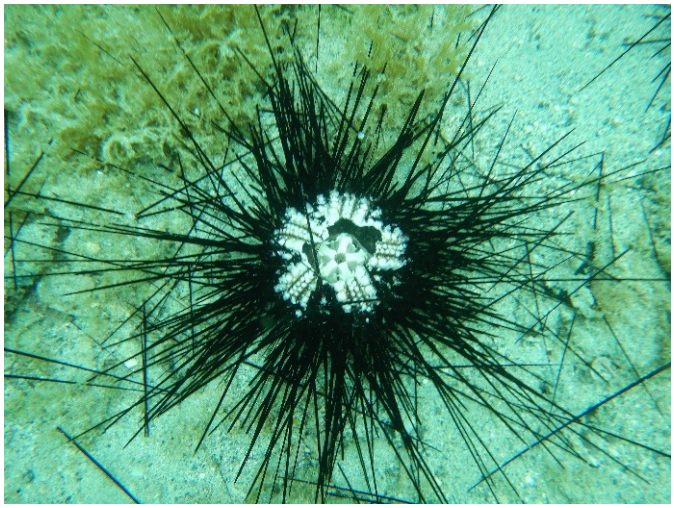

Figure 11 : oursin malade perdant ses épines (à gauche), squelette + oursin sain (à droite)

Projet d'extraction des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du Canal de Belle-Plaine :

Notre département fait face à une problématique récurrente d'invasion à la Typha et la Jacinthe d'eau. Le canal de Belle-Plaine n'étant pas épargné par ce fléau, la communauté de commune de Cap Excellence et la ville des Abymes ont mis en place un projet d'extraction des EEE sur toute la portion du canal allant de la route départementale jusqu'à la maison de la Mangrove. Ce linéaire de canal entre dans un projet plus global de valorisation de cette zone humide par le développement de nombreuses activités (découverte de mangrove en kayak, sentier à travers la forêt marécageuse, ...). La mise en œuvre des deux bâtiments qui sont la Maison de la Mangrove et le pôle d'accueil de Taonaba représente une véritable plateforme de valorisation environnementale et touristique s'étendant sur un sentier long de 1,5 km et permettant la découverte des marais, prairies humides, mangrove et forêt marécageuse.

Figure 12 : Photo du Canal de Belle Plaine envahi par la Jacinthe d'eau au niveau du Pôle d'accueil de Taonaba

Ainsi, l'expansion des EEE a fait l'objet d'une étude visant à déterminer l'impact de l'extraction sur le milieu et les stratégies d'arrachage les mieux adaptées. Pour cet ensemble, l'Office de l'eau a été sollicité comme appui technique mais également financier à hauteur de 58 004,31€, soit 19,33% du coût total de l'étude.

C. SEMINAIRE INTER DOM

Sous la houlette de l'Office Français pour la Biodiversité, les Départements d'Outre-Mer se réunissent chaque année pour discuter des problématiques qui leur sont communes. En raison de la crise sanitaire, le séminaire s'est tenu par visio-conférence du 30 mai au 3 juin et a donné lieu à des échanges sur des thématiques variées (surveillance et état des lieux, milieux humides, programmation 2023, la bioindication dans les DOM, ...).

D. ANIMATIONS

L'année 2022 a été riche en animations portées par l'Office de l'eau. Elle a été rythmée par le pilotage de 4 grandes manifestations :

1. **La Journée Mondiale des Zones Humides** ; la sensibilisation des jeunes publics s'est déroulée dans la zone humide de la Plaine de Grand-Camp avec l'association REV, le 24 février 2022 où une vingtaine d'enfants de 3 à 16 ans ont pu être sensibilisés sur le rôle et la préservation des Zones humides urbaines avec Madame Joséphine LADINE de l'association J'ose la Nature. Une vidéo relatant les points forts de l'évènement est disponible au lien suivant :
Zone humide 2022 Abymes (eauguadeloupe.com)

Figure 13 : groupe d'élèves attentifs aux explications de Mme LADINE

Figure 14 : découverte de la Mangrove du Canal de Grand-Camp Figure14: découverte de la Mangrove du Canal de Grand-Camp

Figure 15 : visite du prolongement du Canal de Grand-Camp

Figure 16 : Activité ludique de reconstitution d'une mare

2. **La Journée Mondiale de l'eau** ; sous le thème « eau souterraine, rendre visible l'invisible », le 21 et 23 mars 2022, l'Office de l'Eau a reçu sur le site de la Cascade aux Ecrevisses environ 160 élèves des écoles de POINTE-NOIRE, PETIT-BOURG, LAMENTIN et SAINTE-ROSE. Durant les 2 journées, les enfants ont pu être sensibilisés sur des thématiques de préservation des eaux souterraines, marines et de rivières en collaboration avec le Parc National de Guadeloupe (PNG), le Pôle Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT), l'Ecole de la mer et l'Office National des Forêt (ONF).
Durant ces deux journées un film de la manifestation a été réalisé et est disponible sur le site internet de l'OE 971 au lien suivant : Journée Mondiale de l'Eau (eauguadeloupe.com)

3. **La fête des mares** ; l'Office de l'Eau a choisi de valoriser le site remarquable de l'Habitation Néron à Moule pour cette nouvelle journée de sensibilisation. À partir du thème « les mares, alliées du vivant », 89 élèves des écoles de SAINT-FRANCOIS, MOULE, ANSE-BERTRAND et PORT-LOUIS ont été conviés pour une journée de découverte du patrimoine exceptionnel que représentent les mares de Guadeloupe le 17 juin 2022.

Figure 17 : Accueil des enfants sur le site l'Habitation Néron

Les élèves ont pu découvrir toute la richesse des écosystèmes des mares grâce à la collaboration de nos partenaires sur cet évènement tels que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), le PRZHT, les associations « Gwada Botanica et AnBaLoup'La ». Les animations se sont terminées par une chasse au trésor ludique et éducative animée par les 2 collaboratrices de Tictac escape Game.

Figure 18 et 19 : activités proposées (à gauche PRZHT : identification des espèces des mares, et à droite CAUE : jeu d'aménagement des berges des mares)

En parallèle des animations à destination des enfants, une conférence s'est déroulée autour de la gestion des mares en Guadeloupe à destination du grand public et des acteurs présents avec des interventions riches de l'Office de l'Eau Guadeloupe, du CAUE, d'Aline MERLE (Réseau participatif des mares), Félix LUREL (expert mandaté par la CANGT) et des élus présents.

4. **La journée Mondiale des Rivières** ; ce dernier temps fort des animations 2022 était de nouveau l'occasion de sensibiliser les plus jeunes aux problématiques de préservation des milieux aquatiques. Ainsi, l'OE 971 a reçu 76 élèves des écoles de BOUILLANTE, POINTE-NOIRE et DESHAIES sur le site du Parc Aquacole de Pointe-Noire pour 2 journées de manifestation, à savoir les 29 et 30 septembre 2022. Durant ces deux journées, les enfants ont pu visiter le site et participer à diverses activités ludiques et éducatives autour de la préservation des écosystèmes associés aux rivières. Le PNG, AnBaLoup'La, le Parc Aquacole et l'artiste Jipé FRONTON ont sensibilisé les écoliers sur les thématiques énoncées.

Figure 20 : stands du PNG et de L'OE 971

[1] Réseau d'échanges constitué par l'office de l'eau de la Guadeloupe (OE 971), An Ba Loup La et le Pôle Relai Zones Humides Tropicales (PRZHT), chargé de mettre en relation les différents acteurs sensibles aux problématiques liées aux mares pour la réalisation de projets de préservation et/ou de restauration. L'association AnBaLoup'la a été mandaté par l'OE 971 et le PRZHT pour la mise en œuvre et l'animation de ce réseau.

Figure 21 : Atelier « exposition d'œuvres d'art »

Figure 22a et 22b : Animation de l'atelier «pêche» par un agent du Parc Aquacole

Figure 23 : Visite commentée du site

Figure 24 : Déroulé de l'atelier peinture animé par Jipé FRONTON

2.2 RESSOURCE EN EAU ET EAU POTABLE

A. CONNAISSANCE

I. Etude patrimoniale : inventaire et cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement

Pour rappel, ce marché intitulé « cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire Guadeloupéen » a été impulsé par l'Office de l'Eau en 2018, dans le cadre du plan Eau DOM, suite au constat selon lequel « les lacunes de connaissance relatives au patrimoine des services d'eau & d'assainissement constituent un écueil majeur à l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et du taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif ».

Attribué au groupement EGIS-OTEIS-CTI le 21 octobre 2019, ce marché a permis la conception de deux WebSIG au standard COVADIS, entièrement « open source », consultables depuis des smartphones et tablettes via un navigateur internet, à l'attention du SMGEAG et de la CCMG respectivement. A ce jour, la Guadeloupe est désormais dotée d'outils opérationnels adaptés aux besoins des opérateurs et au sein desquels un total général de 3 360 km de conduites d'eau potable (hors branchements), de 800 km de collecteurs et près de 16 000 regards de visite ont été cartographiés.

Considérant l'émergence d'une nouvelle structure de gestion d'eau potable et d'assainissement localement ainsi que la nécessité de disposer de compétences solides pour exploiter et mettre à jour les outils WebSIG spécifiquement conçus en tenant compte des besoins des gestionnaires, des objectifs complémentaires ont été formulés au cours du marché par les différents acteurs de l'eau associés au projet (Etat, Région, ARS, SMGEAG, CCMG en l'occurrence). Aussi, 2 avenants techniques et financiers ont été initiés successivement par l'Office de l'Eau en vue de procéder :

- Au traitement et à l'intégration des données cartographiques acquises, entre 2020 et 2021, dans le cadre de la réquisition préfectorale puis de la mission de transition assurée par la Région Guadeloupe (plans de réseaux révisés par Suez et Karuker'ô, synoptiques actualisés des 3 principaux feeders d'eau potable, localisation de plusieurs milliers de fuites traitées et des nouveaux équipements installés, etc.) ;
- A la montée en compétence d'agents référents du SMGEAG et de membres de la CCMG pour la bonne prise en main des outils cartographiques WebSIG. Une formation qualifiante et adaptée, dispensée par l'entreprise d'ingénierie Egis, a ainsi été proposée aux autorités organisatrices durant l'année 2022 ;
- Au déploiement de la solution WebSIG sur un serveur interne du SMGEAG (modalités de passation de l'outils vers la CCMG toujours en discussion à fin 2022) ;
- A des développements complémentaires pour mieux répondre aux attentes relatives à l'exploitation sur le territoire du SMGEAG.

F25 Formation des agents de la CCMG pour la bonne prise en main et l'utilisation de la plateforme patrimoniale WebSIG, mai 2022

II. Cartographie de l'interface eau douce – eau salé, île de Marie-Galante (Phase 2 du programme)

Le gisement d'eau souterraine de l'île de Marie-Galante constitue un enjeu majeur pour cette dépendance de la Guadeloupe : il est en effet principalement exploité pour l'alimentation en eau potable (AEP), et, dans une moindre mesure, pour l'agriculture et l'industrie. L'évaluation du risque d'intrusion d'eau salée sur la nappe de Marie-Galante est donc fondamentale pour assurer la bonne gestion et la préservation de cette ressource pour les générations futures.
Le programme d'étude initié fin 2019 par le BRGM, la Région Guadeloupe, la CCMG et l'Office de l'Eau, prévoyait de procéder à un calage précis de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée initialement générée (publication des résultats du premier volet de l'étude en 2016).

Les résultats finaux de ce projet ont été publiés par le BRGM en octobre 2022. Comme espéré, l'acquisition de données directes (travaux de forages, diagraphies, analyses hydrogéochimiques) a permis de mieux contraindre le modèle EM (modèle géophysique acquis, en électromagnétisme, par moyens aéroportés) et d'en améliorer la précision, ceci dans un objectif de gestion à long terme. Ainsi, deux cartographies robustes ont pu être proposées à l'issue de l'étude à savoir i) pour les interface eau douce / zone de transition et ii) zone de transition / eau salée.

L'interprétation des cartes actualisées par le BRGM permet la distinction de secteurs préférentiels pour l'exploitation de la nappe et de secteurs sensibles, dont les plus à risques sont situés sur le pourtour littoral, en particulier dans la partie ouest du territoire où sont implantés de nombreux captages AEP.

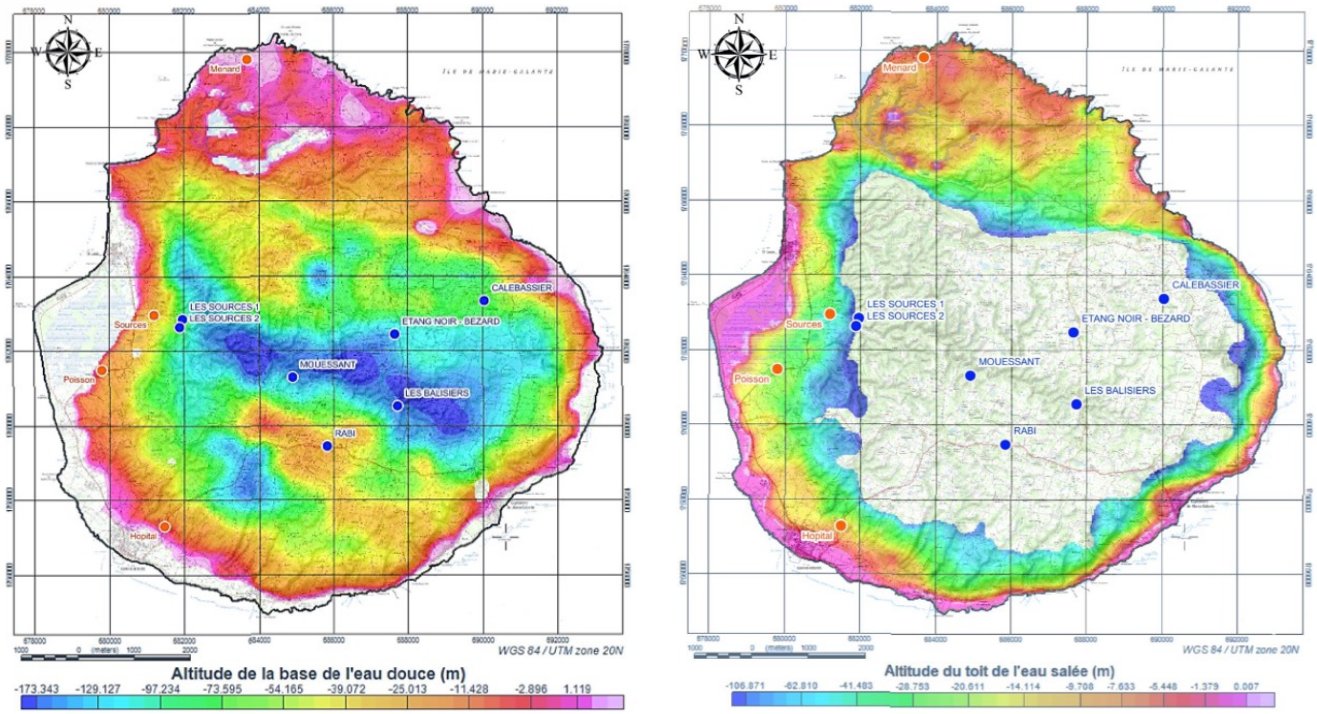

F26a et F26b Recoupement cartographique entre la localisation des captages AEP et des piézomètres de suivi avec la cartographie de l'interface ED-ES de 2022 (source : rapport BRGM/RP-72091-FR)

III. Caractérisation des sources de bord de route utilisées par la population guadeloupéenne (Volet 2)

L'archipel Guadeloupéen compte de nombreuses sources dont certaines à forte valeur patrimoniale. Plus communément appelées « sources de bord de route », ces points d'eau ne font l'objet d'aucun traitement ni d'aucun contrôle sanitaire mais restent néanmoins fréquentés, notamment en raison de difficultés persistantes liées à l'alimentation en eau potable.
En 2013, compte tenu de la nécessité impérieuse d'informer les populations, l'ARS Guadeloupe avait sollicité le BRGM dans le but de réaliser une 1ère étude pour l'inventaire et la caractérisation de ce type de sources. Une seconde phase d'étude a été lancée en 2020 dans le cadre d'une collaboration entre le BRGM, l'ARS Guadeloupe et l'Office de l'Eau, afin d'évaluer avec précisions les risques de contamination relatifs à chacune des 23 sources ciblées comme prioritaires et d'aboutir à la proposition d'un protocole de suivi adapté.

Les campagnes de prélèvements d'eau pour analyses menées en 2021 ont pu faire l'objet d'une valorisation durant l'année 2022 comme en atteste la figure ci-après. Des niveaux inquiétants de contamination au regard des limites et références de qualité de l'eau pour la consommation humaine ont été mis en évidence. Au vu des taux de contamination identifiés pour bon nombre de paramètres, il est demandé à la population de ne pas consommer ces eaux.

Un atlas grand public des sources patrimoniales du territoire est actuellement en cours de conception et fera l'objet d'une large diffusion durant l'année 2023. Un plan d'action sera par ailleurs établi par les partenaires techniques et financier du projet, en concertation avec les municipalités, dans l'objectif de sensibiliser les consommateurs d'eau de source aux risques encourus pour leur santé.

FIG 27 et FIG 28 Clichés des sources Belair (à gauche) et Jarry La Chapelle (à droite) réalisés par le BRGM lors des campagnes d'échantillonnage d'eau pour analyses en laboratoire

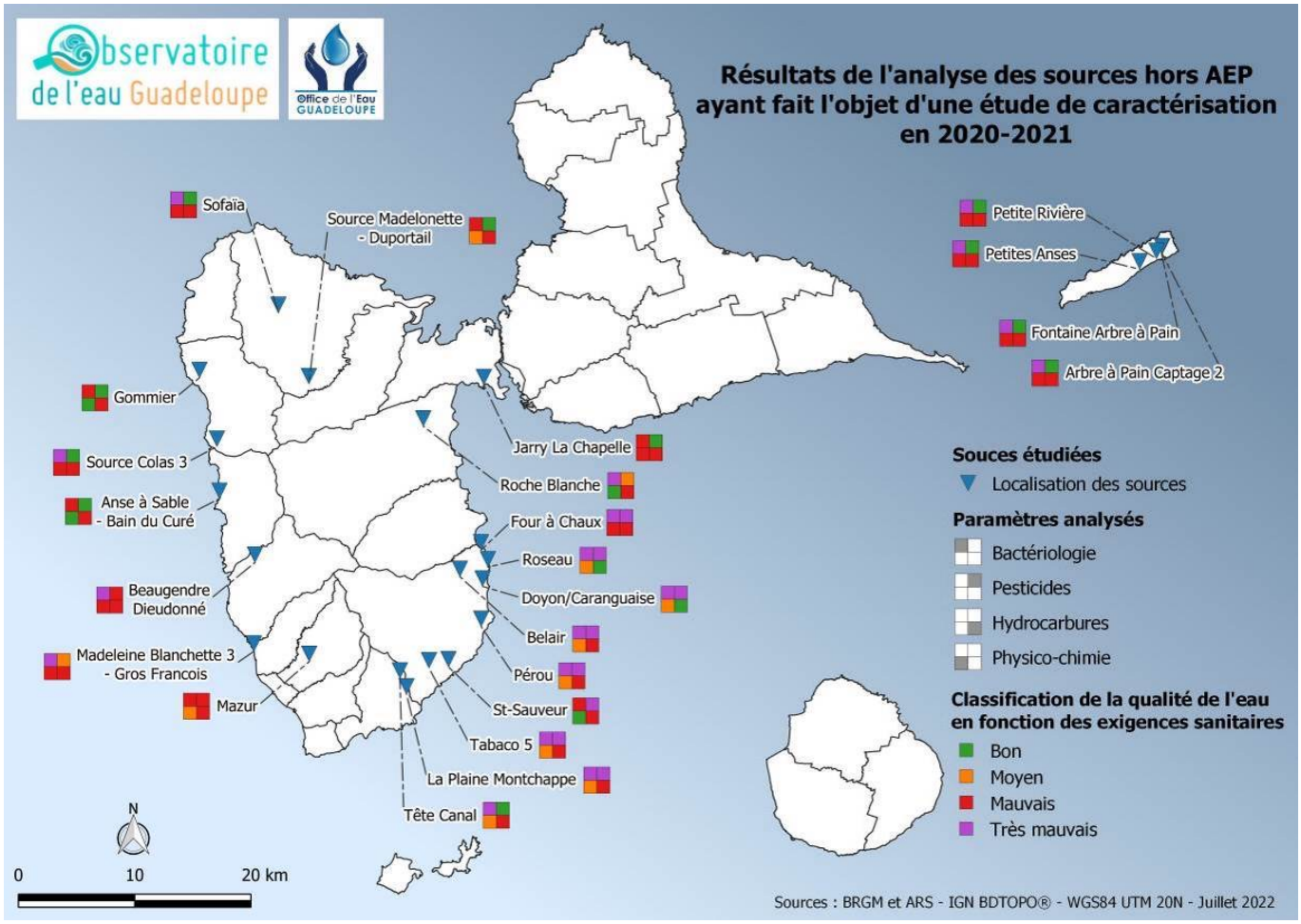

Fig 29 Résultats de l'analyse des sources, hors AEP, ayant fait l'objet d'une étude de caractérisation en 2020-2021 (sources : BRGM & ARS)

IV. Projet d'étude pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique des marais de Port-Louis

Situés en arrière du cordon littoral sableux le plus important de Guadeloupe, les marais de Port-Louis sont constitués d'une vaste zone de mangroves, de plans d'eau, de vasières et de prairies humides. S'étendant sur plus de 430 hectares, ces marais représentent la plus grande zone humide de l'archipel.

Désigné « site RAMSAR » en 1993, l'acquisition des marais de Port-Louis par le Conservatoire du Littoral (CDL) constitue une protection forte qui permet une bonne gestion écologique et paysagère. Un programme de préservation des marais a par ailleurs été mis en place par la municipalité de Port-Louis et ses partenaires. Le Parc National de la Guadeloupe (PNG) et l'Office National des Forêts (ONF) sont quant à eux intervenus pour la surveillance du site et la réalisation de divers travaux d'aménagement. En parallèle, un plan de sensibilisation de la population a été établi pour la sauvegarde de cet environnement remarquable. Les marais de Port-Louis font également partie de la Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (Code ZICO : GP005) qui comprend les mangroves et forêts marécageuses de l'est du Grand-Cul de Sac Marin.

En 2022, consécutivement à une sollicitation de l'ONF et du CDL, l'Office de l'Eau Guadeloupe a rédigé un cahier des charges visant à mettre en œuvre une étude du fonctionnement hydrologique des marais de Port-Louis. En effet, le manque de connaissance sur ce fonctionnement constitue un écueil majeur pour les gestionnaires. Au regard des nombreux enjeux pesant sur cette zone humide, il a collégialement été décidé que l'Office assurerait le pilotage de cette opération de grande ampleur visant non seulement à combler les lacunes de données évoquées mais aussi à protéger durablement cet espace naturel sensibles et stratégiques pour les organismes aquatiques.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau, lors de sa séance du 23 mars 2022. Le CA a validé celui-ci et autorisé le Directeur de l'Office à lancer une procédure de consultation sous la forme d'un marché à bons de commande, d'un montant estimé à 130 800 euros HT. Toutefois, en vertu de l'Article R. 2185-1 du Code de la commande publique, l'Office de l'Eau s'est vu contraint d'abandonner la procédure d'attribution du marché public lancé, faute d'offres appropriées, en le déclarant sans suite. Afin de relancer une procédure de consultation dans les meilleurs délais, la Direction de l'Office de l'Eau sollicite actuellement des compléments de financements auprès de ses partenaires.

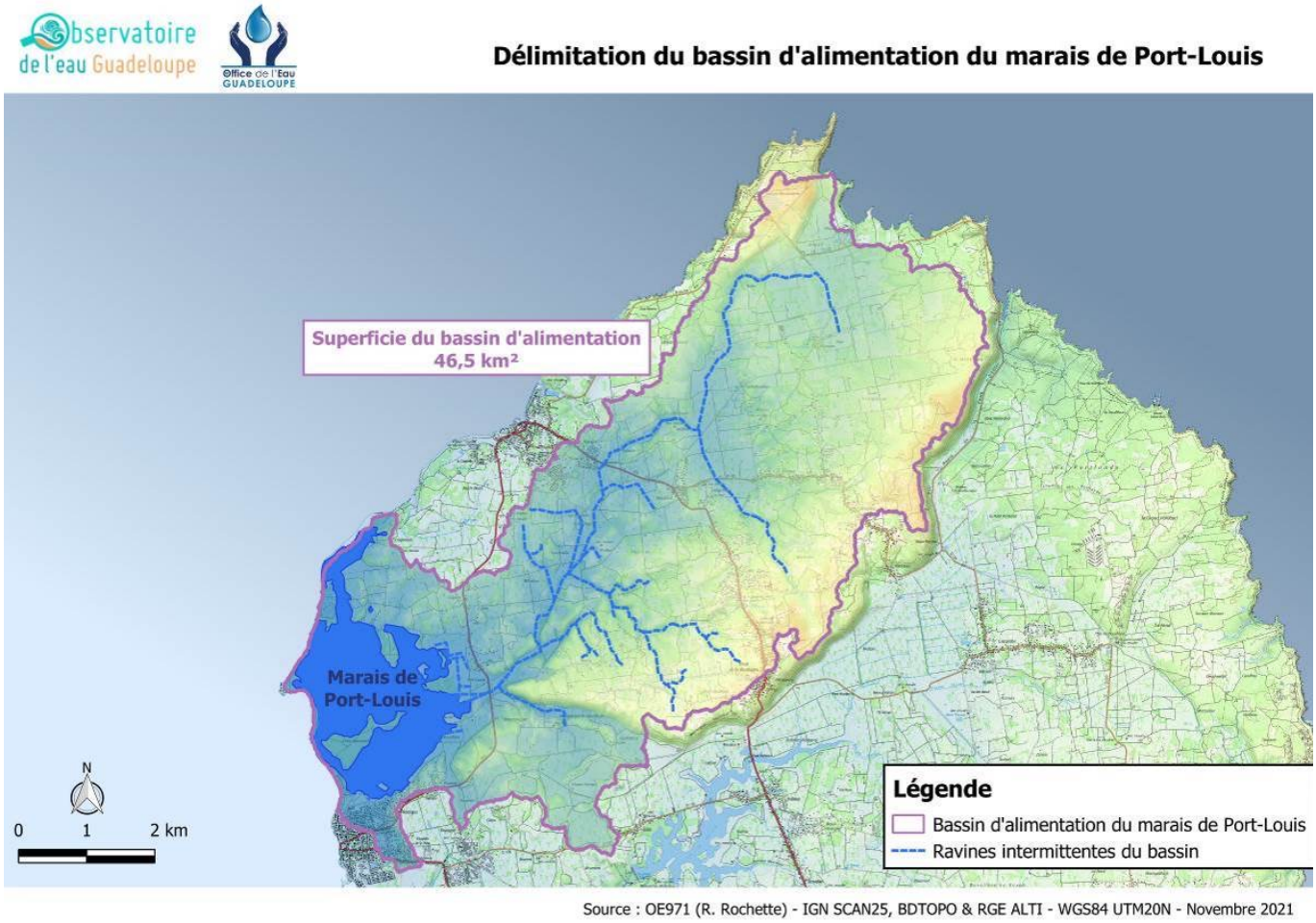

Fig 30 Cartographie du bassin d'alimentation des marais de Port-Louis, nord de l'île de Grande-Terre

B. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE & FINANCIER

I. Veille sécheresse 2022

Le dispositif « sécheresse » en Guadeloupe est piloté par la DEAL dans le cadre de l'Arrêté « cadre sécheresse » du 14 juin 2022. Le rôle de cette cellule de veille est notamment de suivre l'évolution de la situation hydrologique à l'échelle du bassin et de proposer les dispositions à prendre en cas de sécheresse. L'article 2 de cet arrêté définit les rôles et compositions respectifs :

- Du comité ressource en eau, instance de pilotage et de concertation multi-partenariale ;
- De la cellule de veille regroupant les acteurs suivants : DEAL (Pilote), Conseil Départemental, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), Office français de la biodiversité (OFB), Agence régionale de santé (ARS), Office de l'eau Guadeloupe, Météo-France et Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Pour plus d'informations :
https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif-secheresse-en-guadeloupe-a2284.html
Suite à la création du Syndicat unique de l'Eau et de l'assainissement, l'Office de l'Eau rend désormais compte des observations et difficultés éventuelles de deux opérateurs (au lieu de 9 initialement), à savoir le SMGEAG et la CCMG.
Durant l'année 2022, 18 tableaux de recueil de données (contre 24 l'année précédente) ont été transmis à la DEAL entre le 27/01/2022 et le 20 juillet 2022.

Pour les producteurs d'eau potable spécifiquement, la situation s'est avérée relativement tendue en fin de carême 2022 : les difficultés sont montées « crescendo » jusqu'en juin-juillet sur l'ensemble de la Guadeloupe continentale. S'en est suivi un retour à la normale en lien avec une saison d'hivernage plus humide qu'en 2021.

Afin de sensibiliser les usagers sur les économies d'eau au sein des foyers et tenter de réduire la pression quantitative exercée

sur les milieux aquatiques, l'Office de l'Eau dispose d'une plaquette actualisée sur les Aquagestes. Le contenu pédagogique est proposé en créole et en français. En 2022, un travail collégial a également été mené avec la DEAL pour la production d'une plaquette pédagogique dédiée aux restrictions, en terme d'usages, à la suite de la prise d'arrêtés préfectoraux (validation en cours).

FIG 31 Extraits de la nouvelle plaquette « les Aquagestes » de l'Office de l'Eau Guadeloupe

II. Dispositifs de stockage d'eau potable dans les établissements sensibles du territoire

Depuis 2018, afin de garantir un accès en continu à l'eau potable aux établissements dits « sensibles » (établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges), l'Office de l'Eau Guadeloupe accompagne techniquement et financièrement les maitres d'ouvrage pour la mise en place de dispositifs de stockage d'eau potable ACS (Attestation de Conformité Sanitaire - https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/attestation-de-conformite-sanitaire-acs).
Le partenariat étroit entre l'Office de l'Eau et l'ARS Guadeloupe n'a eu de cesse de se renforcer ces 3 dernières années afin de garantir la fiabilité des dispositifs de stockage, en particulier leur conformité sanitaire.

a) Bref historique du dossier

Pour mémoire, le 1er appel à projets sur les « dispositifs de stockages d'eau potable » a été initié par l'Office de l'Eau en juin 2018. Les actions finançables portaient aussi bien sur les études préalables que sur les travaux (fonctionnement exclu). Une enveloppe de 2 million d'euros du PPI de l'OE971 avait alors été dédiée à cet AAP et 6 porteurs de projet avait répondu (la Clinique des Eaux Claires, le Centre Hospitalier de la Basse-Terre, le Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, le Collège Alexandre ISAAC, l'Externat Saint-Joseph de Cluny et la commune de Baillif pour ses écoles).

Puis, pour faire face à la crise de l'eau et à l'épidémie de COVID-19, l'Office de l'Eau, la Région, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont lancé, en octobre 2020, un second AAP dédié à la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires du primaire. Une enveloppe totale de 1,7 million d'euros a ainsi été allouée à cet AAP. En octobre 2022, 16 des 20 communes concernées par cet AAP avaient finalisées (ou presque) les travaux d'installation et de mise en fonction de leurs citernes tampon, soit l'équivalent de près de 140 établissements scolaires équipés.

b) Formation des agents communaux

Conscient du fait que les risques sanitaires liés au stockage d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) impliquent la mise en œuvre de moyens permettant d'en assurer la maitrise, l'Office de l'eau et l'ARS se sont fermement engagés à sensibiliser les maitres d'ouvrage. C'est plus précisément dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT qu'une formation qualifiante « sur mesure », co-conçue par les institutionnels précédemment cités et animée par l'Office International de l'Eau, a pu être dispensée, durant les mois de janvier et février 2022, auprès d'une cinquantaine d'agents communaux œuvrant dans les écoles.

Un 1er premier module, en distanciel, a permis aux inscrits d'acquérir des bases théoriques solides sur le risque sanitaire associé au stockage d'eau dans des réservoirs. Un second module, en présentiel cette fois, a été proposé aux participants. Des travaux pratiques ont notamment été réalisés par les agents référents afin que ceux-ci s'approprient pleinement la technicité relative à la réalisation des contrôles de la teneur en chlore dans l'eau, du nettoyage des cuves et du bon entretien des équipements. Pour ce faire, des sites de formation équipés de citernes ACS ont gracieusement été mis à disposition par les municipalités de Bouillante (écoles du Bourg) et de Saint-François (école de Bois-Vipart).

Cette formation a de surcroit impliqué :

- La conception, par l'Office de l'Eau et l'ARS, d'un carnet sanitaire spécifiquement dédié aux techniciens chargés de l'entretien des cuves tampon en Guadeloupe. Ce carnet comprend un rappel des préconisations et protocoles à mettre en œuvre pour optimiser la maitrise des risques sanitaires ainsi que 210 fiches de contrôle de la qualité de l'eau des citernes pour un suivi pluriannuel des installations ;
- L'acquisition, par l'Office de l 'Eau, de 65 kits d'analyses du chlore libre et total pour eau potable à l'attention de l'ensemble des communes ayant répondu à l'appel à projet de 2020.

FIG 33 à F39 Retour en images sur les sessions de formation respectivement mises en œuvre dans l'école du Bourg de Bouillante et l'école de Bois Vipart sur la commune de Saint-François

c) Nouveaux chantiers en cours

Durant l'année 2022, au travers de son Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024, l'Office de l'Eau Guadeloupe a également accompagné 6 établissements sensibles fortement impactés par des coupures d'eau.

Du point de vue technique, ce type d'accompagnement se traduit systématiquement par une rencontre des porteurs de projets in situ afin de procéder au bon dimensionnement des futurs dispositifs de stockage d'eau potable. Il s'agit aussi de sensibiliser les gestionnaires sur les risques sanitaires susceptibles de survenir en cas de défaut de suivi et d'entretien des cuves.

Dans le cadre de ces instructions, l'Office bénéfice là aussi de l'appui de l'ARS Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélemy, autorité sanitaire compétente localement.

FIG 40a, b, c : visite terrain du 13 avril 2022 – Visite de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle « Les Roches Gravées », commune de Trois-Rivières

FIG 41a et b : visite terrain du 12 mai 2022 – Réunion technique avec la Direction de la clinique Centre Médico-Social Pitat, ville de Basse-Terre

FIG 42 a et b : visite terrain du 25 mai 2022 – Rencontre du Directeur de l'EHPAD « les Perles Grises » et de la société ACOA, Commune du Moule

FIG 43 a, b : visite terrain du 29 septembre 2022 – Expertise des besoins en eau potable du Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Gourbeyre

FIG 44 a, b : visites terrains du 25 octobre et du 08 décembre 2022 – Accompagnement technique de l'EHPAD « le Paradis des Ainés », le Lamentin

FIG 45 a, b : visite terrain du 01 décembre 2022 – Initiation d'un accompagnement à l'attention du Centre Hospitalier Maurice SELBONNE et du Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY

III. Dispositifs de stockages d'eau non potable dans les communes

Le passage de la tempête Fiona dans la soirée du 16 septembre 2022 a de nouveau démontré la grande vulnérabilité du territoire Guadeloupéen face aux aléas naturels. Soucieux d'accompagner les communes impactées à mener des actions de solidarité en direction du public mais aussi d'anticiper les potentielles crises futures, l'Office de l'Eau s'est engagé à aider techniquement et financièrement ces collectivités en leur permettant d'acquérir une à deux citernes de stockage d'eau de grosse capacité 9 500 litres maximum).

Ces dispositifs collectifs, accessibles à tous, sont complémentaires aux citernes tampon d'eau potable. Ils ont en effet vocation à répondre :

- Aux usages courants (hors usages sanitaires) comme le nettoyage des surfaces ou encore l'arrosage des jardins créoles en période de sécheresse ;
- Aux besoins urgents (hors consommation) en cas de crise majeures post aléas.

7 communes de la Guadeloupe ont souhaité se doter de ce type de réservoir (Sainte-Rose, Goyave, Capesterre-Belle-Eau, Basse-Terre, Baillif, Saint-Claude, Vieux-Habitants et Bouillante) et ont ainsi bénéficié d'un accompagnement financier à hauteur de 80% du montant total des travaux. Toutes localisées en Basse-Terre (île de l'archipel la plus sévèrement touchée par les intempéries), ces communes ont eu la charge d'identifier les secteurs les plus lésés et de piloter les opérations d'installation (avancement des travaux variable selon les municipalité). Le remplissage des citernes pourra se faire en sollicitant le concours du SDIS.

FIG 46 a, b : Sites prévisionnels identifiés par la Ville de Basse-Terre pour l'implantation des cuves de stockage d'eau non potable : i) parking du Lycée Polyvalent Raoul-Georges-Nicolo à Rivière des Pères, ii) parking de la maison de quartier, section « Les Mornes »

IV. Projet de récupération des eaux perdues du Jardin botanique de Deshaies

Le Jardin Botanique de Deshaies s'est lancé dans une démarche de limitation des eaux « perdues » à l'échelle de son périmètre. Le jardin paysager bénéficie en effet d'un captage d'eau de surface règlementaire alimentant d'une part, un circuit permettant l'arrosage des plantations via un système d'asperseurs, de tuyères, de gouttes à gouttes, d'autre part, des bassins d'ornement disposés en cascade sur le site. Souhaitant poursuivre ses efforts d'économies d'eau de rivière, le Jardin Botanique ambitionne désormais d'installer des cuves de stockage en sortie des bassins afin de récupérer les eaux de trop plein et de les réinjecter dans le circuit d'arrosage. L'Office de l'Eau s'est donc rendu sur site en octobre 2022 dans l'objectif d'appréhender la faisabilité de ce projet ambitieux. Suite à l'expertise conduite, les conclusions suivantes ont pu être établies :

- L'optimisation du circuit d'arrosage est techniquement réalisable, pertinente et vertueuse du point de vue environnemental ;
- Une récupération des eaux de pluie est recommandée par l'Office de l'Eau, au droit des infrastructures hébergeant les sanitaires pour une alimentation des chasses d'eau.

Ce dossier de demande de subventions fera l'objet d'un passage en Commission d'attribution des aides en janvier 2023.

FIG 47 a, b : Jardin botanique de Deshaies, rencontre du porteur de projet (octobre 2022)

V. Régularisation administrative des captages d'eau potable du SMGEAG

La fin de l'année 2020 a pour rappel été marquée par une poursuite de l'action administrative engagée par l'État à l'encontre de certaines collectivités en charge de la production et de la distribution de l'eau potable. Des mises en demeure ont été prononcées pour que celles-ci entreprennent, dans les meilleurs délais, les démarches nécessaires à la régularisation de leurs ouvrages de prélèvements. Ces demandes de régularisation concernaient initialement 11 captages de l'ancienne Régie Eau Nord Caraïbes, 13 captages de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe d'agglomération et 9 captages de la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre.

Ayant préalablement apporté son expertise technique aux autorités organisatrices pour faciliter ces démarches, l'Office de l'Eau continue d'accompagner l'opérateur unique exerçant désormais la compétence « eau » sur le territoire Guadeloupéen (hors CCMG).

Au cours de l'année 2022, à la demande du SMGEAG et en partenariat avec la DEAL et l'ARS Guadeloupe, l'Office a plus précisément :

- Participé aux réunions techniques relatives à la rédaction d'un marché global de régularisation des ouvrages de prélèvement ;
- Procéder à une priorisation des captages nécessitant une régularisation urgente au titre du Code de la santé et du Code de l'environnement (hiérarchisation par approche multicritères pondérés) ;
- Pris part à la sortie de terrain organisée par le SMGEAG, à l'attention des autorités régaliennes, sur le périmètre de la filière de production d'eau potable de Morne Houël (sud Basse-Terre).

Fig 48 a, b Excursion sur la zone d'adduction de la filière Morne Houël, commune de Saint-Claude de : Captage de la rivière Noire et canal Le Pelletier

VI. Appui technique au Conseil Départemental 971, Marais de la pointe-Gros-Bœuf

En tant que propriétaire foncier, la collectivité départementale souhaite protéger certains espaces naturels particulièrement menacés et présentant un fort intérêt écologique, paysager, patrimonial et classés espaces naturels sensibles (ENS), à l'instar du Marais de la Pointe Gros-Bœuf (commune de Saint-François). Ce site remarquable est un refuge pour l'avifaune inféodée aux zones humides d'eau douce/saumâtre et au littoral. Il abrite également des espèces de reptiles, de papillons et de crustacés et permet le développement d'espèces d'eau (Guppy ou Golomine, Tilapia du Mozambique), ainsi que d'espèces marines (Tarpon).
La Pointe Gros-Bœuf subit néanmoins une pression foncière importante, le développement de certaines espèces végétales dans le marais traduisant, de surcroit, un phénomène d'eutrophisation.

Aussi, le Conseil Départemental de la Guadeloupe a sollicité l'Office de l'Eau pour l'obtention d'un avis technique et la co-rédaction d'un cahier des charges visant à une meilleure compréhension du fonctionnement hydrologique du marais et une identification des pressions responsables de la dégradation de la qualité de l'eau de surface. Pour ce faire, des reconnaissances terrain ont été effectuées par le Pôle Technique de l'Office et le Département comme en attestent les clichés suivants

FIG 47 a, b : Jardin botanique de Deshaies, rencontre du porteur de projet (octobre 2022)

VII. Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe

L'APCG a été créée pour pérenniser et optimiser les réseaux de stations climatologiques en Guadeloupe. Hébergée par la Chambre d'Agriculture, elle assure la maitrise d'œuvre depuis plusieurs années pour le compte de l'Office de l'Eau Guadeloupe et bénéficie du soutien technique de Météo-France.

Elle joue un rôle fondamental dans la bonne gestion du territoire guadeloupéen en assurant notamment l'exploitation de données agronomiques et météorologiques et la communication de ces dernières à l'attention des professionnels (exploitants agricoles, entreprises, bureaux d'études) et des particuliers.

L'Office de l'Eau Guadeloupe a participé à l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue le 29 juin 2022 dernier.

• Pour en savoir plus sur l'APCG : **http://apcg.fr/**

VIII. Rencontre et échanges avec les acteurs du monde agricole

Suite aux sécheresses récurrentes de ces dix dernières années et aux difficultés d'alimentation en eau brute, l'IGUAFLHOR (Association Interprofessionnelle Guadeloupéenne des Fruits ET Légumes ET DE L'Horticulture) a pris l'attache des acteurs de l'eau du territoire, au nom de la profession agricole, en vue de dresser un bilan sur les problématiques rencontrées mais aussi de réfléchir collégialement pour identifier des solutions à court et moyen termes. Cette initiative justifiée découle aussi du fait d'une demande forte de la population, des décideurs nationaux et locaux de développer la production locale afin de tendre vers une autonomie alimentaire.

Conscient des enjeux, L'Office de l'Eau s'est rendu à la rencontre des agriculteurs et décideurs le 27 janvier 2022 pour fournir des éléments de réponse et des pistes d'avenir s'agissant des modes de diversification des ressources en eau à l'échelle du territoire Guadeloupéen.

Fin 2022, l'Office de l'Eau a également été approché par la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) « Les producteurs de Guadeloupe ». Les effets du changement climatique, de plus en perceptibles localement, questionnent et inquiètent en effet le monde agricole car ils rappellent la nécessité d'établir au plus vite une stratégie d'adaptation cohérente et partagée. C'est justement dans l'objectif d'identifier ces stratégies qu'une réunion d'échanges a été organisée, le 30 novembre 2022, en présence des différents acteurs compétentes du territoire. Lors de cette rencontre, l'Office de l'Eau est intervenu sur deux sujets respectifs :

- Le défi de la banane durable de Guadeloupe face aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau ;
- Les relations pressions-impacts entre les pratiques agricoles et les milieux aquatiques Guadeloupéens.

IX. Prise de contact avec le monde industriel

C'est dans une dynamique transversale que les agents respectivement en charge des Redevances, de l'Observatoire de l'Eau et de la Préservation des ressources sont allés, au cours de l'année 2022, à la rencontre des industriels dans le but de nouer (ou renouer) le dialogue. En tant qu'usagers de l'eau à part entière, les industriels locaux doivent en effet faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Office.

Ces échanges se sont avérés très constructifs, de part et d'autre, dans la mesure où ils ont permis de :

- Identifier les éventuels besoins techniques et financier susceptibles de rendre les filières de production plus vertueuses du point de vue environnemental ;
- Conseiller les gérants sur les aspects relevant de la réglementation (Code de l'environnement et Code de la santé notamment) ;
- Mettre à jour les bases de données internes de l'Office s'agissant des prélèvements (meilleure connaissance des pressions quantitatives exercées sur les milieux aquatique, ajustement de la redevance si nécessaire).

FIG 50 a,b : Rencontre du personnel de l'usine d'embouteillage d'eau Capès Dolé en octobre 2022 ; vue sur les installations jouxtant l'usine ainsi que sur le captage d'eau souterraine de l'industriel (commune de Gourbeyre)

FIG 51a, b : Echanges avec les gestionnaires de la Distillerie Bologne (Basse-Terre) ; clichés du site principal et du captage d'eau en rivière fortement impacté par la tempête Fiona

FIG 52 a, b : Usine d'embouteillage d'eau de source Matouba à Saint-Claude : visite de l'usine puis du captage d'eau de source « Saint-Jude »

C. ANIMATION ET SENSIBILISATION

I. Conception de visites virtuelles sur les différents milieux aquatiques guadeloupéens

L'Office de l'Eau, en partenariat avec le PRZHT-UICN, a choisi de miser sur la « réalité virtuelle » pour sensibiliser le grand public à la beauté et à la grande fragilité des milieux aquatiques de notre archipel. Les visites virtuelles sont destinées à un très large public dans la mesure où elles :

- Permettent aux personnes ne pouvant se rendre sur site (éloignement géographique, accès complexe, situation de handicap, etc.) de contempler la Guadeloupe sous un nouvel angle ;
- Facilitent le travail des enseignants en « amenant » directement les milieux naturels aux élèves sans aucune contrainte logistique.

Durant l'année 2022, deux visites virtuelles ont été mises à la disposition du grand public au travers du nouveau site internet de l'Office de l'Eau Guadeloupe (https://www.eauguadeloupe.com/visites-virtuelles) et de celui de l'Observatoire de l'Eau 971 (https://visitesvirtuelles-eau-guadeloupe.fr/zones-humides/), à savoir celles réalisées sur :

- Le sentier de la Grande Pointe (Trois-Rivières)
- Le Système hydrothermal du massif de la Grande Découverte - la Soufrière.

Par ailleurs, pour optimiser encore ces immersions sensorielles, des voix off ont été enregistrées en studio, en français et en créole respectivement. C'est le célèbre conteur Guadeloupéen Benjamin Moise, dit « Benzo » qui a accepté de prêter sa voix pour l'occasion.

Deux autres visites virtuelles sont actuellement en cours de finalisation, la première porte sur le littoral Désiradien, la seconde sur les milieux aquatiques Marie-Galantais. Ces réalisations devraient être mises à la disposition de tous durant l'année 2023.

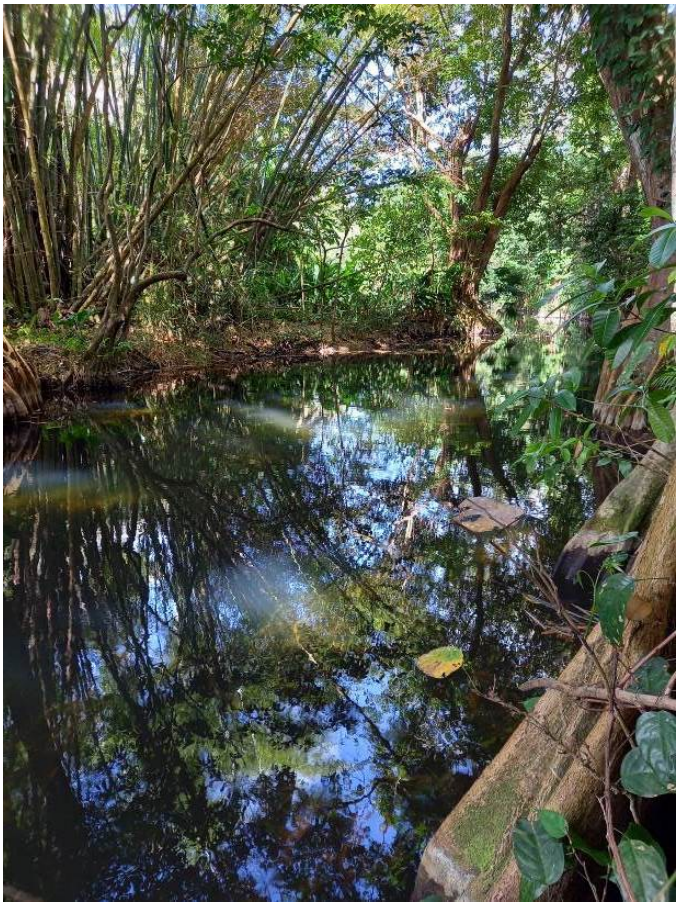

FIG 53a, b : Conception de visites virtuelles par la société « GÉOGRAPHIQUE » sur les différents milieux aquatiques Marie-Galantais (mares, rivières et ravines), avril 2022

II. Journée mondiale de l'Eau 2022

La Journée mondiale de l'eau (JME), qui a lieu le 22 mars de chaque année depuis 1993, est une célébration des Nations Unies qui met l'accent sur l'importance de l'eau douce. Cette JME célèbre l'eau et sensibilise à la situation des 2,2 milliards de personnes qui vivent sans accès à de l'eau salubre. Il s'agit de prendre des mesures pour lutter contre la crise mondiale de l'eau.

En 2022, l'attention s'est spécifiquement portée sur les eaux souterraines, une ressource invisible dont l'impact est visible partout dans le monde. Les eaux souterraines se trouvent en effet dans des aquifères (formations géologiques) qui retiennent d'importantes quantités d'eau. En Guadeloupe, ces eaux souterraines alimentent des sources et des rivières, elles sont cruciales au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, tels que les zones humides, que l'Office de l'Eau s'attache chaque jour à préserver.

Dans le cadre de cette manifestation qui s'est tenue à l'Auditorium de Basse-Terre, le Directeur de l'Office de l'Eau a souhaité mettre à l'honneur deux « visites virtuelles » réalisées, en collaboration avec le Comité français de l'UICN, pour renforcer la prise de conscience collective sur les problématiques environnementales locales.

FIG 54a, b, c : Présentation des visites virtuelles de l'Office dans le cadre de la journée mondiale de l'eau 2022, en présence du conteur guadeloupéen « Benzo »

III. Intervention de l'Office de l'eau auprès des scolaires

a) ATE du Houëlmont, exposition 2022

AN BA LOUP-LA, organisme référent pour l'Aire Terrestre Educative (ATE) du morne Houëlmont (Gourbeyre) travaille en étroite collaboration avec l'Office de l'Eau depuis l'année 2020. L'accompagnement scientifique et technique de l'Office a d'ores et déjà permis de mieux connaitre l'origine et le fonctionnement hydrologique de la mare du Houëlmont ainsi que la qualité de l'eau de celle-ci.

En janvier 2022, les élèves de 5ème du Collège Richard Samuel de Gourbeyre ont ainsi convié l'Office de l'Eau à leur exposition afin de présenter l'ensemble des travaux menés sur cette ATE en 2020-2021. A cette occasion, l'Office a pu participer à la remise du diplôme «Label ATE» par l'OFB à cette classe de 5ème ainsi qu'au passage de relai à une classe de 6ème qui reprend le flambeau pour la période 2021-2022.

FIG 55 a, b : Présentation de la «Fresque du climat» des élèves de 5ème du Collège Richard Samuel et remise du diplôme «Label ATE» par l'OFB, Sylvathèque de l'ONF de Gourbeyre

b) Conférence débat dans le cadre du rendez-vous « EDD » 2022 du Lycée Gerville Réache de Basse-Terre

En avril 2022, dans le cadre du RDV annuel « Education au Développement Durable » organisé par le lycée Gerville Réache, à l'attention des élèves de 3ème du bassin sud Basse-Terre, l'Office de l'Eau s'est de nouveau mobilisé pour sensibiliser le jeune public aux enjeux et menaces pensant sur les milieux aquatiques de l'archipel Guadeloupéen.

C'est notamment au travers d'une immersion virtuelle interactive et pédagogique que les agents de l'Office ont « apporté », en classe, un panel des plus belles zones humides du sud Basse-Terre : rivière et bassin d'eau douce de la Coulisse, sources et marais jalonnant le sentier de la Grande-Pointe, canyons et cascades du Galion...

c) Intervention au collège Bébel de Sainte-Rose

La semaine École-Entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de mettre les échanges entre les entreprises et le monde éducatif en valeur et de les promouvoir. En 2022, le thème retenu était le suivant : « France 2030 : les jeunes et les entreprises au cœur du défi des compétences ».

Soucieux de renforcer les consciences « aquacitoyennes », le Collège Bebel de Sainte-Rose a fait appel aux experts de l'Office de l'Eau pour venir présenter deux métiers d'avenir : celui d'hydraulicien et celui d'hydrogéologue. Ce moment d'échanges avec les élèves s'est avéré très riche, dynamique et prometteur ; puisse-t-il susciter des vocations !

2.3 L'ASSAINISSEMENT

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. RECENSEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE MOINS DE 2 000 EH

Le Schéma Directeur Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 391 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe. Suite à deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

L'Office de l'Eau a relancé en régie en avril 2018 une nouvelle campagne de visites des stations précédemment identifiées et poursuit depuis cette mission chaque année en incluant également les postes de relevage.

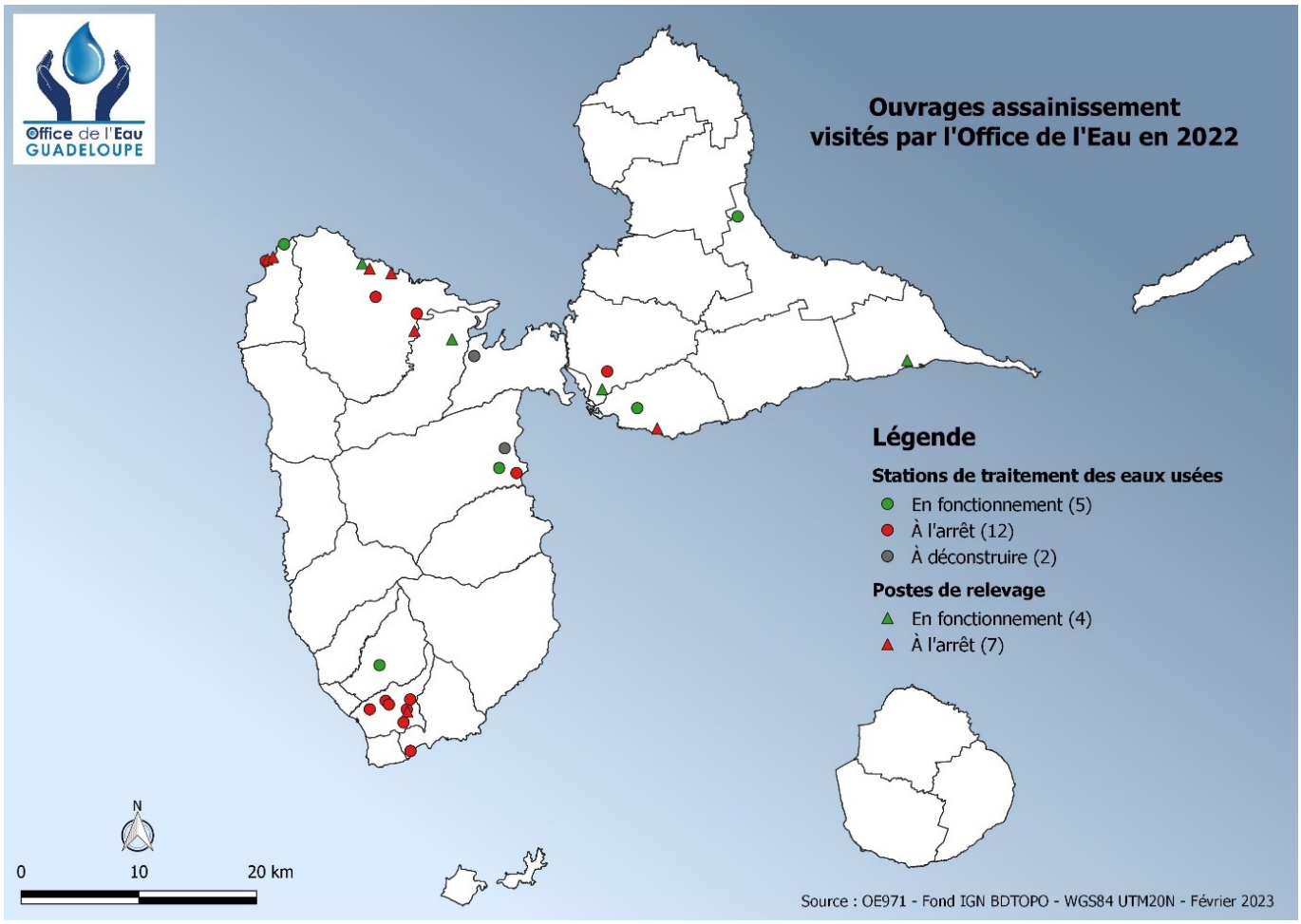

FIG 63 : ouvrages d'assainissement

Le tableau suivant présente un bilan des visites réalisées en 2022.

Type d'ouvrage	Nb ouvrages visités en 2022	Nb ouvrages en fonctionnement	Nb ouvrages à l'arrêt	Nb pollution avérée du milieu naturel
Station	19	5	12	9
Poste de relevage	11	5	6	4

Deux stations privées sont à l'arrêt à la suite du raccordement de leur réseau de collecte au réseau eaux usées collectif : elles devront être déconstruites afin de ne pas devenir des gîtes larvaires.

Pour les 12 stations restantes, il est à souligner que ce n'est pas le type de filière (boues activées, biodisques ou fosse septique + traitement) qui est remis en cause en cas de dysfonctionnent mais bien l'absence d'exploitation. En effet, faute d'entretien régulier ou en l'absence totale d'entretien, 9 stations collectives et 3 stations privées sont à l'arrêt.

Il ressort des visites 2022 que certains ouvrages peuvent montrer d'importants signes de faiblesse, notamment dus à l'âge (cuve de fosse septique effondrée, corrosion importante des équipements, génie civil hors service, armoire électrique obsolète...) mais aussi à des défauts de pose dans les règles de l'art dès l'origine du chantier.

Pour les postes de relevage comme pour les stations d'épuration, les rétrocessions d'ouvrage en fin de chantier ou les transferts d'ouvrage lors des transferts de compétence n'ayant pas toujours aboutis, le statut des ouvrages demeure incertain et, de fait, l'exploitation y est inexistante.

II. AUTO SURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...], l'Office de l'Eau réalise des expertises techniques des dispositifs d'autosurveillance existants sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration de plus de 2000 EH.

Rappel : Un dispositif d'autosurveillance sur station comprend les débitmètres entrée, sortie et bypass et les préleveurs échantillonneurs entrée, sortie et bypass. Sur réseaux, il s'agit des débitmètres et préleveurs échantillonneurs installés sur les déversoirs d'orage.

FIG 64 a, b : dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration

En 2021, cette mission a été confiée à l'entreprise SOCOTEC. Suite aux mouvements sociaux de fin d'année, leur intervention sur sites prévue en novembre a été reprogrammée début 2022.

Maitre d'ouvrage	Nom de la STEP	Capacité en EH	Exploitant
CCMG	Folle Anse – Grand Bourg	2 500	Karuker'ô
SMGEAG	Anse Bertrand	2 000	SMGEAG
	Montauban - Gosier	15 000	
	Sainte Claire - Goyave	5 500	
	Guénette - Moule	12 500	
	Morne à l'Eau	8 000	
	Saint Jean – Petit Bourg	9 500	
	Lalanne – Port Louis	7 000	
	Ffrench - Sainte Anne	12 500	
	Saint François	15 000	
	Pointe à Donne - Jarry	45 000	
	Trioncelle – Baie Mahault	18 000	
	Bourg - Sainte Rose	3 000	
	Pères Blancs - Baillif	18 000	
	Capesterre Belle Eau	16 000	
	Robin – Trois Rivières	2 500	
	Bouillante	2 000	SAUR
	Blachon - Lamentin	4 000	Karuker'ô

A l'issue de la mission, 5 stations ont vu leur dispositif d'autosurveillance « validé » par SOCOTEC, 1 station « validé avec des améliorations à apporter » et 12 stations « non validé ».

Nom de la step	2021	Nom de la step	2021
Trois Rivières		Baillif	
Blachon		Jarry	
Port Louis		Saint François	
Folle Anse		Le Gosier	
Anse Bertrand		Sainte Anne	
Sainte Rose		Trioncelle	
Le Moule		Petit Bourg	
Goyave		Bouillante	
Morne à l'Eau		Capesterre Belle Eau	

non validé	validé avec des améliorations à apporter	validé

Lors des visites, des échantillons d'eau sortie station ont été prélevés par SOCOTEC et analysés par le laboratoire CARSO.
Les résultats des analyses de ces échantillons, qui ne sont pas représentatifs du fonctionnement annuel des stations et qui ne représentent que l'état de la station le jour de la visite de SOCOTEC, sont synthétisés ci-après.

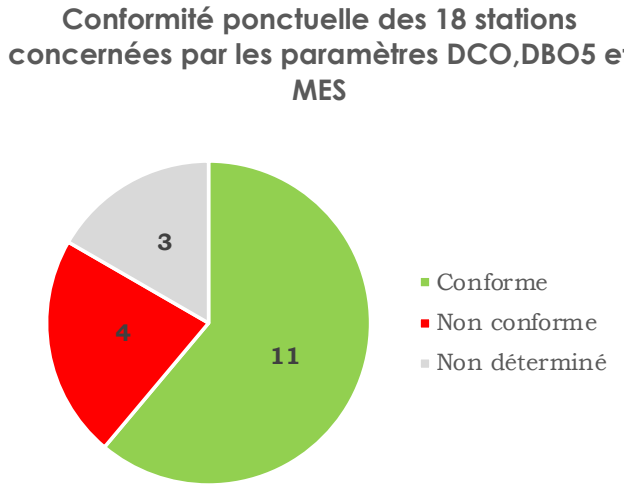

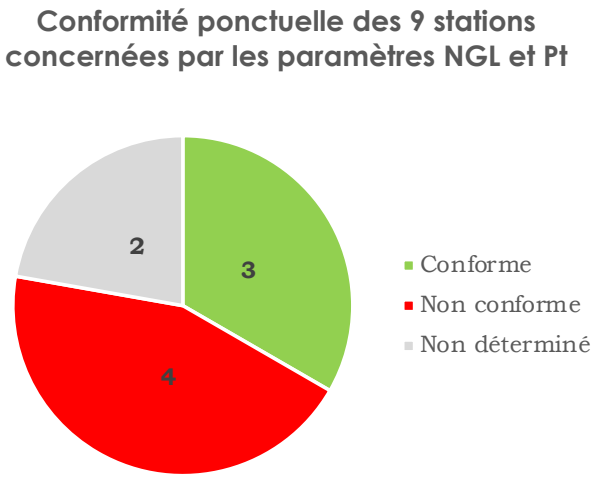

FIG65 a, b : conformité des stations d'épuration

III. APPEL A PROJET ASSAINISSEMENT 2022

Lancé en mars 2022 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet « Mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif groupé » incite les maitres d'ouvrage privés à réhabiliter les stations d'une capacité de 200 à 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs.

Six projets de réhabilitation ont été reçus en juillet 2022 suite à cet appel à projet, dont deux ont été présentés au Conseil d'administration de janvier 2023.

Maitre d'ouvrage	Nom de la station	Etat
ASL D'Orville	Dorville – Baie Mahault	Validé en CA
Clinique La Violette	La Violette – Trois Rivières	Validé en CA
ASL Petit Havre	Petit Havre – Le Gosier	En cours d'instruction
Langley Resort Hôtels	Fort Royal – Deshaies	
SIG SIG	Four à Chaux – Trois Rivières Pelletan – Port Louis	

IV. INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR DES AIDES FINANCIERES

Six demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées au titre du PPI 2019-2024 et deux ont reçu un avis favorable en 2022.

Thème	Demandeur
Réhabilitation de la station d'épuration de la résidence La Grippière – Petit Bourg **Travaux terminés**	FGC Syndicat des copropriétaires
Formation OIE sur contrôle de l'ANC existant **Formation terminée**	CCMG

Avant réhabilitation

Après réhabilitation

FIG 66 : réhabilitation de station d'épuration

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 1er septembre 2021, il n'existe dorénavant plus que deux services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) :

- Le SPANC de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) sur les trois communes de Marie Galante,

Le SPANC du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) sur le reste du territoire.

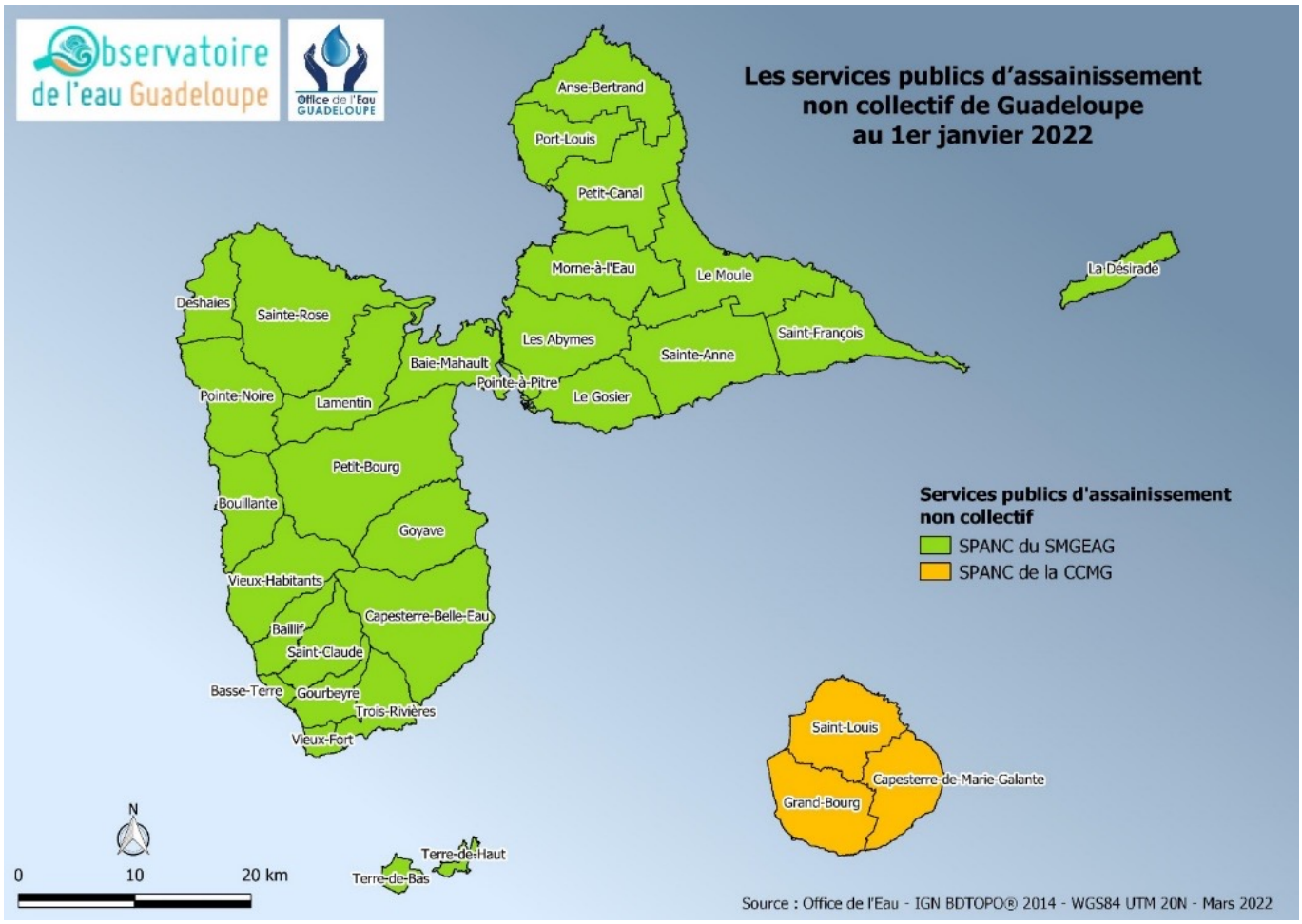

FIG 67 : services publics d'assainissement non collectif janvier 2022

Fortes du succès de la première édition en Martinique en 2018, les Assises Antilles Guyane de l'ANC ont été reconduites en 2022 en Guyane.
La crise sanitaire empêchant encore tout rassemblement d'envergure, elles se sont tenues en mode hybride (présentiel/distanciel) du 9 au 10 mars 2022 à l'hôtel Montabo de Cayenne.

FIG 68 : bannière des Assises de l'ANC

• **Ouverture des Assises** par Patrice Poncet, Directeur Environnement Agriculture et Forêt - DGTM Guyane, Isabelle Amireille-Jomie, Présidente déléguée de l'Office de l'Eau de Guadeloupe et clôture par Patrick Lecante, Président de Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane,

• **Près de 250 participants** en présentiel à l'Hôtel Montabo (en provenance de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Mayotte et de l'hexagone), en dépit des fortes pluies et des inondations, ou en distanciel sur la plateforme IDEALCO,

• **Programme répondant aux problématiques spécifiques des territoires ultramarins** et associant des retours d'expériences d'outre-mer et de l'hexagone (présentations «captées» accessibles en replay sur idealco.fr),

• Sous le parrainage du MTE et du MSS, **nombreux échanges** entre participants de Guyane et de tous les territoires présents, participation de l'Académie et d'étudiants de Guyane.

FIG 69 : Assises ANC

C. COOPERATION INTERNATIONALE

Le projet CARIBSAN, projet de coopération inter-caraïbes (INTERREG) portant sur l'assainissement par la technique des filtres plantés de végétaux (FPV), a été lancé officiellement lors d'un séminaire de 2 jours les 27 et 28 septembre 2021.
Dans le cadre de ce projet, l'Office de l'Eau Guadeloupe apporte ses contributions à hauteur de 30 000 euros en financement direct et de 17 800 euros en valorisation.

Le projet est piloté par l'Office de l'Eau Martinique (Gaëlle HIELARD) assisté par l'OIEau et l'INRAE. La coordinatrice du projet est Madame Virginie CLERIMA de l'OIEau (basée en Martinique).

Du 5 au 9 décembre 2022, s'est tenu sur invitation de l'OE 972 le forum CARIBSAN qui clôture 18 mois de travail sur les FPV : tenue de 6 COPIL, de 10 COTECH, 2 déplacements dans la Caraïbe à Sainte Lucie et à la Dominique et à Cuba.

Les participants et partenaires ont répondu présent. Les délégations de Cuba (INRH) avec 10 participants, de Sainte Lucie (WASCO) avec 4 participants et de la Dominique (DOWASCO) avec 5 participants ont été reçues.
L'Oieau, l'INRAE, l'AFD et l'OE971 étaient représentés.

FIG 70a, b : Caribsan

Une dizaine d'ateliers ont été proposés, soit à l'ensemble des participants, soit à des groupes de participants en particulier, en fonction de la langue pratiquée et de la thématique abordée.

Le 7 décembre, deux visites terrain à la distillerie JM de Macouba et à l'entreprise DENEL (jus et confitures Royal) au Gros Morne ont été organisées sur des FPV.

FIG 71 a, b, c, d : visites de terrain Projet Caribsan

La phase opérationnelle s'annonce avec la tenue de CARIBSAN 2 qui verra la construction de 3 stations FPV (sites pilotes) chez les partenaires caribéens : Pogolotti à Cuba, La Plaine à la Dominique et Black Bay à Sainte Lucie.

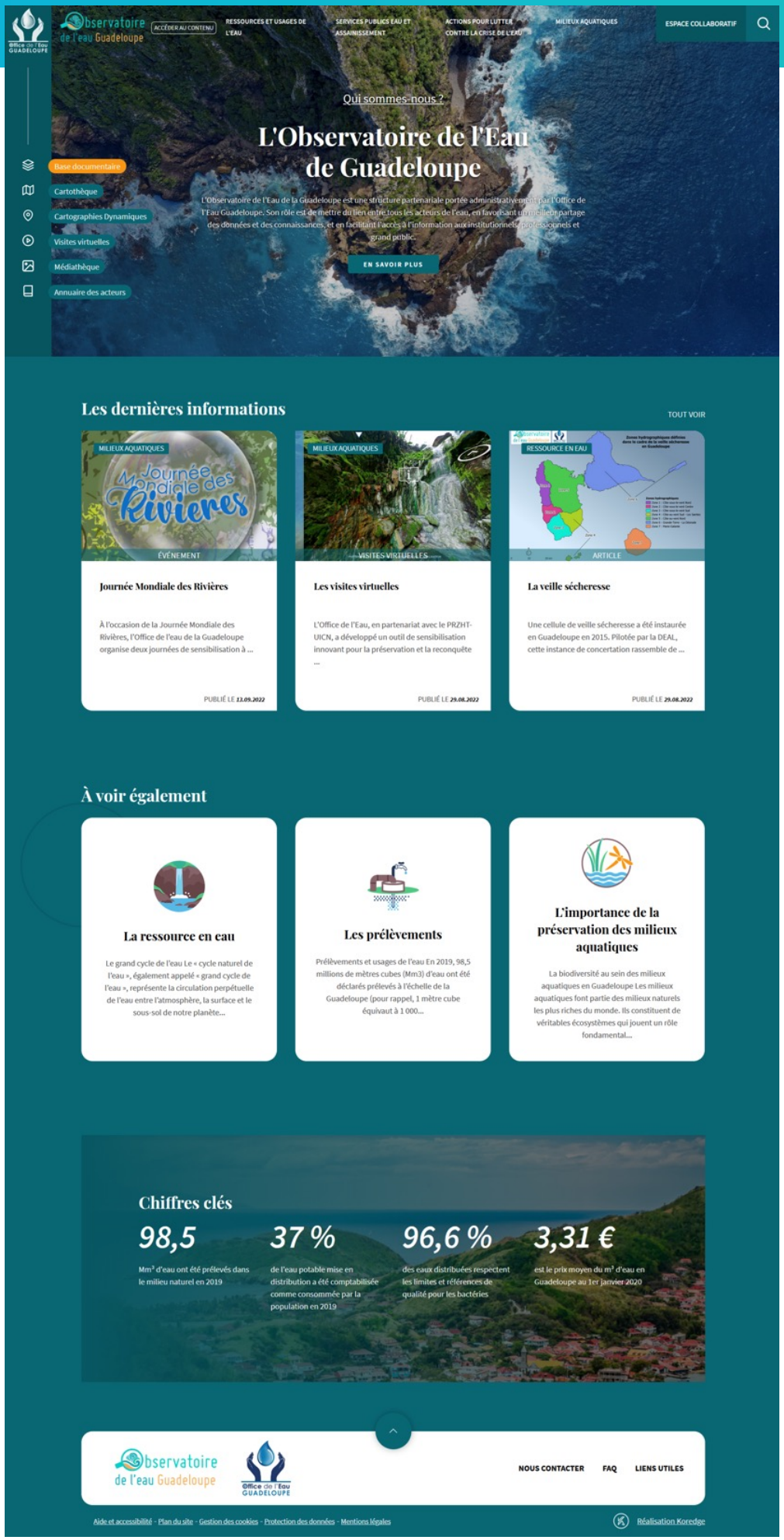

FIG 56 Page d'accueil du nouveau site internet de l'Observatoire de l'Eau

2.4 L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

A. MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

L'Office de l'Eau avait lancé en 2021 un marché de refonte intégrale du site internet de l'Observatoire de l'Eau, avec l'objectif de pouvoir disposer d'un site moderne, intuitif et dynamique, répondant aux spécifications techniques et aux usages numériques actuels. Le site internet a été finalisé au début du mois de décembre 2022. Il a été mis en ligne à la mi-décembre et est donc accessible de nouveau à tous via le lien suivant : https://observatoire-eau-guadeloupe.fr.

Ce site propose tout d'abord diverses pages d'information, regroupées en 4 grandes thématiques :
- la ressource et les usages de l'eau ;
- les différents services publics eau - assainissement et leurs indicateurs de performance ;
- les actions entreprises sur le territoire pour lutter contre la crise de l'eau ;
- les milieux aquatiques.

En plus de ces pages de contenu, le site présente des actualités, des «chiffres clés», ainsi que différents outils :
- une base documentaire, avec un système de filtres élaboré ;
- une cartothèque ;
- des cartographies dynamiques thématiques (suivi DCE, chiffres clés, ...), hébergées sur Karugéo, la plateforme régionale de l'information géographique ;
- un portail d'accès vers les visites virtuelles de l'Office de l'Eau ;
- une médiathèque ;
- un annuaire des acteurs ;
- une FAQ ;
- des liens utiles.

Le site internet de l'Observatoire de l'Eau a pour vocation de centraliser l'ensemble des informations (études, documents, cartes...) disponibles en Guadeloupe sur les thématiques de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques, afin de les mettre à disposition de tous (institutionnels, professionnels et grand public).
Son action s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui recommande de faciliter l'accès du public à l'information et de disposer des données fiables pour une meilleure évaluation de la politique de l'eau.
De manière plus large, son action rentre dans le champ d'application du cadre juridique relatif à l'ouverture des données publiques, ainsi que des conventions et des directives européennes (Aarhus Loi n°2002-285, Directive Inspire n°2007/2/CE) relatives à la transparence et à la mise à disposition au public des données environnementales.

À l'heure actuelle, seuls les documents réalisés ou financés par l'Office de l'Eau ont été intégrés aux bases de données du site. Pour élargir le panel des documents étant mis à disposition, une charte de partage d'informations a été soumise en fin d'année 2022 à nos partenaires des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement.
Elle sera également proposée, dans un second temps, aux autres acteurs publics de l'eau du territoire.

À la fin de l'année 2022, le site internet permettait de consulter :
- 155 documents ;
- 12 articles spécifiques sur des thématiques particulières ;
- 48 cartes statiques ;
- 3 cartographies dynamiques.

B. ORGANISATION du 4ème SEMINAIRE DES « CHIFFRES CLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Le séminaire de restitution de l'édition 2021 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement a été organisé par l'Office de l'Eau, avec l'appui de la Région Guadeloupe.

Il s'est déroulé le 16 février 2022 à l'Hôtel de Région à Basse-Terre. Cet évènement a rassemblé les différents partenaires impliqués dans l'élaboration des chiffres clés, à savoir l'Office de l'Eau, les services et établissements publics de l'État (Préfecture, DEAL, ARS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, ainsi que le SMGEAG et la CCMG, ces derniers ayant intégrés le groupe de travail en octobre 2021.

FIG 57 Bannière du séminaire de restitution de l'édition 2021 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

Le séminaire s'est structuré en 2 parties :

- une 1ère partie sur la présentation des chiffres clés, réalisée par l'Office de l'Eau, l'ARS et la DEAL ;
- une 2ème partie sur la présentation des actions récentes entreprises par les différents partenaires pour endiguer les problèmes liés à l'eau sur notre territoire, à savoir :
  - l'avancée des travaux réalisés par le Conseil Départemental et le Conseil Régional ;
  - la cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif, qui a été pilotée par l'Office de l'Eau ;
  - la création et la gouvernance du SMGEAG.

FIG 58a, b : Photos du séminaire de restitution de l'édition 2021 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

C. PILOTAGE DES « CHIFFRES CLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Comme chaque année, l'Observatoire de l'Eau a piloté la nouvelle publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.
Ce document, de 72 pages, présente les données réglementaires que les collectivités renseignent annuellement dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les partenaires impliqués.

Pour cette 5ème publication, les données qui ont été présentées sont celles qui étaient relatives à 2020.
Des encarts, présents tout au long du document, ont également permis de présenter des actions et des informations importantes plus actuelles, dont notamment :

- la synthèse des résultats d'analyses des sources hors AEP les plus utilisées par la population ;
- l'évolution des prélèvements réalisés entre 2019 et 2021 sur les captages impacté par le phénomène d'intrusion saline en Grande-Terre et à Marie-Galante ;
- une synthèse des travaux réalisés par Météo-France (dans le cadre du projet C3AF) sur les conséquences à venir du changement climatique sur l'évolution des précipitations en Guadeloupe ;
- le projet porté par l'Office de l'Eau de réhabilitation des mares à Marie-Galante.

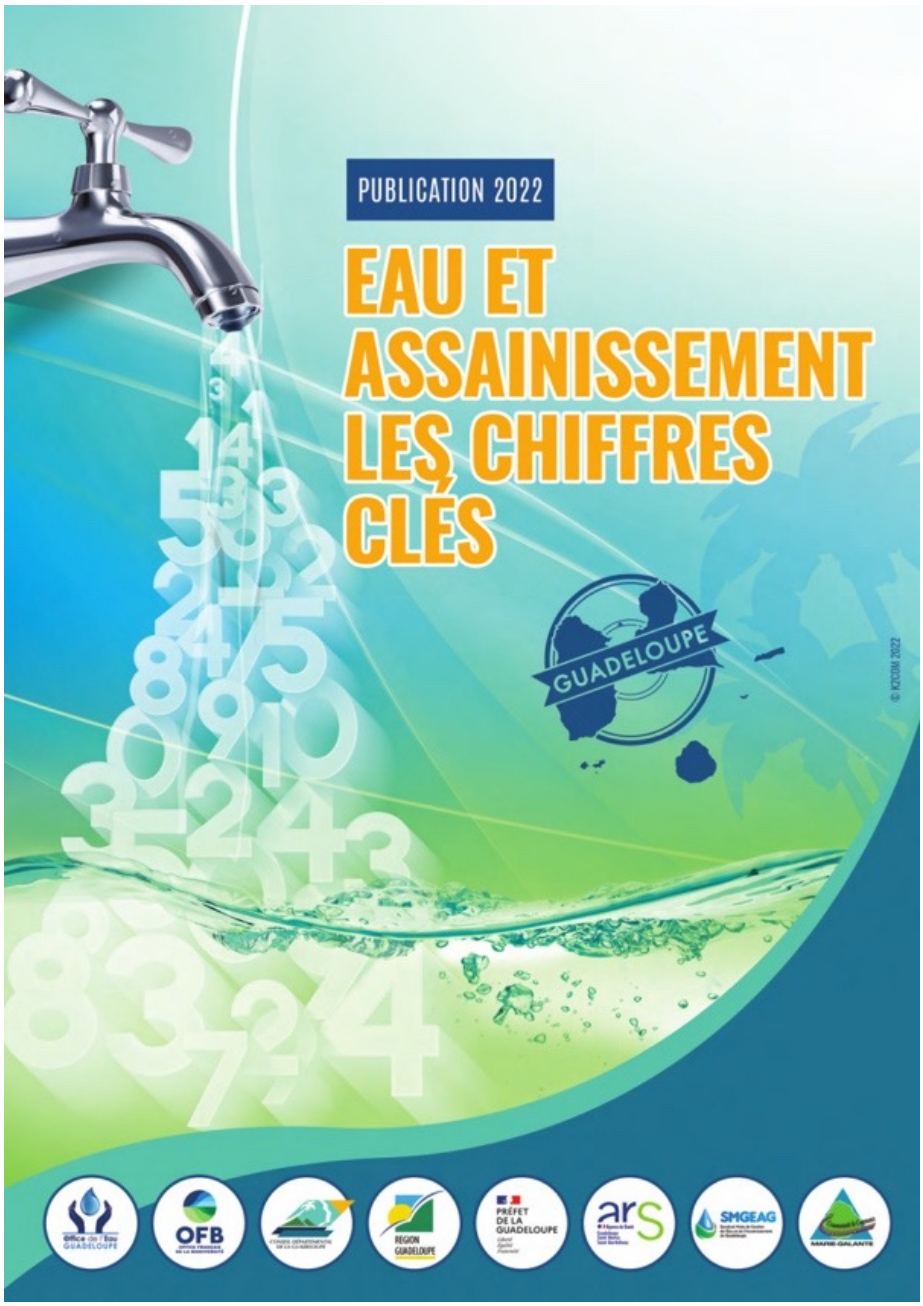

FIG 59 Couverture de l'édition 2022 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement

D. RÉALISATION D'ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION POUR LE COLLOQUE « CHLORDÉCONE, CONNAÎTRE POUR AGIR »

Du 12 à 14 décembre s'est tenu en Guadeloupe le colloque scientifique «Chlordécone, connaître pour agir», organisé par les préfectures et directeurs généraux des ARS de Guadeloupe et Martinique.
Ce colloque a réuni l'ensemble de la communauté scientifique et institutions travaillant sur la chlordécone, et s'est déroulé autour d'exposés oraux présentant les avancées des connaissances sur le sujet.
Sous la coordination de la Directrice Milieux Aquatiques de l'Office de l'Eau, l'Observatoire de l'Eau a réalisé divers supports de communication qui ont permis de valoriser les données produites entre 2016 et 2021 dans le cadre des suivis des milieux aquatiques :

- trois plaquettes d'information :
  - Les rivières et la chlordécone ;
  - Les organismes aquatiques de rivière et la chlordécone ;
  - Contamination des eaux douces : Les eaux souterraines.
- un poster scientifique, présentant l'état de contamination des milieux aquatiques continentaux de Guadeloupe

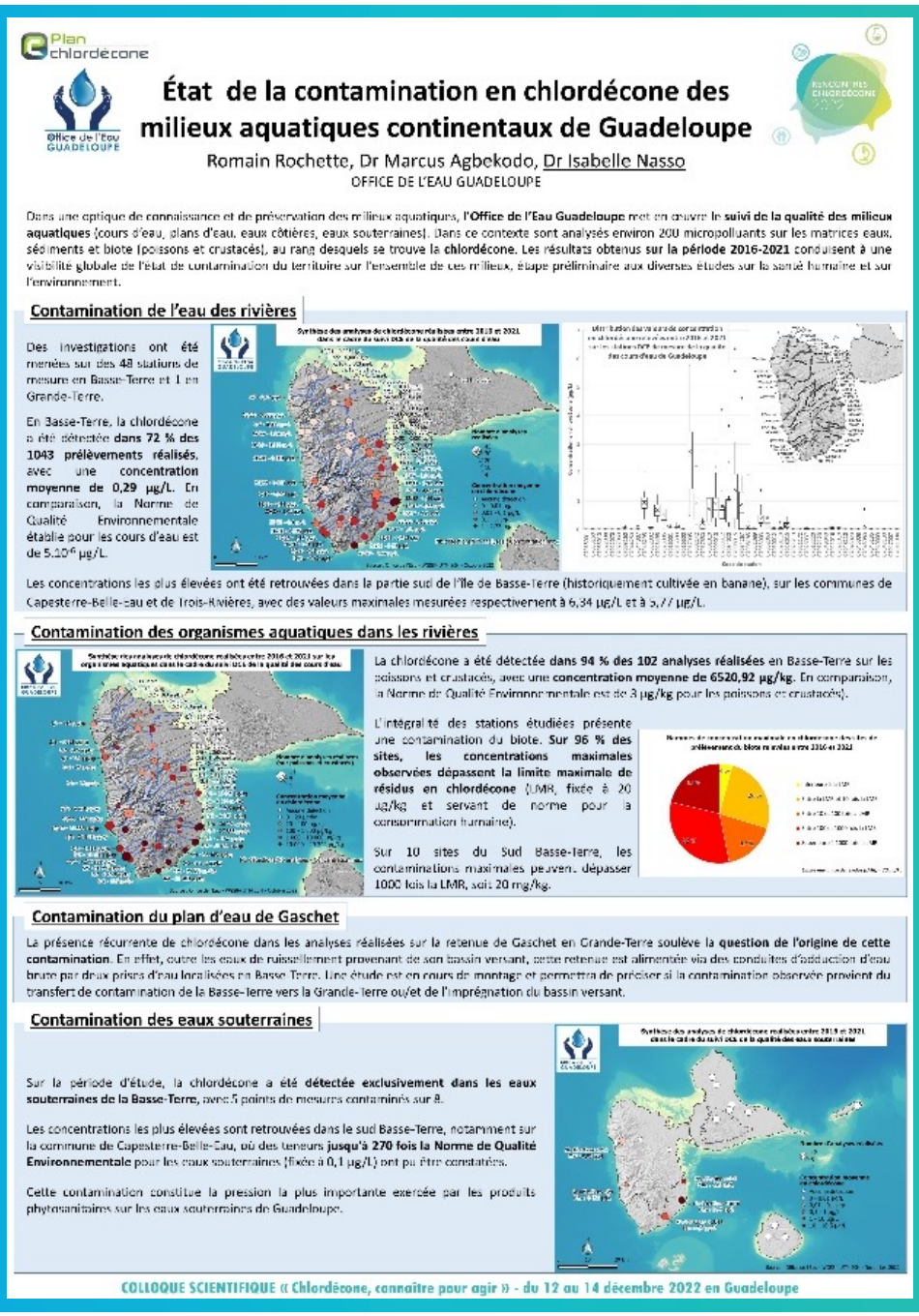

Figure 60 :
Poster Colloque Chlordécone

E. PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL ET ANIMATION

Sur cette année 2022, l'Observatoire de l'Eau a participé à différents comités de pilotage ou réunions techniques, dont notamment sur :

- la BD TOPAGE, le nouveau référentiel hydrographique « technique » sur lequel s'appuie désormais la DCE et qui a été publié sur le Sandre en fin d'année 2022 ;
- l'Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Vieux-Habitants.

Fig 61 : Projet ABC Vieux Habitants

L'Observatoire de l'Eau a également été sollicité par l'association «O Pipirit Chantan» pour réaliser une animation sur le cycle de la pollution de l'eau auprès de jeunes élèves de l'école primaire de Marigot à Vieux-Habitant, lors de la journée de l'environnement (qui s'est déroulée le 3 juin 2022).

FIG 62 a, b : Animation cycle de la pollution de l'eau

2.5 DU SUIVI DES MOYENS INFORMATIQUES

Le suivi des moyens informatiques de l'Office est assuré en interne par un adjoint technique avec l'appui d'un prestataire informatique.
L'Office a par ailleurs des contrats de maintenance avec des prestataires :

- Pour son parc informatique ;
- Pour ses copieurs
- Et pour sa téléphonie.

Les activités de l'Assistant Fonctionnel Support et Services Informatiques consiste à :

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'Office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Assurer la gestion du parc informatique et téléphonique ;
- Faire fonctionner les différents périphériques ;
- Maintenir en conditions opérationnelles les serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels ;
- Garantir le bon fonctionnement du réseau et de la sécurité informatique ;
- Mettre en place les outils les plus performants et les plus fiables pour traiter et valoriser la production cartographique des données localisées ;
- Suivre les achats informatiques ;
- Assurer la veille technologique des solutions utilisées ;
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Réaliser une intervention de premier niveau et plus ;
- Réaliser des interventions à distance et sur site par le biais d'outils sécurisés ;
- Conseiller pour l'acquisition de matériels, logiciels et l'exploitation des outils ;
- Assurer le suivi et l'exploitation des interventions par les prestataires externes ;
- Etre le référent entre les prestataires et l'Office sur le matériels, les logiciels, et les outils ;
- Tenir l'inventaire du parc informatique de l'Office ;
- Effectuer un premier diagnostic en cas de dysfonctionnements, et trouver des solutions adaptées.

a. Le Système d'Information et les moyens informatiques généraux

Le Système d'Information de l'Office, fonctionne en tenant compte des évolutions liées à la sécurité de son architecture informatique.

Depuis le début de la crise sanitaire, la cyber sécurité est devenue un point de vigilance extrême afin de maintenir un fonctionnement optimisé des différents outils numériques.

L'Office s'est doté de certains matériels et logiciels, lui permettant d'assurer une bonne continuité de ses services, et ainsi permettre aux collaborateurs d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Parmi ces outils, MAILINBLACK, a été déployé sur notre architecture mail, en tant que antivirus et anti spam.
L'Office sensibilise ses collaborateurs sur les bonnes pratiques quant à l'utilisation des outils informatiques, (mails, accès au web, utilisation des supports amovibles tels clé USB ou disque externe, etc...) qui sont les principaux facteurs liés aux risques de sécurité informatique à travers les spam, vers, chevaux de Troie, ransomware.
La veille technologique assurée permet d'être à jour, et d'anticiper certaines menaces.

Les réunions en visioconférences se sont multipliées depuis la crise sanitaire.
De ce fait, une organisation axée sur des calendriers partagés, permet de mieux coordonner les besoins des services sous forme de plannings à court, moyen, et long terme.

À noter que courant 2022, l'Office s'est doté de la Fibre optique pour ses liaisons INTERNET.

b. L'outil de gestion mutualisée des redevances : AROM

Rappelons que l'Office de l'eau Guadeloupe est le pilote de la mutualisation mise en place avec l'Office de l'Eau de Guyane et l'Office de l'Eau de Martinique pour l'outil de gestion des redevances, AROM.
Depuis 2021, l'Office utilise la V14 de l'outil.
La réflexion se poursuit quant à la mise en place de télé services pour les Offices de l'Eau.

c. L'outil de Gestion des Aides & Subventions

En décembre 2019, une consultation avait été lancée pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des Aides et des Subventions.
En effet, l'Office de l'Eau (OE971) gère un volume croissant de demandes d'aides et de subventions et attribue un volume important de subventions dans le cadre de son Programme pluriannuel d'interventions (PPI).
L'acquisition d'un outil de suivi des subventions est devenue indispensable pour assurer une bonne gestion des différentes étapes de validation des demandes et permettre un contrôle financier renforcé.
C'est la solution proposée par MGDIS qui a été retenue courant 2020.
L'outil est opérationnel même s'il reste encore quelques ajustements en cours pour le connecter au logiciel de comptabilité.

2.6 DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION

« Conformément à l'article L 213-13 du code de l'environnement, l'Office exerce une mission d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. »

Cette mission transversale est évoquée à travers les différentes thématiques abordées dans le présent rapport d'activité.
Pour l'ensemble du volet Communication, l'Office de l'eau fait appel à des prestataires externes, pour répondre aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle sur les années récentes, de mieux cibler la communication de l'Office sur les missions qui lui sont dévolues par la Loi.

Au compte administratif, les charges de communication et assimilées se décomposent comme suit :

Libellé	2022 Montant (€)	2021 Montant (€)	2020 Montant (€)
6185 – Participation Colloques – Séminaires	11 777,50	-	19 700,00
6231 – Annonces et insertions	21 384,99	59 564,61	38 097.51
6232 – Fêtes et cérémonies	9 925,86	3 491,72	3 570,11
6236 – Frais d'impression (affiches, catalogues, imprimés, publications ...)	25 542,28	25 016,14	54 161,30
6238 – Divers (communication, émissions, médias...)	423 531,73	257 989,42	328 920,25
	492 162,36	**346 061,89**	**444 119,17**

2.7 DE LA MÉDIATION

Au 31 décembre 2022, deux autorités organisatrices avaient la charge de la gestion de l'eau en Guadeloupe : le SMGEAG et la CCMG. L'ensemble des abonnés rattachés à leurs quatre opérateurs (régie du SMGEAG, SAUR Guadeloupe, Eaux'Nodis, Karuker'ô), peuvent potentiellement saisir le Médiateur de l'eau. Des améliorations relatives à la gestion et au traitement des réclamations pourraient permettre une meilleure prise en charge des litiges au sein des services.

Au-delà du traitement des litiges, différentes actions ont contribué à promouvoir l'information réglementaire sur l'eau et la défense des droits des usagers du service public. Ces actions sont le résultat de partenariats initiés avec des acteurs locaux ou le réseau du Défenseur des droits.

Par ailleurs, afin d'améliorer la relation entre les usagers et le service public de l'eau ; il conviendrait de mieux informer les usagers, de renforcer l'accompagnement de certains publics et de mieux appréhender le contexte législatif et réglementaire de la gestion de la relation usager.

2.7. I - La médiation dans les services de l'eau.

1 - Les opérateurs d'eau et d'assainissement en Guadeloupe

Au 31 décembre 2022, on dénombre quatre opérateurs sur le territoire : trois délégataires ainsi que la régie du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG). Cette dernière exerce les missions des six anciennes régies : Sainte-Rose, Trois-Rivières, SIAEAG, RENOC, CAGSC et Eau d'excellence

Le SMGEAG s'est substitué aux EPCI membres pour les compétences eau et assainissement depuis le 1er septembre 2021 (loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe). Cependant, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) maintient l'organisation du service de l'eau de son territoire dont la gestion est confiée à la société Karuker'ô dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Autorités organisatrices	Opérateurs – 31/12/2022
SMGEAG	**Régie du SMGEAG**
	SAUR Guadeloupe (société d'aménagement urbain et rural. (Ex. Compagnie guadeloupéenne de services publics – CGSP)
	Eaux'Nodis (a remplacé Générale des eaux/VEOLIA à compter du 1/10/2019)
CCMG	**Karuker'ô (filiale de SUEZ)** (ex. Nantaise des eaux - NDES)

2 – Les opérateurs conventionnés avec la Médiation de l'eau

Opérateurs conventionnés – 31/12/2022	Territoires
SAUR Guadeloupe	CAGSC/Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Bouillante + CANBT/Pointe-Noire
Eaux'Nodis	CANBT/Deshaies, Lamentin
Karuker'ô (SUEZ)	CCMG
Régie SMGEAG	Anciens territoires des régies de Sainte-Rose, Trois-Rivières, SIAEAG, RENOC, CAGSC et Eau d'excellence. > CANBT, CAGSC, CAPEX et SIAEAG (CANBT+CANGT+ CARL)

Dans la continuité des observations de 2021, il appartient aux services de mieux informer l'abonné de cette possibilité de saisir le Médiateur de l'eau (site internet, règlement de service, facture d'eau, courriers).
Par ailleurs, il serait nécessaire de mieux informer les usagers sur les procédures internes de traitement des réclamations (adresse, destinataire, délais de réponse, etc.) ainsi que sur l'adresse de dernier recours afin que l'abonné identifie à quel moment il a épuisé les voies de recours internes.
La réclamation écrite auprès du service d'eau et/ou d'assainissement doit être faite selon les modalités qui sont normalement prévues dans le contrat d'abonnement ou dans le règlement de service.

La transmission de ces informations auprès des instances chargées de répondre aux demandes des abonnés serait également souhaitable.

3 - Le nombre d'abonnés des services publics d'eau et d'assainissement.

LE NOMBRE D'ABONNÉS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2021		
Opérateurs	**Eau Potable (EP)**	**Assainissement Collectif (AC)**
Eaux'Nodis	11 500	2879
SAUR Guadeloupe	11 754	2772
Régie SMGEAG	177 155	69 308
KARUKER'Ô (CCMG)	6313	1979
TOTAL	**206 722**	**76 938**

Analyse données observatoire de l'eau/SISPEA – 2021 - Eaux'Nodis/Deshaies NC.
En 2020 : EP/208 023 – AC/51 647

4 - Couverture Médiation de l'eau.

En 2017 seuls trois opérateurs étaient potentiellement concernés avec un total de neuf communes). En 2021, le taux de couverture était de 58%. Au 31/12/2022, l'ensemble des abonnés peuvent potentiellement saisir le Médiateur de l'eau.

La mise en œuvre du processus de médiation au sein des services doit entrainer une réflexion globale sur la mise en place d'un dispositif fiable d'enregistrement des réclamations, c'est-à-dire une organisation adaptée, incluant du personnel formé devant prendre en charge des réclamations de toute nature relatives au service de l'eau.

Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Dans de nombreux cas, l'abonné parviendrait ainsi à régler son litige rapidement et à un stade précoce.

2.7. II - Les demandes des abonnés au 31/12/2022

1 – Répartition par EPCI

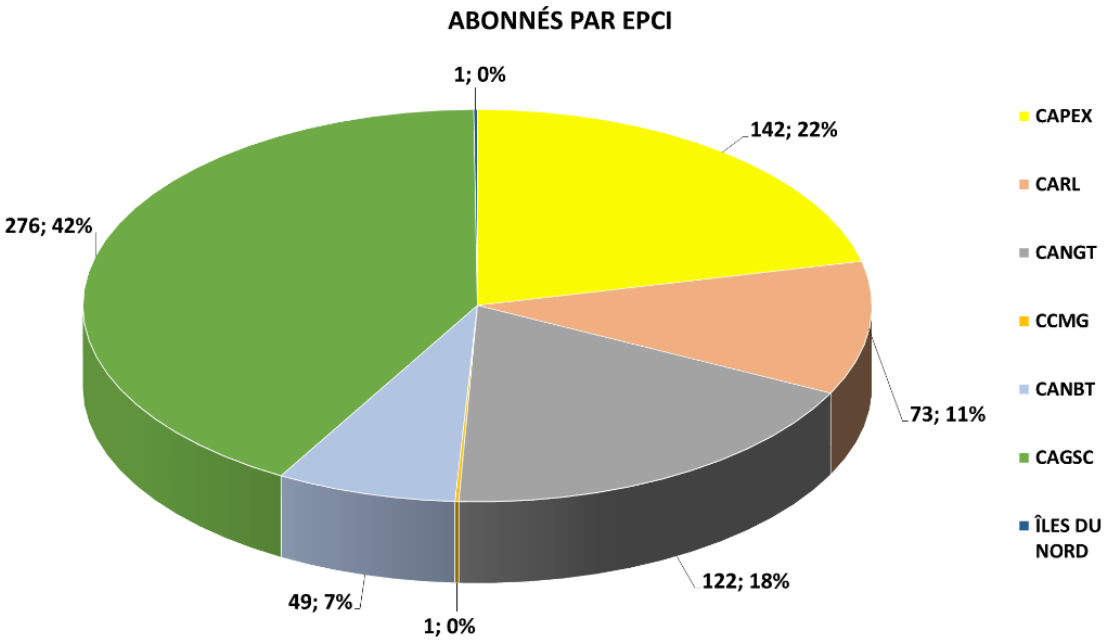

Les demandes émanent majoritairement des territoires de la CAGSC et de CAPEX.

2 – Objet des litiges

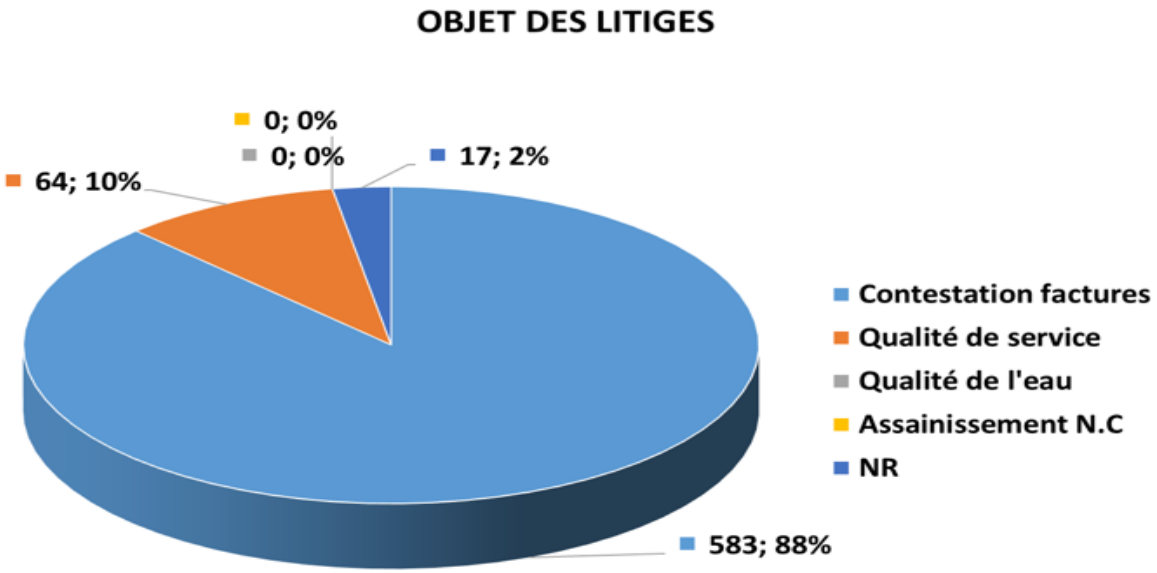

3 – Causes des litiges

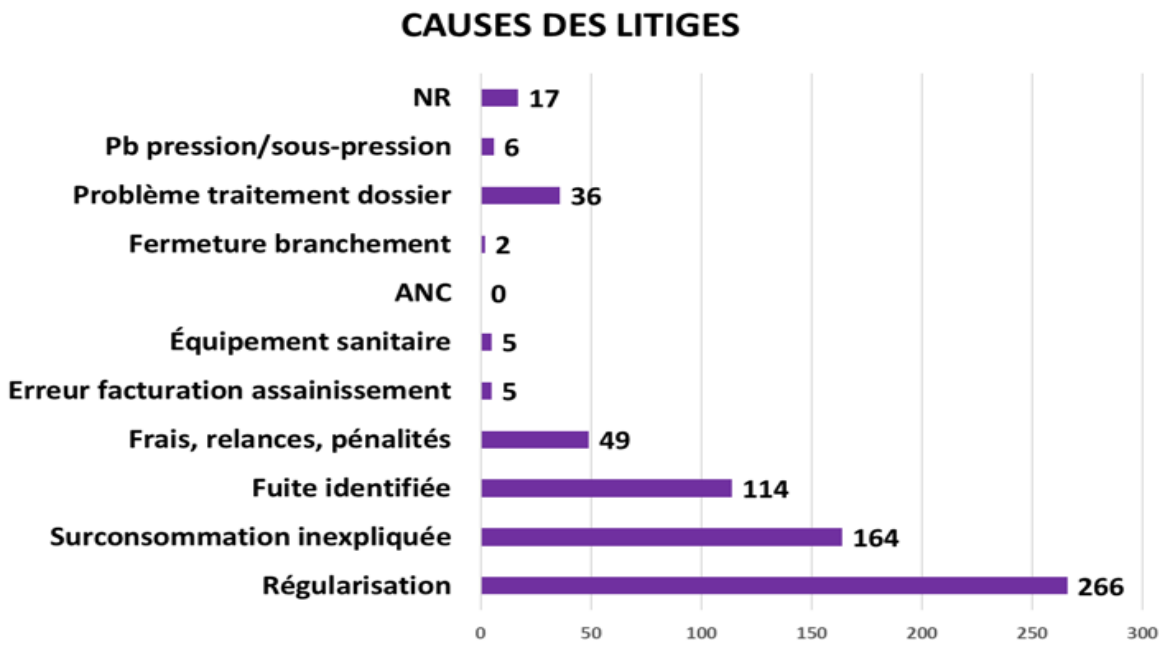

Le motif contestation de factures reste majoritairement représenté (principalement les régularisations et les surconsommations inexpliquées).

2.7.III - Information des usagers et accès aux droits et aux services publics.

Il était important en 2022 de poursuivre le volet « Information des usagers ».
L'objectif consistait à nouer de nouveaux partenariats pour répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers ; freinés par la complexité administrative des démarches à effectuer.
C'est ainsi que des manifestations ou des ateliers ont été initiés avec le bailleur social SIKOA et le centre social LAPWENT.

1-Promouvoir l'accès à l'information sur l'eau auprès des usagers.

Le centre social LAPWENT a initié des ateliers thématiques « Accès aux droits » afin de permettre à des usagers qui n'ont pas recours à leurs droits, du fait d'un manque d'information, d'une mauvaise orientation ou par lassitude de rencontrer différents acteurs (emploi, logement, parentalité, soins, etc.).

Les ateliers autour de l'eau ont été l'occasion d'informer les usagers sur le secteur de l'eau et plus particulièrement la compréhension de leur facture d'eau : compteur d'eau, limites de propriété et de responsabilité du réseau, fuites d'eau, etc.

Par ailleurs, l'Office de l'eau a participé à la manifestation « Bien vivre chez soi » organisée par le bailleur SIKOA au mois d'avril. Le but était d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser les locataires des différentes résidences des quartiers de Pointe-à-Pitre. Une sensibilisation a été faite par le pôle technique de l'Office de l'eau sur les bons gestes à acquérir pour éviter des impacts négatifs sur le réseau d'assainissement (obstruction des canalisations, dérèglement du processus épuratoire, etc.).
Les dépenses engendrées par les dépenses de maintenance ayant un impact direct sur la facture d'eau (assainissement).
D'autres partenaires étaient présents : EDF, OLIO COLLECTE (collecteur d'huile usée), le SDIS, le SISMOBUS, une assurance.

2 – Contribuer à la défense des droits des usagers du service public.

Les délégués du Défenseur des droits interviennent auprès des usagers qui rencontrent des difficultés dans leurs relations avec une administration ou un service public.

Le partenariat initié depuis 2018 par l'Office de l'eau, est l'occasion d'échanger sur les problématiques spécifiques des usagers du service public de l'eau.

C'est ainsi que des échanges sur l'actualité de la gestion de l'eau en Guadeloupe ainsi que du type de saisines ont été menés, lors de la réunion collégiale des délégués du Défenseur des droits Antilles-Guyane le 5 avril 2022.

Aussi, l'Office de l'eau a été invité à participer à la mission d'observation sur les relations entre les usagers et les services publics en Guadeloupe.
La délégation du Défenseur des droits était présente en Guadeloupe du 23 au 29 novembre 2022.
Les informations recueillies durant les échanges donneront lieu à un rapport visant à améliorer l'accès aux droits et aux services publics en Guadeloupe.

2.7. IV - Accompagner les usagers et mieux appréhender le contexte réglementaire et législatif de la gestion de la relation usager.

1 – Renforcer l'accompagnement social des publics vulnérables.

L'existence de litiges non réglés entre l'abonné et le distributeur d'eau (qualité de service, etc.) apparaît comme le motif principal de l'impayé.
Il semble, cependant que le motif strictement social (précarité, situation de fragilité socio-économique temporaire, minimas sociaux…) constitue également une cause de situations d'impayé.
Aussi, une analyse des impayés d'eau domestiques et la prise en charge de ces impayés par les opérateurs d'eau (pratiques en matière de gestion des impayés et de respect des obligations légales) permettrait d'identifier des axes d'amélioration (caractéristiques socio-économiques des ménages en situation d'impayé, etc.).

2 – Accompagner les publics en difficultés dans leur relation avec la Trésorerie.

L'interdiction des coupures d'eau serait de nature à intensifier le recours aux procédures de recouvrement. Quoique respectant le cadre juridique fixé, ces procédures mériteraient une information structurée à destination des usagers ainsi que le rôle de chaque partie.
Une meilleure information éviterait le recours à des mesures d'exécution forcée et favoriserait la conclusion d'échéancier de paiement directement avec le comptable public dans les meilleurs délais.
Aussi, certains usagers en situation d'impayé ont fait l'objet de régularisations tardives de leurs factures ou d'une absence de factures sur une certaine période. On note également la réaction tardive de ceux-ci et donc un enchaînement des procédures (relance, huissier de justice, SATD).
Certains tentent de bénéficier d'aides sociales pour faire face à leurs dettes, cependant le recours à ces dispositifs n'est pas garanti.

3 – Identifier les impacts de certaines mesures et informer sur les solutions alternatives.

L'existence des tours d'eau volontaires fait l'objet de nombreux questionnement de la part d'une partie de la population. Une meilleure information sur la réalité de ce « mode de gestion » (motifs, nombre de personnes impactées, zones concernées) ainsi que les responsabilités qui incombent au service de l'eau paraît utile.
Aussi, le besoin de reconnaissance de l'impact social (qualité de vie…) ou de l'impact économique (achats de packs d'eau, de citernes, etc.) est réel.
Par ailleurs, une meilleure information sur les solutions alternatives de distribution d'eau organisées est souhaitée ainsi que les modalités d'accès des usagers.

4 – Mieux appréhender le contexte réglementaire et législatif de la gestion de la relation usager

Le traitement des litiges par le premier interlocuteur de l'abonné, le service de l'eau, nécessite de mieux appréhender le contexte réglementaire et législatif de l'eau et de l'assainissement, ainsi que d'intégrer l'évolution de la réglementation.
La mise à jour des connaissances de la réglementation applicable dans la gestion commerciale des services (droits et devoirs des services d'eau et de leurs usagers, application du règlement de service, etc.) en fait partie.
Aussi, la complexité des dispositions et leur évolution pourraient être prises en compte pour réfléchir à des axes d'amélioration de la qualité de service pour les usagers mais également à des mesures d'appui des agents des services confrontés à un contexte jugé difficile.

2.8 DE L'EXECUTION DU PPI

« Les redevances et les aides des Offices de l'Eau constituent ainsi des outils financiers qui ont vocation à mettre en œuvre les objectifs du SDAGE.
Dans ce cadre, les actions de l'office veilleront à prendre en compte les priorités communautaires et nationales de la politique de l'eau, autant qu'elles soient adaptées aux enjeux locaux. »

Pour mémoire, **les redevances sont les seules ressources** des Offices auxquelles on peut ajouter les éventuelles subventions que l'Office peut obtenir lorsqu'il les sollicite comme c'est le cas pour le suivi DCE avec l'OFB.
Ce sont donc ces recettes collectées auprès des redevables qui financent toutes les dépenses des Offices.

Le service Interventions de l'Office est composé de 2 agents : 1 ingénieur territorial en charge des aides et subventions et 1 adjoint administratif principal en charge des redevances.

Pour la gestion des redevances, il est fait usage de l'outil AROM, un outil développé avec l'appui des Agences de l'eau dans le cadre d'une mutualisation avec les Offices de l'eau de Guyane et de Martinique (voir supra « Suivi des moyens informatiques »)
Les interventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe regroupent principalement 3 domaines :

- les redevances,
- les aides,
- les contrôles.

Le PPI 2019-2024 a été approuvé par le Comité de l'Eau et la Biodiversité (CEB) le 20 novembre 2019. A cette occasion le CEB a aussi validé les taux des redevances eau et assainissement et a décidé un maintien des différents taux aux plafonds prévu par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Tableau 1 : Taux de redevances sur la période 2019 – 2024

Nature	Détails	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	€/m3	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m3	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m3	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO, DCO					
	Élevage	€/UGB	Non mise en œuvre					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Non Domestique	€/m3	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m3	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'étiage		€/m3	Non mise en œuvre (pas d'assiette sur le territoire)					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	450 ; à mettre en œuvre (année blanche 2019 avec demande de déclaration pour préciser les montants)					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m3	Non applicable en Guadeloupe					

L'hypothèse de recouvrement des différentes redevances sur la durée du programme d'intervention a été fixée à 65 % avec un pourcentage de 45.60% des recettes issues des redevances EAU (Prélèvement) et un pourcentage de 54.40% des recettes issues des redevances ASSAINISSEMENT (pollution, pollution diffuse et modernisation des réseaux).

2.8.1. LES REDEVANCES

A. LES REDEVANCES

Les redevances de l'Office de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 - LEMA).

TOTAL DES TITRES EMIS	**16 978 624 €**

	Titrage 2022	Encaissement en 2022
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7 308 096 €	3 240 619,78 €
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	7 880 788 €	2 367 730,80 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 585 363 €	415 537,00 €
Redevance pollution diffuse	204 377 €	228 163,00 €
TOTAL	**16 978 624 €**	**6 252 050,58 €**

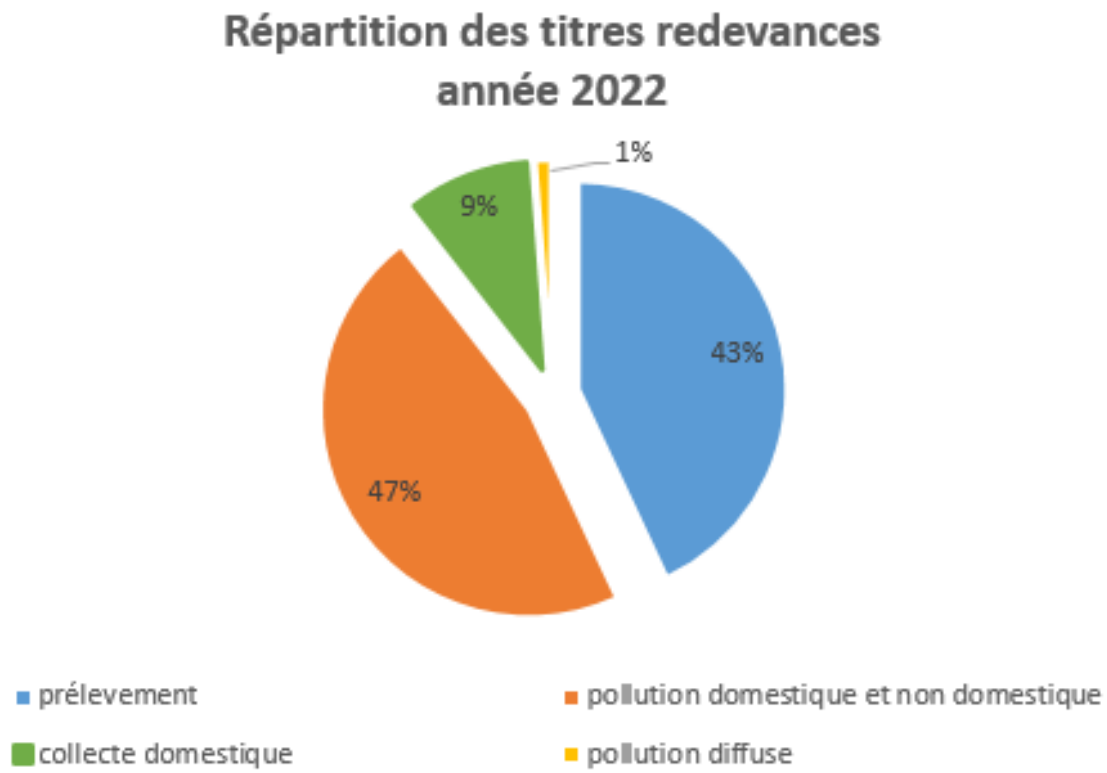

Les redevances perçues auprès des usagers via la facture d'eau représentent 97 % du titrage

- préservation des ressources en eau (redevance prélèvement sur la ressource en eau)
- lutte contre la pollution (redevance pollution domestique)
- modernisation des réseaux de collecte

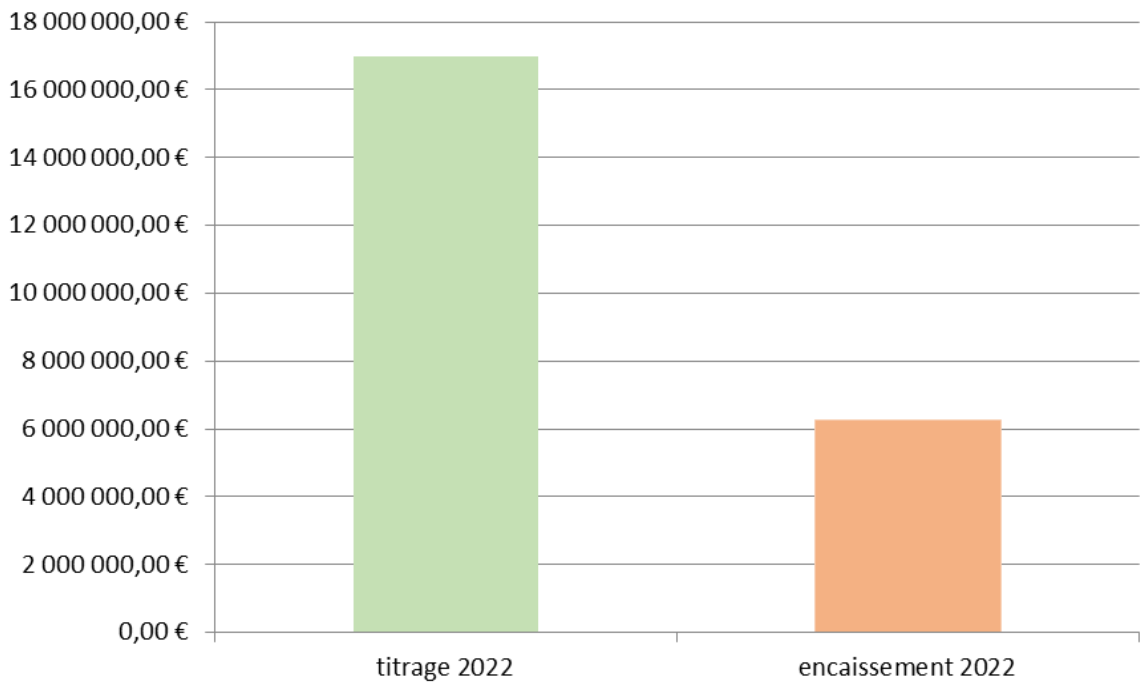

Les encaissements sont faibles. Ils proviennent essentiellement des délégataires (KARUKERO, SAUR GUADELOUPE et EAUX NODIS).

REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	**16 978 624 €**

La redevance prélèvement sur la ressource s'applique à 3 usages :

Usage	Montant émis en 2022
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	7 142 903 € *
IRRIGATION (agriculteurs)	94 948 €
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	70 245 €

*** conformément au décret « fuite » du 21 janvier 2012, le taux de la redevance prélèvement (0,05 €/m³) a été doublé pour ceux dont le rendement est inférieur au seuil.**

Total du volume d'eau prélevé en 2021	**141 493 686 m³**

Usage	Volume prélevé en 2021
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	89 754 732 m³ **
IRRIGATION (agriculteurs)	18 989 737 m³
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	2 749 217 m³

**** Pour défaut de déclaration, les volumes prélevés du SIAEAG et de la commune Trois Rivières ont été estimé sur une moyenne des trois dernières années.**

CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT : LE SMGEAG

Par la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, il est créé, à compter du 1er septembre 2021, un établissement public local à caractère industriel et commercial dénommé « Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe » (SMGEAG).
Le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

Sont membres du Syndicat Mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe :

- Les communautés d'agglomération CAP Excellence, Grand Sud Caraïbe, Nord Grande-Terre, Riviera du Levant et Nord Basse-Terre ;
- La région de Guadeloupe ;
- Le département de la Guadeloupe.

MONTANT DES CREANCES (source : ERAR au 31/12/2022)	**56 307 262,55 €**

Récent syndicat Mixte ouvert	Observation	Versement en 2022	Montant créance
SMGEAG	Deux versements de 300 000 € (novembre et décembre 2022)	600 000 €	**1 480 598,00 €**

Les régies ci-dessous sont en liquidation depuis le 31 aout 2021.

Régies en liquidation	Observation	Versement en 2022	Montant créance
SIAEAG	Selon le rapport d'avancement de la liquidation au 10/01/2022 21 278 364, 23 € aurait été mandaté Arrêté 2023-SG/DCL/SLAC/BFL du 9/01/2023 de mandatement de 19 938 351 €	0 €	**36 397 874,78 €**
EAU D'EXCELLENCE	Délibération n° 2022.09.06/331 « Prolongation de la durée de liquidation de la régie Eau d'Excellence de 24 mois de la clôture de liquidation prévue initialement au 31/08/2022 »	0 €	**6 043 024,00 €**
RENOC		250 032,20 €	**2 972 433,20 €**
CAGSC	Respect du moratoire de juillet 2019 du versement mensuel de 55 000 € (sauf janvier et juillet 2022)	548 314,58 €	**6 056 238,77 €**
REGIE DES EAUX DE SAINTE ROSE		0 €	**2 062 442,00 €**
REGIE DES EAUX DE TROIS RIVIERES		0 €	**858 959,00 €**
TOTAL			**50 532 304,75 €**

Les arrêtés de liquidation devraient donner lieu au transfert de ces créances vers les communautés d'agglomération correspondant aux périmètres de ces anciennes régies.

Anciennes régies	Périmètre	Transfert des créances aux Communautés d'agglomération
SIAEAG	Le Gosier, Saint-Anne, Saint-François , Désirade	CARL
	Goyave, Petit Bourg, Lamentin	CANBT
SAINTE ROSE	Sainte-Rose	
EAU D'EXCELLENCE	Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre	CAP EXCELLENCE
RENOC	Morne-à-l'Eau, le Moule, Petit-Canal, Anse-Bertrand, Port-Louis	CANGT
CAGSC	Capesterre-Belle-Eau, Saint-Claude, Gourbeyre, Baillif	CASC
TROIS RIVIERES	Trois-Rivières	

LES DÉLÉGATAIRES SONT À JOUR DU PAIEMENT DES REDEVANCES

Délégataire	Périmètre	Mandataire
SAUR GUADELOUPE	Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Bouillante,	CAGSC
	Pointe-Noire	CANBT
EAUX NODIS	Lamentin, Deshaies	
KARUKERO	Capesterre, Saint-Louis, Grand-Bourg	CCMG

2.8.2 LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2022, **63 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024 soit deux fois plus de demandes qu'en 2021 (32).

Tableau N°1 : Nombres de demandes de subventions enregistrés en 2022 par action du PPI 2019-2024

Ref PPI	Description de l'action	Nombre de demande de subventions
Orientation 1 : Améliorer la Gouvernance et replacer la Gestion de l'Eau dans l'Aménagement du Territoire		**13**
1.3.1	Information et structuration des associations d'usagers de l'eau	**0**
1.3.2	Projet de coopération internationale	**0**
1.3.3	Organisation d'évènements, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques	**13**

Orientation 2 : Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en Eau		**21**
2.3.1	Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable (SDAEP)	**2**
2.3.2	Amélioration de la connaissance quantitative des ressources en eau	**0**
2.3.3	Renforcement des capacités opérationnelles des autorités organisatrices pour améliorer les performances quantitatives (matériel de mesure)	**1**
2.3.4	Etudes et équipements pour améliorer la maitrise des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)	**1**
2.3.5	Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles	**6**
2.3.6	Equipement récupération d'eau de pluie à destination des maitres d'ouvrage publics	**11**
2.3.7	Renouvellement des réseaux publics d'eau potable	**0**
2.3.8	Equipements structurants qui conduisent à une meilleure maitrise des performances des réseaux de distribution et de transfert	**0**
Orientation 3 : garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé		**2**
3.3.1	Etudes portant sur la protection des ressources en eau	**0**
3.3.2	Mesures de protection des ressources en eau au niveau des périmètres de protection des captages et sur les aires d'alimentation de captage	**2**
3.3.3	Mise à niveau des usines de traitement d'eau potable (amélioration de la qualité de traitement)	**0**
3.3.4	Participation à la contrepartie nationale des mesures 10, 11 et 12 du PDRG sur les aire d'alimentation des captages d'eau potable	**0**
Orientation 4 : Réduire les rejets et améliorer l'assainissement		**15**
4.3.1	Réduction des rejets polluants des activités artisanales	**0**
4.3.2	Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE	**0**
4.3.3	Schéma directeur d'assainissement et Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	**2**
4.3.4	Déploiement et l'amélioration du niveau de service des SPANC	**3**
4.3.5	Mise aux normes des systèmes d'ANC non conforme	**0**
4.3.6	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Réseau de collecte)	**2**
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement <200EH)	**2**
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement >200EH)	**6**
Orientation 5 : Préserver et restaurer les milieux Aquatiques		**12**
5.3.1	Etudes sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)	**9**
5.3.2	Etudes et opérations pour la restauration des milieux aquatiques	**2**
5.3.3	Aménagement ou déconstruction d'ouvrages constituant obstacle sur les cours d'eau	**0**
5.3.4	Elaboration des plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI	**1**
5.3.5	Opération de préservation des milieux (nettoyages, collectes de déchets) mise en œuvre dans des cadres scolaires ou associatifs	**0**

TOTAL	63

L'exécution du PPI pour l'année 2022 a bien traduit la volonté de consolider l'accompagnement des publics fragilisés par les ruptures d'eau potable en intensifiant l'équipement en dispositifs ACS d'eau potable dans les établissements recevant du public.
De nouvelles sollicitations ont été faites par les municipalités destinées à mettre à disposition du public des citernes d'eau non potable de 9 000 litres afin qu'il puisse réaliser des travaux domestiques à la suite d'évènements climatiques majeurs.
Les appels à projet destinés à réduire la dégradation des milieux aquatiques par les rejets d'assainissement non conformes se poursuivent mais sont loin d'atteindre les niveaux espérés par les équipes de l'OE971.

Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en fonction des Orientations stratégiques

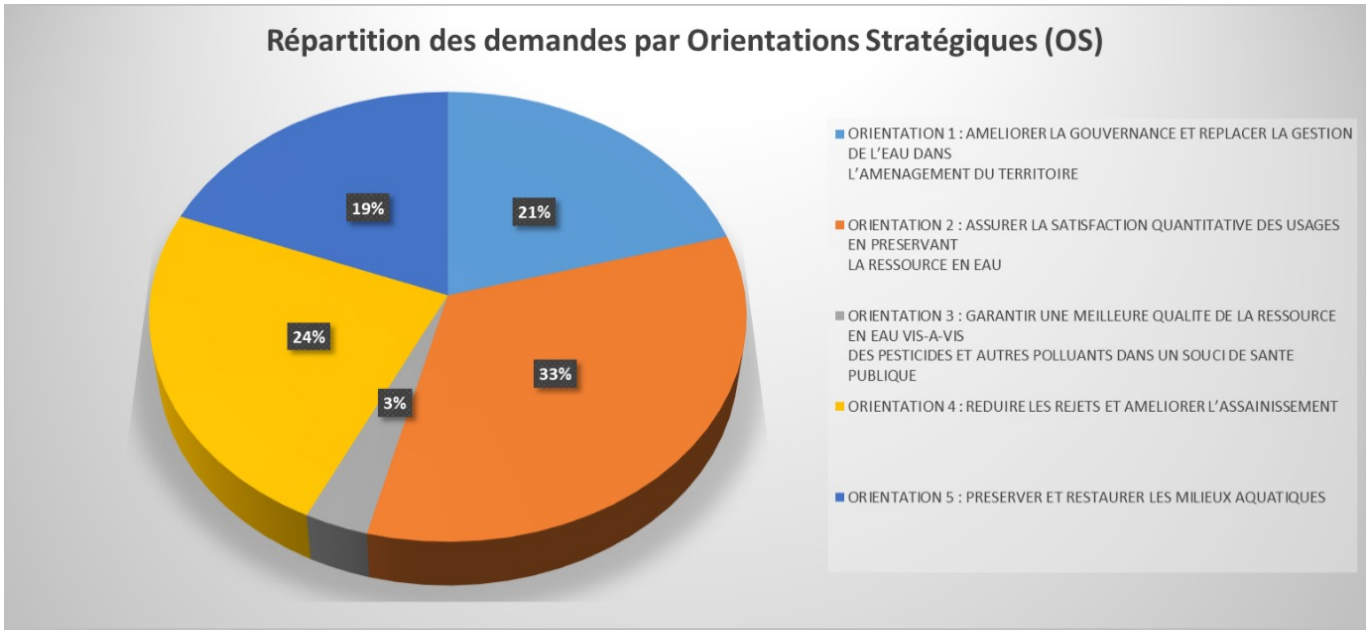

• 33% des demandes concerne le stockage d'eau potable ou la récupération d'eau de pluie.
Le maintien des tours d'eau et des manques liés à l'alimentation en eau potable entraine l'augmentation des demandes sur cette thématique.

• 24% des demandes concerne la réhabilitation de systèmes d'assainissement (station d'épuration :
La problématique du traitement des eaux usées reste très fortement marquée sur les territoires. Les appels à projet de l'Office de l'Eau sur ce sujet permettent d'initier ou d'accélérer certains projets de réhabilitation de stations d'épuration non conformes et de réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées.

• 21% des demandes concerne l'organisation de manifestations d'information et de sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques.

• 19% sont relatifs à des opérations de préservation et de valorisation des milieux aquatiques et zones humides (mares) : Aires éducatives, restauration de milieux.

L'accompagnement du SMGEAG s'est formalisé par le transfert intégral des données produites dans le WEBSIG d'inventaire patrimonial des réseaux et systèmes d'exploitation en eau et assainissement.
Le dispositif a, de même, été déployé sur le territoire de la Communauté de Communes de Marie-Galante.

I. Les Aides accordées

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de **38 dossiers**.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :

- A la Direction pour les demandes inférieures à 1000 euros
- À la Commission d'Attribution des Aides pour les demandes comprises entre 1000 et 70 000 euros,
- au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2022 est de **1343767.55** euros (2098955.02 euros en 2022).

Le niveau d'accompagnement financier de l'Office est en baisse par rapport à 2022. Il tient compte des ressources limitées de l'établissement impactées par les difficultés récurrentes de recouvrement des redevances depuis plusieurs années et d'une volonté forte de soutenir des projets dont les calendriers de réalisation sont précisés.

Tableau N°2 : Montants de subventions attribuées

Organes de décisions	Montant d'Aides
Conseil d'Administration (CA)	979019.96 €
Commission d'Attribution des Aides (CAA)	364747.59 €
TOTAL	**1 343 767.55 €**

Figure N°2 : Répartition des aides en fonction des orientations stratégiques

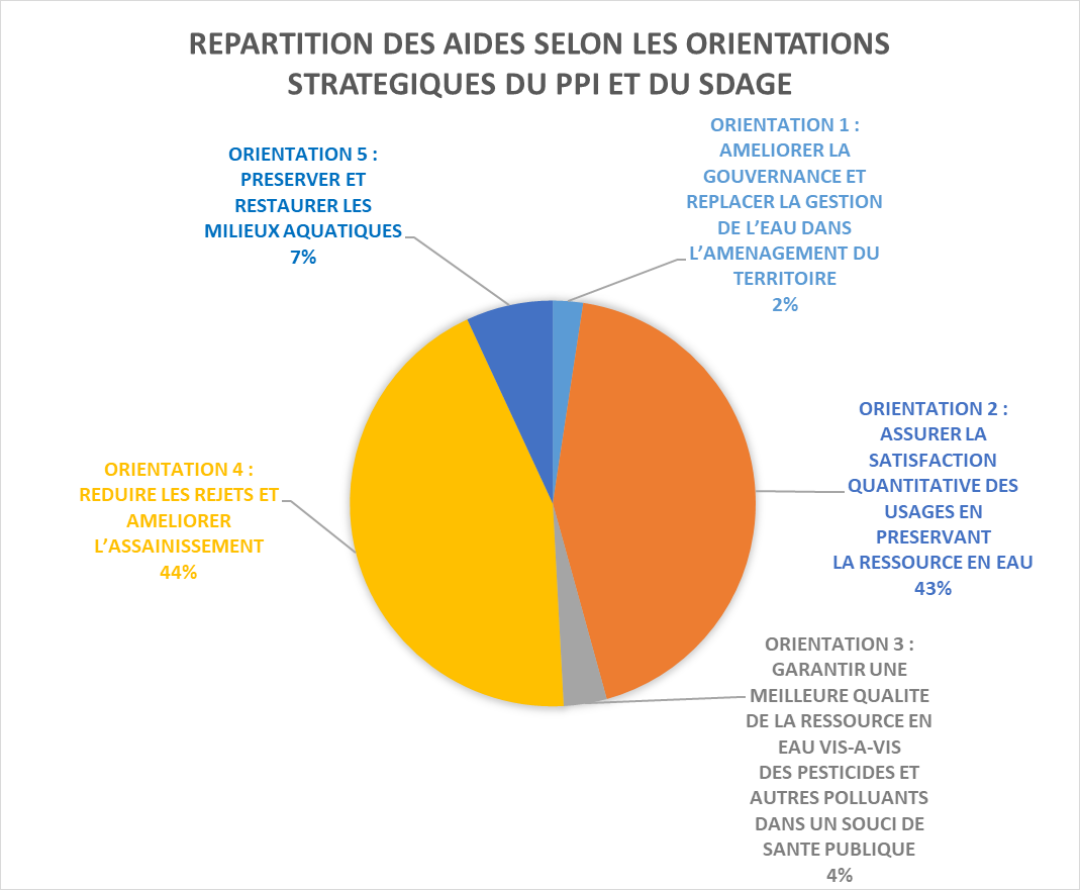

En 2022 les subventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe ont été fléchés sur des opérations de réduction des rejets de l'assainissement (réhabilitation de station d'épuration) et de satisfaction quantitative des usages en matière d'eau potable par la mise en place d'équipements structurants qui conduisent à une meilleure maitrise des performances des réseaux de distribution et de transfert (réhabilitation de réservoirs d'eau potable).
La poursuite de la mise en place des dispositifs de stockage d'eau dans les établissements sensibles (écoles, hôpitaux) a été une action forte du programme d'aide 2022.

Figure N°3 : Répartition des aides en fonction des actions

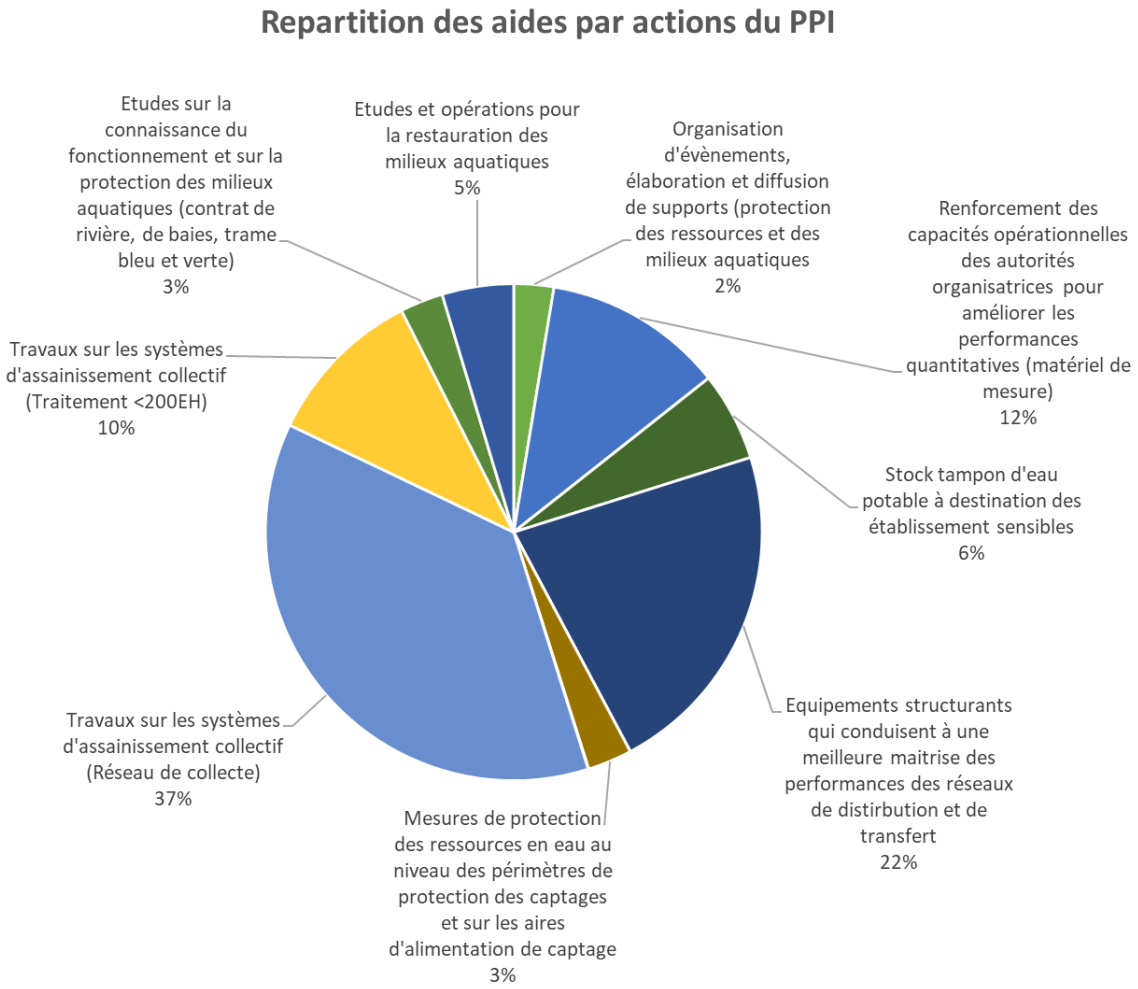

Tableau N°3 : Montants de subventions par types de bénéficiaires

Types de Bénéficiaires	Montants
Communes	47 384.48
Communautés de communes, Communautés d'agglomération	793 378.14
Organismes publics	21400
Chambres consulaires	1995.82
Structures privées	267789.14
Associations	53160
Etablissements scolaires	158659
TOTAL	**1 343 767.55**

Figure N°4 : Répartition des aides en fonction des bénéficiaires

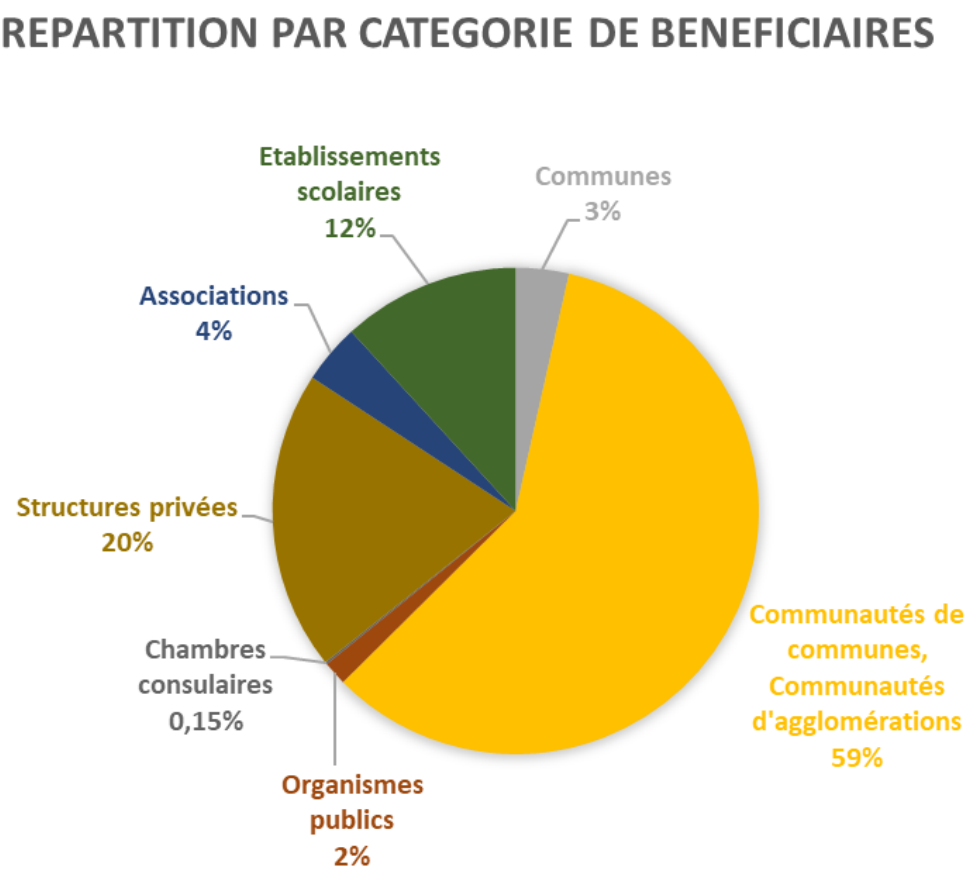

Tableau N° 4: Subventions Attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe en 2022

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant Subvention OE971 (€)
Association REV	Journée sensibilisation sur la zone humide de la plaine Grand Camp	0 €	36 397 874,78 €
Association REZILYANS 971	Ecobalade DLO SE LA VIE 2EME EDITION	0 €	6 043 024,00 €
IPGP	projet GWADAMIBO	250 032,20 €	2 972 433,20 €
Association JLN	Animons nos zones humides	12 540,00 €	7 540,00 €
Ecole Elémentaire CHRISTOPHE PROTO et sa coopérative	Création d'un Clip vidéo LA BIODIVERSITE C'EST LA VIE – ATE Pointe gros boeuf	1 000,00 €	500,00 €
Association Maison de la Randonnée et du Tourisme Vert de Guadeloupe (MRTVG)	Création d'une Aire Terrestre Educative sur le site de Beausoleil	19 743,00 €	9 500,00 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire Les Roches Gravées	Mise en œuvre d'un dispositif de stockage d'eau potable.	9 840,00 €	7 872,00 €

Porteurs	Projets	Cout projet (€)	Montant Subvention OE971 (€)
EHPAD LES PERLES GRISES	Mise en œuvre d'un dispositif de stockage d'eau potable	65 833,88 €	52 667,00 €
Amicale des Solidarités et du Développement du Nord Basse Terre	Manifestation Semaine de la Biodiversité dans notre quotidien du 3 au 6 aout 2022	36 500,00 €	5 000,00 €
CCMG	Formation ANC du 27 au 30 juin 2022	747,67 €	373,83 €
Association l'Amicale des Solidarités et du Développement du Nord Basse Terre	Projet Grand Etang Une Aire Educative intergénérationnelle	12 000,00 €	10 000,00 €
Lycée Yves LEBORGNE	Projet MA GRAND MAISON Climat Kids Revalorisation de la « Ma Gran Maison »	12 000,00 €	4 500,00 €
Association l'Amicale des Solidarités et du Développement du Nord Basse Terre	Projet Vacances apprenantes écoresponsables	28 610,00 €	6 000,00 €
Association Bulle bleue	Projet Forum Move up : Guadeloupe urgence durable	3 400,00 €	2 000,00 €
Ecole Achille LABUTHIE Vieux Bourg Morne A l'Eau	Projet Aire Educative de la Trace de la case aux lamantins	4 000,00 €	4 000,00 €
Association mon Ecole ma Baleine	Projet Découverte et protection des cétacés dans leur milieu naturel, avec des outils innovants à destination des maternelles et des primaires	9 800,00 €	5 000,00 €
LP BLANCHET	plateforme technique	183 099,95 €	146 479,96 €
CCMG	traitement sous-produits épuration	1 300 000,00 €	260 000,00 €
CCMG	réhabilitation STEP DOMBLIERE	1 350 000,00 €	200 000,00 €
CCMG	réhabilitation réservoirs eau potable 1, 2 et 3	1 800 000,00 €	180 000,00 €
CCMG	réhabilitation reservoirs eau potable 4,5,6	950 000,00 €	95 000,00 €
SDC LA GRIPPIERE/FGC	réhabilitation station épuration Résidence La Grippière	121 344,29 €	80 000,00 €
GOYAVE	citerne FIONA	6 651,11 €	5 320,89 €
CAPESTERRE BELLE EAU	citerne FIONA	5 011,18 €	4 008,94 €
BASSE TERRE	citerne FIONA	7 380,59 €	5 904,47 €
SAINT CLAUDE	citerne FIONA	7 380,59 €	5 904,47 €
BAILLIF	citerne FIONA	8 731,43 €	6 985,14 €
VIEUX HABITANTS	citerne FIONA	12 203,14 €	9 762,51 €
SAINTE ROSE	citerne FIONA	11 872,57 €	9 498,06 €
SDIS GOURBEYRE	Dispositif de stockage d'eau potable	14 250,00 €	11 400,00 €

LP Raoul George NICOLO	projet « Jardin de NICOLO, entre pratiques culturelles et connaissances scientifiques	4 000,00 €	500,00 €
Collège Appel du 18 juin	Projet Valorisation de la Baie de Blachon	3 350,00 €	2 680,00 €
Association GRENN SAB	Réalisation d'un Guide des Randonnées Palmées en Guadeloupe	40 217,00 €	3 000,00 €
Chambre d'Agriculture de Guadeloupe	Réalisation d'une Campagne de Sensibilisation sur le port des Equipements Individuels de Protection (EPI).	7 983,28 €	1 995,82 €
AGRIVALOR Guadeloupe	AGRIV-EPI+ - collecte des PPNU des particuliers	99 500,00 €	36 125,00 €
SA JARDIN BOTANIQUE DE DESHAIES	Mise en place d'équipements en vue de la récupération des eaux perdues et des eaux de pluie	56 986,94 €	41 125,14 €
Communauté d'Agglomération CAP Excellence	Extraction des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du Canal de Belle Plaine	300 000,00 €	58 004,31 €
Syndicat des copropriétaires Le Village de Tabanon/ PATRIMOINE IMMOBILIER	Réhabilitation de la station d'épuration de la Résidence le Village de Tabanon : Phase 2 remplacement du biodisque	68 046,59 €	50 000,00 €
TOTAL		**6 730 423,21 €**	**1 343 767,55 €**

En 2022, l'Office de l'Eau a pleinement développé les actions de terrain avec le tissu associatif et les Etablissements Publics intervenant dans les domaines de la préservation des milieux aquatiques et de la Biodiversité.

Pour l'essentiel, ces demandes ont consisté à mieux sensibiliser les jeunes sur la nécessité de préserver les milieux, de s'y intéresser pour en faire des éléments de développement dynamiques, innovants et surtout d'anticipation des effets du dérèglement climatique.

A Marie-Galante, un vaste programme de restauration des mares a été mis en œuvre dans la perspective de contribuer à limiter les effets de la sécheresse tout en permettant aux agriculteurs de disposer d'une ressource pour l'élevage et la diversification des productions agricoles.

Le dispositif connaîtra une évolution dans des déclinaisons culturelles, touristiques, économiques.

Les actes de gestion et l'activité ainsi traduits dans le présent rapport font ressortir l'ampleur et la diversité des actions engagées ou/et réalisées par les services de l'Office dans le cadre de ses missions.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne le recouvrement des redevances, les délais contraints, et la crise sanitaire sans précédent, l'Office met tout en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des îles du Bassin Guadeloupe et surtout rendre concrets les objectifs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et que la loi lui impose.

Le rôle de l'Office est de prendre toute sa place sur le territoire pour « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Office de l'Eau Guadeloupe
Observatoire de l'eau Guadeloupe

Jardin Botanique de Basse-Terre
Rue Alexandre Buffon
Circonvallation
97100 BASSE-TERRE

Tél. : **0590 80 99 78**
Fax : 0590 80 02 71
observatoire@oe971.fr
contact@oe971.fr

www.observatoire-eau-guadeloupe.fr
www.eauguadeloupe.fr